



GUIDE DES AFFAIRES TAÏWAN

SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOIS COTIER
DIRECTEUR DU BUREAU BUSINESS FRANCE TAÏWAN

EN PARTENARIAT AVEC



GOOD EARTH CPA

ÉDITION DÉCEMBRE 2023



GOOD EARTH CPA

HELP FOREIGN ENTREPRENEURS DOING BUSINESS IN TAIWAN

What We Do?

For international entrepreneurs with a vision to conquer the thriving Asian market, the dedicated team at GOOD EARTH CPA is here to guide you every step of the way in establishing your business in Taiwan.

Our Services

- Company Registration
- Statutory accounting & financial reporting
- Payroll & Human Resources
- Statutory compliances
- International Tax advisory



Experienced & Professional

Benefit from the guidance of our seasoned experts, including professional and experienced CPAs, to ensure your financial success in Taiwan's dynamic market.



Affordable

Navigate your Taiwan business journey with confidence, supported by affordable solutions tailored to your entrepreneurial needs



Pierre Fabre's Taiwan's Business Partner since 2007

LET'S BUILD YOUR SUCCESS STORY TOGETHER!

+886 2 23 25 32 56

joseph@goodearth.com.tw

www.goodearth.com.tw

10F, No 38,
Section 2, Dunhua South Road,
Taipei 106, Taiwan

SOMMAIRE

01.	CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS	8
•	Les points-clés du marché	9
•	Les points-clés de l'environnement politique	19
•	Les points-clés des échanges	23
•	Les secteurs porteurs	30
02.	FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS	40
•	Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal	41
•	S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires	52
•	Trouver le bon partenaire commercial	58
•	Réussir son implantation	63
•	Se faire connaître	69
•	Se faire payer	74
•	Se protéger	79
•	Aides et appuis	86
03.	CONTACTS UTILES	93
•	Contacts utiles	94



GEODIS makes customers more competitive by delivering their cargo across five continents and by making their supply chain transparent and easy to manage. With its five lines of business (Supply Chain Optimization, **Freight Forwarding**, **Contract Logistics**, Distribution & Express and Road Transport), GEODIS manages its customers Supply Chain by providing **end-to-end** solutions. The entire GEODIS Group, being a global logistics provider with **49,400 employees**, spans a network covering nearly **170 countries**. As part of the French railway company **SNCF**, GEODIS offers a wide range of **sustainable, innovative and cost saving multimodal solutions**. Since 1980, Our Taiwan office provides companies with our established local expertise and proven experience for their freight forwarding needs.

www.geodis.com

ÉDITO



Résilience et dynamisme sont peut-être les deux mots qui viennent à l'esprit lorsque l'on veut décrire Taïwan.

Cette petite île de 36 000 km² a non seulement rebondi sur la crise de la Covid pour afficher un des taux de croissance les plus élevés du monde, mais continue d'afficher la plus forte croissance économique des quatre dragons asiatiques.

Connue aujourd'hui pour sa suprématie mondiale dans les semi-conducteurs, le « pétrole du XXI^e siècle », Taïwan affiche un dynamisme hors pair dans nombre d'autres secteurs industriels : microélectronique, machines-outils, véhicules électriques, aéronautique, énergies vertes, etc. Taïwan est devenu un géant industriel dont les grandes entreprises occupent souvent les premières places mondiales. Passées maîtres dans l'art de fabriquer avec zéro défaut et à moindre coût, les entreprises taïwanaises n'en sont pas moins friandes de briques technologiques étrangères lesquelles leur permettront de conforter leur avance mondiale. Autant d'ouvertures pour les sociétés françaises.

Mais la « belle île » (*ilha formosa*), comme la nommèrent les explorateurs portugais du XVI^e siècle, est également un temple du consumérisme qui offre de très larges opportunités aux entreprises françaises. Sa jeunesse, riche (un des plus forts pouvoirs d'achats PPA dans le monde), hyper connectée, victime consentante de toutes les tendances de mode, n'hésite pas à

dépenser sans compter pour les derniers téléphones, vêtements et cosmétiques à la mode. Les aînés, quant à eux, éduqués et volontiers nomades, affichent souvent une connaissance approfondie des produits de consommation occidentaux et, au-delà d'un prix ou d'une marque, sauront apprécier la qualité d'un produit, du travail qu'il a nécessité ou des bienfaits qu'il apporte. Autant de caractéristiques qui font de Taïwan un havre pour les produits français de consommation dont nombre de marques comptent plus de points de vente à Taïwan qu'ils n'en comptent en France.

Ainsi, ce marché qui s'est imposé la discrétion comme politique de développement, croît-il paisiblement mais inexorablement à l'ombre de ses grands voisins tels le Japon et la Corée du Sud qu'il a pourtant surpassé en matière de PIB/ habitant.

Ne pas s'intéresser au marché taïwanais en 2024 relève d'un manque de connaissances que ce guide veut conduire à combler. L'ensemble des collaborateurs du bureau Business France de Taipei se tient à votre disposition pour partager avec vous les opportunités d'affaires qu'ils collectent auprès des grands comptes taïwanais qu'ils côtoient régulièrement.

François COTIER
Directeur du Bureau Business France
de Taïwan



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes qui nous ont apporté leur aide dans la réalisation de ce guide :

- Tout d'abord, nous souhaitons remercier nos annonceurs. Les plus fidèles comme les nouveaux venus, sans qui ce guide ne pourrait être publié. Nous remercions chaleureusement (par ordre alphabétique) :
 - **AGS** – Déménagement International ;
 - **Crédit Agricole Corporate & Investment Bank**, Taipei branch ;
 - **GEODIS** ;
 - **TAITRA**, Taiwan External Trade Development Council ;
 - **TAK Associés Taiwan**.

Ainsi que **Good Earth CPA**, notre partenaire assidu, que nous remercions particulièrement.

- Dans leurs aides à la rédaction :
 - M. **Alain CHOUAN**, chef du service économique du bureau français de Taipei et ses collaborateurs Mme **Odile Huang** et M. **Max Chang** ;
 - Mme **Amandine MONTREDON**, conseillère régionale INPI, de l'ambassade de France au Japon ;
 - M. **Pascal Thien-Ah-Koon**, avocat à la Cour de Paris et au barreau de Taipei, associé-gérant du cabinet TAK ASSOCIES-ECOVIS à Taipei.
- Merci aux membres du bureau de Business France Taïwan :
 - M. **Kuan-ju WANG**, chargé d'affaires Tech et Industrie, et les chargés de développement de ce pôle, Mme **Astrid CHEN** et M. **Ling LI** ;
 - Mme **Anne GUINAUDEAU**, chargée d'affaires export Agrotech, ainsi que Mme **Dorinne TU** et M. **Pin-Shuo CHEN**, chargés de développement Agrotech ;
 - Mme **Clélia HSIEH**, chargée d'affaires Art de Vivre et Santé et sa collaboratrice Mme **Inès CHENG**.



CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

01

LES POINTS-CLÉS DU MARCHÉ

COMPRENDRE TAÏWAN

Une histoire à la croisée des cultures austronésienne, chinoise et japonaise. « *Ilha formosa* ! », c'est-à-dire « la belle île », telle est l'expression avec laquelle les marins portugais exprimèrent leur admiration pour la beauté des côtes taïwanaises, lorsque pour la première fois en 1542, ils aperçurent cette île. Ces marins sont vraisemblablement les premiers européens à avoir découvert cette terre. Mais malgré la brièveté de cette rencontre, le surnom de Formose resta dans l'histoire.

À cette époque-là, l'île était uniquement peuplée de populations aborigènes, réparties inégalement sur les 35 000 km² de ce territoire. Très convoitée, elle sera finalement gouvernée par les Hollandais en 1624 au détriment des Espagnols. On peut constater des traces du passage des Hollandais dans le sud de l'île, tandis que les Espagnols s'étaient brièvement installés au nord en 1626.

C'est ensuite le général Koxinga, venu de Chine à la suite de l'établissement de la dynastie Qing, qui chassera les Hollandais hors de Taïwan et y établira son pouvoir.

Formose va commencer à attirer une immigration chinoise de plus en plus nombreuse, venant des provinces du Fujian et du Zhejiang, qui va se mêler aux autochtones déjà présents.

En 1885, Taïwan devient une province de l'empire Qing. Cette domination chinoise ne durera que dix ans et se terminera par l'arrivée de ses voisins venus du nord, les Japonais. En effet, en 1895, le traité de Shimonoseki règle l'issue de la première guerre sino-japonaise (1894-1895) et fait passer l'île sous domination nipponne. Durant leur présence sur l'île, les Japonais vont apporter un véritable dynamisme économique, notamment par une modernisation de l'administration et des infrastructures. Cette période est en grande partie responsable du développement de Taïwan. La défaite des Japonais à la fin de la seconde guerre mondiale puis le traité de San Francisco en 1951, eurent comme conséquence la fin de l'ère japonaise sur l'île.

De l'autre côté du détroit, en 1911, la République de Chine (Republic Of China, ROC) est établie par Sun Yat-sen en Chine continentale. Chiang Kai-shek, leader du parti Kouo-min-tang (KMT) lui succède en 1928. Tenu en échec par Mao Zedong et sa révolution communiste, le KMT perd le pouvoir. Le dirigeant déchu va alors se replier sur Taïwan dès 1949, pour y implanter la République de Chine et préparer son opposition à la République populaire de Chine et de son leader, Mao Zedong.

Il n'arrivera pas à atteindre son dessein, mais resta à Taïwan jusqu'à sa mort.

Le gouvernement taïwanais tel que nous le connaissons aujourd'hui est une construction récente. Le régime autoritaire de Chiang Kai-shek laissera progressivement place à un régime démocratique dans les années 90. Les partis d'opposition commencèrent à se développer permettant d'aboutir à une démocratie mature, dont le fonctionnement est jugé l'égal de nos démocraties occidentales.

Concernant les relations avec la République populaire de Chine et ce, quelles que soient les interprétations, d'un point de vue strictement économique, l'île de Taïwan est un territoire autonome. Depuis l'avènement du parti DPP à Taïwan en 2016, il n'y a plus de collaboration entre le gouvernement de la République populaire de Chine et celui de la République de Chine.

SA DÉMOGRAPHIE

- Langues et civilisations

La langue officielle de Taïwan est le mandarin. Comme à Hong Kong, ce sont les caractères traditionnels qui sont utilisés. Taïwan possède également des langues locales dont le taïwanais (maîtrisé par 70 % de la population) issu de la langue du minnan, et le hakka (parlé par 11 % des Taïwanais). Le taïwanais est encore utilisé quotidiennement, notamment dans les provinces du sud de Taïwan.

Historiquement, la population taïwanaise est composée de populations issues d'Asie du Sud-Est et aborigènes. Les Taïwanais peuvent distinguer pour leur part les Taïwanais dit « de souche » (80 % de la population) qui viennent des peuples Han, du sud de la Chine, et qui ont immigré il y a de nombreuses années, des autres immigrés chinois qui sont arrivés plus récemment.

- 654 habitants au kilomètre carré, une densité de population parmi les plus importantes au monde

Les nombreux reliefs montagneux du centre de l'île repoussent la population sur les côtes. Cette concentration se retrouve notamment dans les villes de New Taipei (4 M d'habitants), de Taichung (2,8 M d'habitants), de Kaohsiung (2,7 M d'habitants) ainsi que de Taipei (2,5 M d'habitants). Dans ce contexte géographique, la population de 23,6 Millions d'habitants doit se cantonner dans 36 000 km², soit une densité de 654 habitants par km².

L'existence d'une classe moyenne aisée associée à une population fortement urbanisée permet une consommation dynamique, portant notamment sur les produits européens.

- Un vieillissement de la population inquiétant

Le vieillissement accéléré des populations est un phénomène récurrent dans beaucoup de sociétés occidentales et asiatiques qui ont connu une forte croissance démographique dans les années 2000. Taïwan n'est pas épargnée. Depuis lors, en raison d'une baisse de la natalité à 1,2 enfants par femme en 2021, soit un peu plus de 150 000 naissances par an, la baisse rapide de la population est difficilement évitable. Le tableau ci-dessous permet d'entrevoir la répartition de la population taïwanaise par tranche d'âge.

Tranches de la population	Pourcentage de répartition
0 – 14 ans	12,4 %
15 – 24 ans	11,6 %
25 – 54 ans	45,5 %
55 – 64 ans	14,7 %
65 – et plus	15,8 %

Source : CIA, *The world Factbook*, 2022

LE NIVEAU D'ÉDUCATION DE TAÏWAN

- Un niveau d'éducation parmi les meilleurs du monde

Si l'on se réfère au classement PISA (Programme international pour le suivi des acquis) fourni par l'OCDE, les élèves taïwanais ont des résultats nettement supérieurs aux moyennes mondiales, et les pays asiatiques, dont Taiwan, arrivent en tête de ce classement.

C'est également la conséquence d'une politique publique engagée qui consacre 20 % du budget de l'État à l'éducation, les sciences et la culture.

En plus de leurs heures de cours hebdomadaires, il est courant que les écoliers taïwanais soient occupés tous les soirs de la semaine, par des cours particuliers de langues, de mathématiques, de musique et de sports. Cette pratique permet certainement aux élèves de se maintenir aux niveaux des meilleures exigences mondiales.

Concernant les établissements de formation supérieure, quatre universités taïwanaises sont présentes dans le top 300 du QS World University Rankings. Certaines de ces universités sont aussi référencées dans le top 50 des universités asiatiques.

- Langues : l'anglais *still in learning process*

La maîtrise de l'anglais à Taïwan est très inégale. La plupart des hommes d'affaires et les jeunes générations le parlent à un niveau satisfaisant. C'est moins évident pour les dirigeants de PME. En outre, dans un taxi ou au restaurant, il ne faut guère s'attendre à des prouesses de communication.

Conscient des lacunes des écoliers en anglais, le gouvernement a mis en place le *Bilingual 2030 Plan*, qui a pour objectif de former tous les élèves à un niveau d'anglais au moins professionnel, à l'horizon 2030.

LE CONTEXTE SOCIAL : EMPLOI ET RÉMUNÉRATION

Depuis les quarante dernières années, à Taïwan, le taux de chômage n'a jamais dépassé les 6 %. En 2023, la partie de la population qui recherche un emploi, oscille entre 3 % et 4 % de la population active, soit un peu plus de 400 000 personnes.

Plus de 40 % des actifs sont au chômage pour avoir quitté leurs emplois, car ils n'étaient pas satisfaits de leur travail. Depuis les années 2000, c'est une pratique courante ici à Taïwan, notamment pour les jeunes générations de diplômés.

Taux de demandeurs d'emplois par classes d'âge, parmi la population active, en 2022

Classe d'âge	Taux en %
15-19 ans	8.64
20-24 ans	12.45
25-29 ans	6.16
30-34 ans	3.65
35-39 ans	2.91
40-44 ans	2.53

45-49 ans	2.45
50-54 ans	2.27
55-59 ans	2.26
60-64 ans	1.95
65 ans et plus	0.62

Source : Agence nationale des statistiques, 2022

À Taïwan, les salariés peuvent compter sur un salaire minimum horaire (environ 5,2 EUR/ heure) et un salaire minimum mensuel (environ 775 EUR/ mois). Depuis l'arrivée à la présidence de Tsai Ing-wen en 2016, le salaire minimum mensuel a été augmenté sept fois, soit une fois par an depuis sa prise de fonction. Quant au salaire moyen, en mai 2023, il s'élevait à environ 1 400 EUR. Par rapport à ses voisins singapouriens (plus de 4 500 EUR), hongkongais (4 200 EUR), coréens (2 400 EUR) et nippons (2 200 EUR) ce salaire reste assez faible. Néanmoins, il reste environ deux fois supérieur au salaire moyen chinois (environ 900 EUR).

Salaire mensuel moyen par secteurs d'activités, en TWD

Secteurs d'activités	Salaires moyens par employé, en TWD
Industrie	64 616
dont <i>Électroniques et composants</i>	90 320
Energie	66 727
dont <i>Électricités et gaz</i>	95 603
Transport et fret	120 296
dont <i>Transport maritime</i>	204 024
Secteur financier et immobilier	69 876
dont <i>Finance et assurance</i>	100 390
Services	51 668
dont <i>Communication et publicité</i>	79 142

Source : Invest in Taiwan, 2022

SA GÉOGRAPHIE ET SES INFRASTRUCTURES

- Une nature difficile

La nature a horreur du vide, et c'est peu de le dire à Taïwan. On peut facilement le constater, tant la nature luxuriante peut se montrer envahissante. Les forêts épaisses jouxtent les quartiers d'habitations, et la nature tente par tous les moyens d'étendre ses racines.

Dans un contexte naturel animé par les tremblements de terre et d'autres événements climatiques (typhons), Taïwan a su malgré tout se créer un réseau très développé d'infrastructures de transports. En train, en avion, en voiture, et même à vélo, se déplacer dans l'île est chose aisée et peu dispendieuse.

- Taïwan va bon train

Lors de l'occupation de l'île par les Japonais, ces derniers développèrent considérablement le réseau ferré de Taïwan. Depuis, le réseau a continué de s'agrandir et plus de 2 000 kilomètres de voies ferrées permettent de se déplacer autour de l'île.

Ce sont plus de 500 000 voyageurs qui empruntent chaque jour l'un des trains en circulation autour de l'île. Le plus populaire reste le Taïwan High Speed Train, qui relie Taipei aux plus grandes villes de la côte ouest de l'île. Il ne faut pas plus de deux heures (au maximum) pour relier les deux stations les plus éloignées du réseau.

Sur la côte est, un autre réseau, moins rapide mais tout aussi régulier, assure des liaisons quotidiennes entre le sud de l'île et Taipei, la capitale.

Concernant la mobilité urbaine, les plus grandes municipalités de Taïwan bénéficient d'un réseau local de métro, et le cas échéant d'un réseau de tramway.

À Taipei, le métro est largement implanté et ses six lignes qui desservent une centaine de stations permettent de se déplacer rapidement dans la ville et ses alentours.

- Une plateforme portuaire tournée vers l'Asie

Taïwan abrite trois des onze plus grandes compagnies de transport maritime au monde : Evergreen, Yang Ming Corporation et Wan Hai Lines.

Le plus important partenaire commercial de Taïwan reste la Chine et sa province de, avec près de 200 Mds USD d'exportation en 2021. Le commerce international des marchandises reste une activité essentielle de l'économie taïwanaise. Par exemple, entre 2015 et 2021, le taux de croissance des exportations maritimes fut de 28,9 %.

Le commerce maritime représente donc une part non négligeable de l'économie taïwanaise.

- Un hub aérien polyvalent, qui tend à s'agrandir

Taïwan bénéficie d'un réseau aérien bien développé, qui multiplie les liaisons quotidiennes à l'international. La plateforme aéroportuaire de Taipei est composée de deux aéroports internationaux : Taoyuan et Songshan. L'aéroport international de Taoyuan, situé à 40 kilomètres du centre-ville de Taipei, est le principal aéroport de l'île et permet des liaisons quotidiennes avec le monde entier. Par ailleurs, à dix minutes du centre-ville, l'aéroport de Songshan est dédié aux vols intérieurs ainsi qu'aux liaisons avec trois aéroports urbains asiatiques : Séoul Gimpo, Tokyo Haneda, Shanghai Hongqiao.

Le pays mise sur le trafic de transit pour pouvoir atteindre un flux de passagers proche des standards de fréquentation des meilleurs aéroports européens. Cependant, le Covid a stoppé la progression de ce développement. Alors que le nombre de passagers avait dépassé les 48 millions de voyageurs en 2019, la fermeture des frontières et la gestion du covid dans le pays a fait tomber ce chiffre à près de 4 millions en 2022.

Toutefois, la construction du troisième terminal de l’aéroport de Taoyuan, prévu pour entrer en fonction en 2024, va permettre une hausse des capacités d’accueil de l’aéroport de 45 M de passagers supplémentaires par an. Par ailleurs, l’apparition d’une nouvelle compagnie aérienne nommée Starlux Airlines, visant ostensiblement une clientèle haut de gamme, montre que Taïwan a la volonté de se projeter comme un acteur important du secteur du transport de passagers. L’année 2023 et la levée des mesures sanitaires vont permettre à la plateforme taïwanaise de continuer sa progression.

DONNÉES SECTORIELLES

Structure du PIB (en 2022)

Secteurs d’activité	1951	1985	2022	Répartition de l’emploi (sur la population active)
Primaire	32 %	7 %	2 %	5 %
Secondaire	20 %	44 %	36 %	30 %
Tertiaire	48 %	49 %	62 %	65 %

Source : Agence nationale des statistiques, 2022

À NOTER

L’évolution de la structure du PIB taïwanais depuis les quatre-vingts dernières années est intéressante. Autrefois très dépendante du secteur primaire, Taïwan a considérablement diminué ses activités agricoles pour développer le secteur des services et celui des industries, notamment celles hautement technologiques.

- Le secteur primaire
Regroupe les activités économiques qui produisent des matières premières

Le secteur agricole ne participe que très faiblement au PIB et à l’emploi des populations actives. L’agriculture est représentée surtout par la production de riz, et de fruits et légumes. Les ressources naturelles de Taïwan sont limitées, et compte-tenu du relief essentiellement montagneux de l’île, les terres arables sont rares. Il existe aussi quelques centres d’élevages de porcs et de canards, notamment sur la côte est de Taïwan, à Yilan. Mais la production est très limitée et a très peu d’impact sur l’économie nationale.

Le climat ensoleillé et subtropical de Taïwan rend particulièrement propice la culture de fruits et légumes, en particulier les fruits exotiques comme les ananas, les mangues, les fruits du dragon, les bananes et les goyaves.

- Le secteur secondaire

Regroupe l'ensemble des activités économiques qui consistent à transformer des matières premières en biens productifs ou en biens de consommation.

Le secteur secondaire est un pilier essentiel de l'économie taïwanaise. Il représente 36 % du PIB et permet l'emploi de 35 % de la population active. Ce secteur est dynamisé par les industries : d'électronique, de mécanique et de métallurgie.

Il convient également naturellement de parler de l'industrie des semi-conducteurs. Ce domaine, que Taïwan a fait sien pour s'assurer la première place parmi les grandes nations du monde, représente 175 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022.

Ce secteur est parfois évoqué par les Taïwanais comme le « Hù guó shénshān » (護國神山). Ce qui signifie « la montagne » ou « le bouclier qui protège la nation ». Elle était autrefois utilisée pour parler des montagnes protectrices du centre de l'île. Les habitants étaient protégés des catastrophes naturelles, comme les typhons, par cette muraille naturelle. La métaphore a évolué et c'est désormais TSMC et l'industrie des semi-conducteurs, qui semble protéger la nation.

Les secteurs de l'électronique et de l'informatique sont les piliers de l'économie taïwanaise et lui permettent d'être très compétitive dans ces secteurs d'activités. D'autant que Taïwan a profité des confinements mondiaux pour satisfaire la demande externe en infrastructures et équipements de télétravail et d'enseignement à distance. Taïwan est d'ailleurs le leader mondial pour la fabrication des ordinateurs portables et des écrans d'ordinateurs.

La qualité de ses produits et de ses services lui permet de siéger au même rang que les nations les plus innovantes des industries informatiques.

- Le secteur tertiaire

Rassemble tous les services marchands (commerce, transports, activités financières) et non marchands (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le secteur tertiaire est le plus développé des trois. Le commerce est une activité névralgique de l'économie taïwanaise notamment grâce à sa capacité d'export.

Taïwan peut également compter sur les millions de touristes annuels qui depuis la réouverture des frontières et la levée des mesures drastiques contre le Covid, sont attendus par les locaux.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

- Indicateurs économiques

Principaux indicateurs économiques - 2022	Taïwan	France
PIB	761,6 Mds USD	2 920 Mds USD
PIB par habitant (en PPA et en USD courants)	73 340 USD	58 830 USD
Taux de croissance du PIB	2,1 %	0,7 %
Déficit public en % du PIB	- 0.5 %	- 5,3 %
Dette publique en % du PIB	25 %	111,4 %
Taux d'inflation	2,7 %	5,2 %
Taux de chômage	3,7 %	7,4 %

Source : Fonds monétaire international, 2022

- Politique économique budgétaire

Selon le classement de l'Institut du développement de la gestion (IMD), Taïwan arrive en 7^e position mondiale des pays les plus compétitifs en 2022. L'île a longtemps été cantonnée au seuil du top 10 mondial, mais grâce à une bonne gestion du Covid et de nombreux programmes d'investissement et de soutien de la part des autorités publiques, elle se positionne désormais parmi les meilleures du monde.

Ces classements présentent Taïwan comme une terre privilégiée pour les investissements. La liberté économique et l'imposition raisonnable font de l'île une alternative crédible parmi ses voisins hongkongais et singapouriens. L'île peut aussi compter sur son environnement juridique, qui respecte les règles de la propriété intellectuelle avec les mêmes exigences que celles qui s'appliquent aux pays membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

La très bonne gestion du Covid par le gouvernement, parmi les plus réussies au monde, a permis d'éviter le confinement du pays. Celui-ci a fait preuve de résilience et la demande internationale croissante a permis à Taïwan de maintenir sa croissance à 3,1 % en 2020 et 6,5 % en 2021. Cependant, les prévisions pour la croissance de l'année 2023 s'annoncent inférieures à 3%. La baisse des ventes d'ordinateurs et de smartphones personnels, ainsi que la baisse de la demande en semi-conducteurs sont les principales raisons de ce ralentissement temporaire. Ces deux secteurs représentent à eux deux, 42 % des exportations taïwanaises.

Le gouvernement taïwanais a lancé en 2016 sa première « Southbound Policy ». Conscient de sa forte dépendance avec la Chine, notamment en matière de commerce et d'exportation, le

gouvernement taïwanais cherche à encourager la relocalisation des exportations et des investissements taïwanais vers les pays essentiellement d'Asie du Sud-Est mais également de l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En 2021, les échanges entre ces trois pays a atteint plus de 20 milliards de dollars. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont d'ailleurs respectivement les 6^e et 7^e partenaires commerciaux de Taïwan.

Objectifs principaux des deux gouvernements de la présidente Tsai Ing-wen (2016-2023) :

- **Mise en place un plan d'un plan de développement de six industries stratégiques** : industries digitales (dont Intelligence Artificielle), cybersécurité, e-santé, énergies renouvelables, défense et sécurisation des chaînes d'approvisionnement ;
 - **Environnement** : atteindre la neutralité carbone en 2050. Création d'un ministère sur les questions environnementales (2023) ;
 - **Énergie** : arrêt du programme nucléaire et développement massif des énergies renouvelables (éoliennes et énergie solaire) ;
 - **Éducation et recherche** : politique d'attractivité des nouveaux talents locaux et étrangers ;
 - **Marché du travail** : avec plus de 11 millions d'employés et 400 000 chômeurs, Taïwan connaît le plein emploi. Le gouvernement œuvre à simplifier les procédures pour permettre à la main d'œuvre immigrée de travailler et de rester plus facilement à Taïwan ;
 - **Santé** : le parlement taïwanais travaille à favoriser l'accès aux soins dans les zones rurales. Dans les aires urbaines, celui-ci est déjà très développé ;
 - **Défense** : Taïwan continue d'investir considérablement dans le secteur de la défense, mais bénéficie également de ventes d'équipements américains.
- Risques économiques et sociaux

L'économie taïwanaise présente quelques fragilités et doit penser à effacer certaines disparités :

- L'économie taïwanaise est en partie dépendante de l'industrie des semi-conducteurs, un secteur sous pression, notamment en raison des tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine (cette industrie peut représenter jusqu'à 15 % du PIB taïwanais). Cette industrie est parfois évoquée par les Taïwanais comme le « Hù guó shénshān » (護國神山), ce qui signifie « la montagne » ou « le bouclier qui protège la nation » ;
- Taïwan dépend aussi en grande partie du commerce international. Ses exportations vers la Chine et Hong Kong ont considérablement diminué, conduisant l'île à chercher de nouveaux débouchés ;
- La relation inter-détroit bien que peu pesante au quotidien peut constituer un facteur conduisant les entreprises taïwanaises et internationales à « dérisquer » leur présence sur l'île ;
- La gestion du déclin du taux de natalité et de l'augmentation de l'espérance de vie, induisant un vieillissement de la population, constitue un défi socio-économique majeur. Le budget alloué par le gouvernement national, voire par certains gouvernements locaux (par exemple la municipalité de Taipei), à la stimulation de la natalité va continuer d'augmenter. Le gouvernement prévoit également d'augmenter le nombre de contrôles prénataux couverts par le programme d'assurance santé.

Par ailleurs, l'endettement et la politique budgétaire de Taïwan restent fondamentalement sains. Le ralentissement de la croissance observé au premier semestre 2023 sera plus que compensé par la croissance prévue au second semestre (prévision pour 2023 supérieure à 2 %).

LES POINTS-CLÉS DE L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE

À RETENIR

Taïwan s'est doté du nom de « République de Chine » (Republic of China ou ROC) en opposition à la République Populaire de Chine (RPC) ;
Selon la publication *Economist Intelligence Unit* (EIU), en 2022, Taïwan siège à la 10^e place des pays les plus démocratiques du monde. Une position qui place l'île à égalité avec les pays d'Europe du Nord, reconnus pour leur exemplarité démocratique depuis de nombreuses années.

CADRE INSTITUTIONNEL ET FONCTIONNEMENT DE LA VIE POLITIQUE TAÏWANAISE

- Taïwan, un engagement convaincu vers la démocratie

Avec un régime de nature semi-présidentielle, Taïwan est une démocratie.

Toutefois, en 1949, Tchang Kai-chek et son gouvernement impose la loi martiale laquelle perdurera jusqu'en 1987. Le gouvernement, issu du seul parti autorisé alors, le Kouo-Min-Tang, suivait les principes énoncés dans la Constitution de la République de Chine, promulguée en 1947.

Après 1987 et cette période autoritaire, Taïwan entama sa mue vers un régime démocratique, comme en témoignent les sept révisions majeures de sa Constitution entre 1991 et 2005.

La première élection présidentielle uninominale au suffrage universel du 23 mars 1996 et l'alternance des partis politiques au pouvoir montrent que l'île a pleinement assimilé les spécificités d'un régime démocratique.

L'instauration en 2003 d'un référendum d'initiative populaire permet de rapprocher encore plus le régime taïwanais d'une démocratie participative. Désormais, le peuple peut également modifier la Constitution par référendum.

Les réformes de transparence du financement des partis politiques, d'indépendance du système judiciaire, mais aussi la mise en œuvre des lois contre la corruption et la bonne application des contrats montre que la démocratisation progressive et pacifique de Taïwan est une démarche globale.

Ce régime démocratique repose sur cinq branches :

- Le **Yuan exécutif** est la branche exécutive du gouvernement de l'île de Taïwan. Il est composé d'une vingtaine de ministères et d'agences ;
- Le **Yuan législatif**, autrement dit le Parlement, se charge de la rédaction et du vote des lois ;
- Le **Yuan d'examen** est responsable de la fonction publique ;
- Le **Yuan judiciaire** supervise le pouvoir judiciaire de Taïwan ;

- Enfin, le **Yuan de contrôle** s'occupe notamment de contrôler la censure et d'auditer le gouvernement. À titre de comparaison, il détient les mêmes fonctions que le Conseil constitutionnel français.

- Le pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est organisé autour du Président, démocratiquement élu, et du Yuan exécutif. S'appuyant sur le modèle américain, le Président est également secondé d'un vice-président qui lui succèdera en cas de décès ou d'incapacité à gouverner.

Le Yuan exécutif est dirigé par un Premier ministre nommé par le Président et il rend compte de ses actions devant le Yuan législatif.

Le Conseil du Yuan exécutif représente l'ensemble des ministères (12), des conseils (10) et des commissions (4) ainsi que les agences et les administrations placées sous le contrôle du Premier ministre.

- Le pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est confié au Yuan législatif ou Parlement. Composé de 113 sièges, les législateurs y sont élus pour quatre ans selon le système mixte. C'est-à-dire qu'il existe plusieurs types d'élections pour l'attribution des sièges. Tout d'abord, 79 sièges sont obtenus au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Les électeurs votent par circonscription (73 au total), et ce sont donc les candidats avec le plus de voix qui sont élus. Ensuite, 28 sièges sont pourvus grâce à la proportionnelle. Enfin, six sièges de cette assemblée sont réservés aux communautés aborigènes.

Unicaméral, le Yuan législatif cherche généralement à trouver un consensus. Il est en effet parfois difficile pour le parti majoritaire, même s'il détient la majorité, de décider seul, sans convaincre les groupes minoritaires. Par exemple, l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour requiert l'unanimité de tous les groupes.

Le rôle du Parlement s'est accru au fil des années. Il assume une position-clé dans la vie politique de l'île : rôle crucial dans l'élaboration des lois, publicité très forte donnée aux travaux du Parlement et ouverture croissante sur la société civile.

Composition du Parlement taïwanais en 2023

Partis politiques	Nombre de sièges
Democratic Progressive Party (DPP)	64
Kuomintang (KMT)	38
Taiwan People's Party (TPP)	5
New Power Party (NPP)	3
Indépendant	3

- Le découpage administratif et les spécificités locales



Le territoire taïwanais est organisé en treize comtés et trois municipalités autonomes (Hsinchu, Chiayi et Keelung). De plus, il existe six municipalités spéciales qui ont un fonctionnement différent des autres structures administratives présentées. Ces municipalités correspondent aux zones urbaines les plus importantes, comme Taipei, New Taipei, Taoyuan, Tainan, Kaohsiung et Taichung.

À Taïwan, ces collectivités locales jouent un rôle politique et économique très important. Les maires et les dirigeants de ces localités sont d'éminentes personnalités politiques. Ces entités locales possèdent une grande marge de manœuvre dans leurs décisions, ce qui leur octroie un rôle politique et économique important. La gestion d'une municipalité ouvre souvent la voie à un destin politique national.

Les élections locales, qui se déroulent tous les quatre ans, tiennent lieu d'élections de mi-mandat pour le pouvoir exécutif et législatif au pouvoir. Les dernières élections se sont tenues à la fin de l'année 2022, et ont donné l'avantage au KMT. Toutefois les prochaines élections présidentielles de janvier 2024 portent des enjeux beaucoup plus forts, notamment sur les questions de relations internationales.

- L'épineuse question de la reconnaissance de Taïwan à l'international

Aujourd'hui, un grand nombre de pays n'ont plus de relations diplomatiques à proprement parler avec Taïwan. Cependant, de nombreux liens économiques existent et continuent de se développer, mettant Taïwan sur le devant de la scène internationale.

Une dizaine de pays reconnaissent tout de même Taïwan en tant qu'État. On retrouve parmi eux le Vatican, mais aussi des pays du Pacifique et d'Amérique du Sud .

La participation de Taïwan aux organisations internationales et régionales qui ne nécessitent pourtant pas le statut d'État est également en net recul depuis quelques années, sous la pression de certains membres. Cependant, 57 États maintiennent des relations informelles avec Taïwan avec la présence de bureaux de représentation bilatéraux. La France, pour sa part, reconnaît depuis 1964 la République Populaire de Chine comme seule représentante légale de la Chine et, depuis cette date, n'entretient pas de relations diplomatiques avec Taïwan. Toutefois, en raison de son développement économique et technologique, Taïwan est un partenaire important de la France en Asie. Les intérêts de la France sont représentés sur place par le Bureau français de Taipei. Parallèlement, les intérêts de Taïwan sont représentés par le Bureau de représentation de Taipei en France, à Paris, mais également par le Bureau annexe d'Aix-en-Provence.

Confrontée à une situation géopolitique difficile, Taïwan a connu récemment un regain de visibilité internationale. Un nombre croissant de pays développe de nombreux partenariats avec Taïwan. En particulier, des pays de l'Union européenne, dont d'Europe orientale, multiplient les voyages d'études et d'échanges parlementaires. Il n'est pas anodin que Taïwan ait créé en 2022 un fonds souverain pour l'Europe centrale et orientale destiné à encourager les partenariats économiques.

- Les accords multilatéraux et de libre-échange

Depuis 2002, l'île est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sous le nom de « Territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu » ou « Taipei Chinois ». Cette entrée a permis une mise en conformité de la pratique des affaires insulaires aux normes internationales. Les accords TRIPS (Trade-Related aspects to Intellectual Property Rights), relatifs à la propriété intellectuelle, comptent parmi les conventions d'importance intégrées par Taïwan dans son droit intérieur à cette occasion. Taïwan est membre de la Banque asiatique de développement,

de l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation) et a rejoint la Banque centraméricaine d'intégration économique et le Conseil de coopération économique du Pacifique (PECC).

Taïwan a également signé des accords de libre-échange (ALE) avec (par ordre chronologique) : le Panama, le Guatemala, le Salvador. Taïwan a conclu des accords de coopération économique avec la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Paraguay, l'Eswatini, les Îles Marshall et le Belize.

En juin 2023, après de longs mois de négociation, Taïwan a conclu un accord sur le commerce avec les États-Unis. Il contiendra des éléments sur l'administration des douanes et la facilitation du commerce, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Cet accord est une avancée considérable vers un possible accord de libre-échange entre Taïwan et les États-Unis.

- Analyse des risques politiques

La Coface attribue à Taïwan la note de A1 pour le climat des affaires et de A2 pour l'évaluation du risque pays tout comme la Corée du Sud et le Japon. À titre de comparaison, pour ce dernier indicateur, parmi les autres dragons asiatiques, Singapour est également notée A2 et Hong Kong A3. Pour justifier sa notation sur Taïwan, la Coface souligne les relations inter-détroit tendues ainsi que l'isolement diplomatique de l'île. Cependant ces risques n'ont qu'un impact modéré sur le climat des affaires et sur celui des investissements directs étrangers.

LES POINTS-CLÉS DES ÉCHANGES

À la fin du XX^e siècle, Taïwan a connu une croissance économique exponentielle. D'un des pays les plus pauvres et très peu développés du monde, il devient rapidement le quatrième « dragon asiatique » derrière Hong Kong, Singapour et la Corée du Sud, se plaçant parmi les pays les plus performants de cette époque. Ayant fait le pari de développer des industries hautement qualifiées, l'île est désormais une référence lorsqu'il s'agit de composants électroniques.

Misant massivement sur l'exportation, l'île est soumise aux perturbations économiques extérieures (2008 puis période de fermeture due au Covid en 2020-2022). Mais ces bonnes performances économiques lui permettent de limiter les effets des récessions et de rebondir rapidement. On en veut pour preuve les performances de la période 2007-2010. Avec un PIB à 6,85 % en 2007, la crise de 2008 vient gâcher ces bonnes performances, passant d'une croissance de 6,85 % à 0,8 %. L'année 2009 continue de porter les stigmates de cette perturbation affichant une récession de 1,61 %. L'année 2010 viendra sonner la fin de cette période de disette, avec une croissance de 10,25 %. L'île sera également une des seules à réaliser une croissance positive en 2020, au moment où les autres économies mondiales tombaient, de nouveau, dans la récession.

Le solde de la balance commerciale de Taïwan est structurellement excédentaire. Cependant, l'île connaît sa dépendance aux exportations, et donc aux perturbations, et a donc décidé de prévenir les risques de cette forte dépendance aux échanges extérieurs. Le gouvernement et les politiques taïwanais ont décidé de faire face aux défis structurels que connaît le pays. Le but est de stimuler la demande intérieure, favoriser l'innovation pour développer de nouveaux relais de croissance et surtout de diversifier les partenaires internationaux (cf. Les points-clés du marché, page 10). Le point le plus visible de la mise en œuvre de ces politiques sont les investissements liés à l'innovation. Taïwan est un des leaders mondiaux, en termes d'efforts fournis dans le secteur de l'innovation. En 2020, le pays a consacré 3,5 % de son PIB à la recherche. Ce qui place le pays au 3^e rang des nations qui consacrent le plus de fonds aux programmes de recherche et développement (R&D), derrière la Corée du Sud (2^e) et Israël (1^{re}).

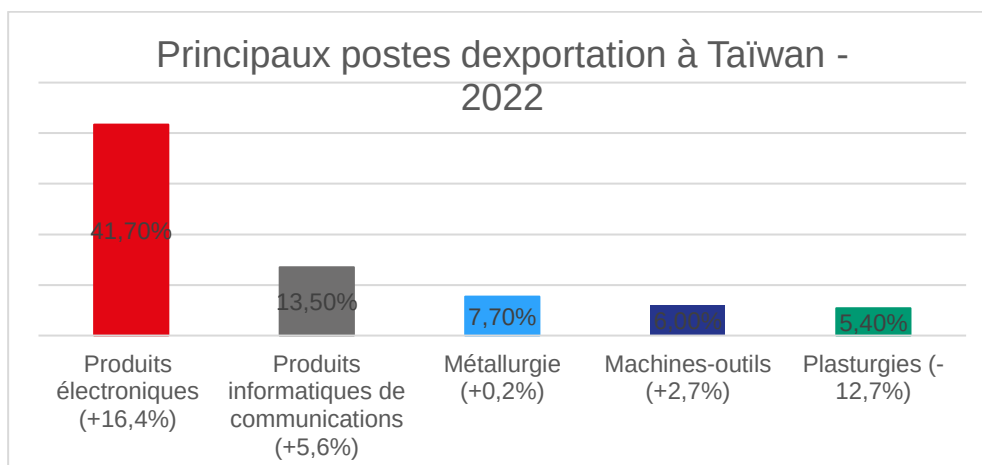
LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

En 2022, la balance courante de Taïwan représentait 13 % de son PIB. Excédentaire, les exportations de l'île ont progressé de 7,4 % soit 479 Mds USD et les importations ont augmenté de 12 % soit 427 Mds USD. Ce qui représente une légère diminution par rapport à l'année 2021.

Le secteur des composants électroniques représente 41 % des exportations taïwanaises. Ce qui sous-entend une très forte dépendance de Taïwan à ce secteur industriel. Mais la baisse de la demande de semi-conducteurs en 2023 a ralenti la croissance prévue pour cette année. Cependant, l'augmentation continue des exportations de ce secteur, confirme que ce secteur est le fer de lance de l'industrie taïwanaise.

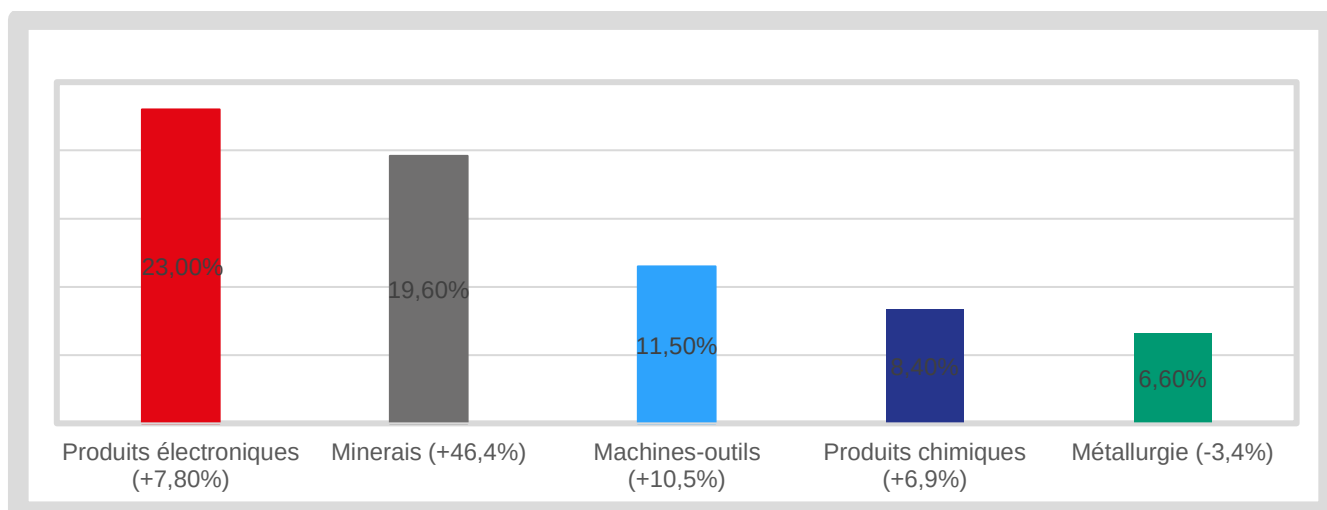
L'économie taïwanaise étant tirée par les exportations, sa croissance est dépendante de la vigueur de la demande externe, notamment celle de la Chine, son premier partenaire commercial. Ainsi, les exportations qui ont fait le succès et le développement de sa croissance, sont également ses maux lors des périodes de récession.

Principaux postes d'exportation de Taïwan (2022)



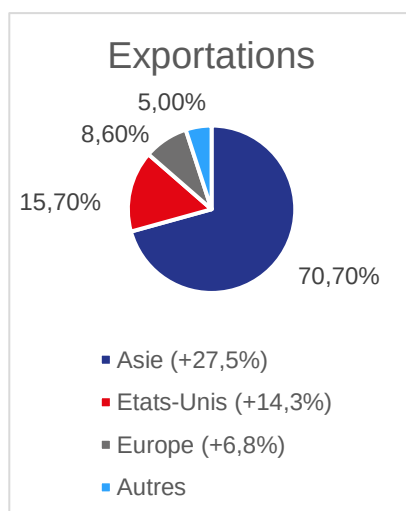
Source : Service économique du Bureau français de Taipei, 2023

Principaux postes d'importation à Taïwan (2022) :



Source : Service économique du Bureau français de Taipei, 2023

Les principales destinations des exportations taïwanaises par région en 2022 :



Destinations des principales exportations en Asie 2021-2022	Répartition
Chine + HK (-1,6 %)	38,80 %
ASEAN (+14,8 %)	17,8 %
Japon (+15,1 %)	7,80 %
Autres pays asiatiques	6,30 %
Total	70,70 %

En 2021, les pays asiatiques sont les premiers partenaires commerciaux de Taïwan. Ils sont la destination de 70,7 % des exportations taïwanaises.

Parmi eux, la Chine et Hong Kong se maintiennent au rôle de premier partenaire commercial totalisant 39 % des exportations et 20 % des importations, même si l'on peut observer une légère diminution. L'augmentation des échanges avec les pays de l'ASEAN, ainsi que la faible baisse des échanges avec la Chine (tendance observée en 2022) sont les conséquences de la mise en place de la politique du *Go south* (cf. Les points-clés de l'environnement politique) de Taïwan.

Quant aux États-Unis et à l'Europe, réunis, ils représentent un quart des exportations taïwanaises, ce qui corrobore également la volonté de l'île de diversifier ses clients pour éviter les situations de trop grande dépendance vis-à-vis de la Chine et de Hong Kong.

LES ÉCHANGES BILATÉRAUX ENTRE LA FRANCE ET TAÏWAN

La France est le 21^e client de Taïwan. Ce qui correspond à 0,42 % des exportations taïwanaises. Un chiffre en hausse de 22,79 % par rapport à l'année 2021. C'est également le 5^e client européen. Concernant les importations de Taïwan, la France est le 20^{ème} fournisseur de l'île soit 0.90% des importations taïwanaises. En hausse de 10,7%, cette donnée permet à la France d'être le 3^{ème} fournisseur européen de l'île.

Pour Taïwan, la France est donc un marché modeste. (Source : Service économique du Bureau français de Taipei)

- Les exportations françaises à destination de Taïwan

En 2022, les exportations françaises vers Taïwan ont augmenté de 52 % en particulier grâce au secteur de l'aéronautique. La vente d'avions Airbus en 2022, à la nouvelle compagnie aérienne de l'île, Starlux Airlines, basée à Taipei, a totalisé 841 M EUR et est responsable de cette augmentation considérable. Cette vente représente presque un tiers des exportations françaises vers l'île. Hormis ce secteur, les exportations françaises vers Taïwan ont tout de même progressé de 20 % et ont atteint 3 Mds EUR.

En dehors du secteur aéronautique, deux postes d'exportations se démarquent :

- Le secteur des « **composants et des cartes électroniques** » valorisé à plus de 474 M EUR. Les « circuits électroniques intégrés » représente la partie la plus importante de ce secteur, à hauteur de 255,184 M EUR, suivi des « appareils de semi-conducteurs » (puces, cellules photovoltaïques, diode...) avec 84,797 M EUR et enfin tout ce qui rassemble les « modules d'affichage » (écrans, télévisions) à 14,284 M EUR ;
- Le secteur du **luxe** avec 353 M EUR d'exportations. Grâce au rebond de la consommation privée (+3,6 %) et le niveau élevé des richesses par habitant (plus élevé que celui de la Corée du Sud et du Japon), l'industrie du luxe continue son développement à Taïwan. La joaillerie bénéficie d'une hausse des exportations de 38 %, la plus forte de ce secteur.

- Les importations françaises depuis Taïwan

En 2022, la France a importé 5,2 Mds EUR de biens taïwanais, soit une hausse de 38 % par rapport à 2021. La majorité des importations concernent deux secteurs très représentatifs de l'industrie taïwanaise :

- Les « **produits informatiques, électroniques et optiques** » (2,5 MDS EUR) dont 61 % de composants électroniques. Les « **ordinateurs et équipements périphériques** » occupent la deuxième place avec 473 M EUR ;

- Le second poste d'importations concerne les « **matériels de transport** ». Ils progressent de 39 % pour atteindre 573 M EUR. Ce chiffre concerne le domaine des cycles, des petits véhicules électriques (comme les voiturettes de golfs) et des motocycles. Cette catégorie concerne également les fauteuils roulants, dont Taïwan est le troisième exportateur mondial. Ce succès est la conséquence de l'expertise de l'industrie taïwanaise.

Les produits issus de l'industrie traditionnelle tels les « vis et boulons », « l'outillage » et les produits issus de la sidérurgie, de la métallurgie, du ferroalliage, restent des postes importants d'exportation.

EN BREF

La balance commerciale de la France vis-à-vis de Taïwan est traditionnellement déficitaire. Elle atteint - 2,2 Mds EUR en 2022, un chiffre en hausse de 23 % par rapport à 2021.

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER (IDE)

- Flux d'IDE entrants

En 2022, Taïwan a accueilli 10,2 Mds USD d'IDE (soit 2 566 projets d'investissements) ce qui correspond à une hausse de 88 % par rapport à 2021. Si la valeur des IDE a augmenté, leur nombre a en revanche diminué de 145 projets par rapport à 2021.

L'année 2021 avait été marquée par une baisse des flux d'IDE à cause du Covid. Dans un contexte économique perturbé, les entreprises avaient ralenti, voire annulé leurs projets d'investissement.

En 2020¹, le pays qui investissait le plus à Taïwan était la Chine, à hauteur de 30 % du total des IDE. Le premier pays européen à investir à Taïwan est le Pays-Bas. Ses voisins le Royaume-Uni, le Danemark, l'Allemagne et le Luxembourg s'ajoutent à la liste des investisseurs européens à Taïwan. Ils sont très présents dans le domaine des industries de pointe, comme celles utilisées pour la fabrication des semi-conducteurs.

Le stock des investissements directs français à Taïwan a progressé de près de 8 % en 2021, à 870 M EUR, plaçant l'île au 11^e rang des IDE français en Asie. La France est par ailleurs le 14^e investisseur étranger à Taïwan et, parmi les pays européens, se situe en 6^e position derrière les Pays-Bas (très présents dans le secteur des équipements industriels sophistiqués utilisés pour la production de semi-conducteurs), le Royaume-Uni, le Danemark, l'Allemagne et le Luxembourg.

Par ailleurs, les investissements taïwanais en France, dont le stock a atteint 183 MEUR en 2021, restent faibles par rapport à ceux des pays voisins de la région, tels que le Japon (10 Mds EUR), la Chine (3 Mds et 2,8 Mds avec Hong Kong) et la Corée du Sud (1,8 Md EUR).

¹ Les données les plus précises sur la situation des IDE à Taïwan datent de 2020.

- IDE de la France vers Taïwan

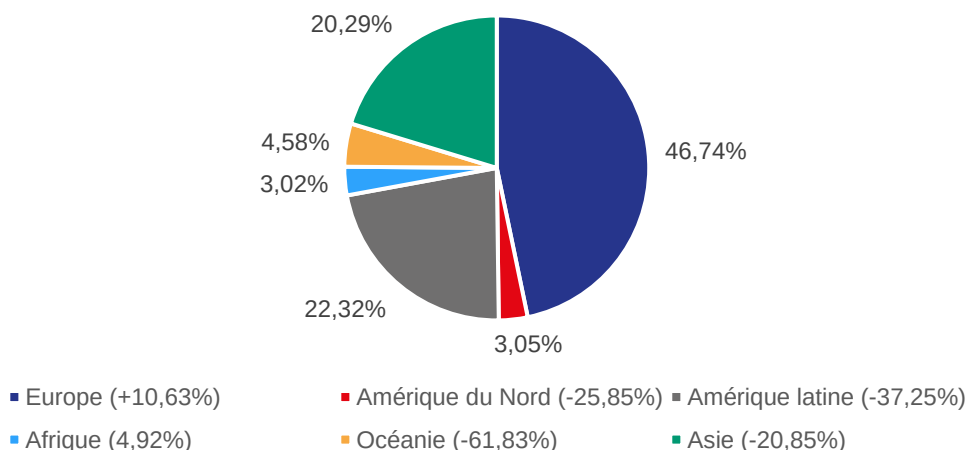
En 2020, la France arrive en 15^e position dans le classement des IDE étrangers à Taïwan. C'est le 5^e pays européen. L'Hexagone n'est donc pas un partenaire de premier ordre dans les investissements étrangers à Taïwan. La France peut compter sur des entreprises comme EDF et Air Liquide pour pouvoir investir à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros dans des projets industriels à Taïwan.

Les secteurs d'investissements des IDE, en 2020

Finance et assurance	30.0
Industrie manufacturière	18.0
Services professionnels, scientifiques et techniques	14.0
Commerce de gros et de détail	12.0
Fourniture d'électricité et de gaz	12.0
Immobilier	5.0
Autre :	9.0

Source : Commission Investment, MOEAIC

Part dans la valeur d'IDE entrants à Taïwan en 2020 (et évolution par rapport à 2019)



- L'action du gouvernement

Selon le BERI (Business Environment Risk Intelligence), en 2022, Taïwan est 14^e au classement des meilleures destinations pour l'investissement. C'est une chute de huit places pour l'île, notamment à cause des nombreux exercices militaires chinois qui ont été organisés autour de l'île, explique l'organisme. Les critères de ce classement étant particulièrement sensibles au risque du pays, l'actualité géopolitique récente du détroit de Taïwan n'a pas joué favorablement.

Afin de toujours améliorer son attractivité, l'île s'est engagée depuis plusieurs années à simplifier les procédures de création d'entreprises ainsi que toute démarche qui pourrait freiner le développement rapide d'un investisseur à Taïwan. Le gouvernement agit notamment en réduisant le délai de réponse des procédures administratives. Il aide aussi les entreprises dans leur recherche d'implantation géographique et propose donc des sites d'implantations privilégiés.

On retrouve à Taïwan trois types de pôles attractifs :

- Les zones franches ou Export Processing Zones ([site internet](#) : Invest Taiwan) ;
- Les parcs scientifiques comme Hsinchu, Tainan-Kaohsiung, Taichung-Yuli ([site internet](#) : Invest Taiwan) ;
- Les parcs industriels [site internet](#).

Les entreprises peuvent donc bénéficier de terrains viabilisés, mais également d'avantages fiscaux et de procédures administratives propices à leur développement. De plus, le gouvernement taïwanais s'engage à développer un écosystème favorable aux investisseurs notamment en termes de transparence fiscale.

Cependant, Taïwan a rédigé une liste de secteurs d'investissements qui sont interdits ou au moins contrôlés, pour les investisseurs chinois et étrangers. Ce que beaucoup regrettent, car cette liste est longue et aucun secteur de l'industrie n'est épargné. On retrouve l'agriculture, l'armement, les produits chimiques, les transports terrestres et même certains médias.

On peut y voir la volonté de Taïwan de se protéger des investisseurs étrangers et surtout de contrôler certains secteurs stratégiques, pour maîtriser sa souveraineté, assurer son autonomie dans le but de réduire sa dépendance avec la Chine. De leur côté, les entreprises étrangères peuvent regretter la restriction d'accès à ces domaines à très haute technicité.

L'IMPORTANCE DES GRANDS GROUPES DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE TAÏWANAIS

Une cinquantaine d'entreprises taïwanaises sont classées dans le top 2 000 du classement Forbes 2022, qui réunit les groupes les plus fortunés. Ces entreprises souvent indispensables dans leurs secteurs d'activités sont souvent méconnues du public. Parmi elles, on retrouve une vingtaine de banques et d'entreprises du domaine de la finance. L'autre moitié des entreprises sont des industries, comme les semi-conducteurs, les industries pétrochimiques et les industries électroniques.

Ces entreprises rayonnent à Taïwan et dans le monde par leur savoir-faire et leur haute technicité. Leur faible renommée peut venir du fait que beaucoup d'industriels taïwanais ont fait le choix de travailler en OEM/ ODM.

Les entreprises taïwanaises vendent des design et assurent les capacités de production sur mesure en fonction des besoins de leurs clients. Ces derniers assurent ensuite l'étiquetage de leurs produits selon les standards de leurs entreprises. Taïwan est d'ailleurs une référence dans le domaine des industries électroniques. Quelques-unes de ces entreprises sont parmi le top 10 mondial de l'industrie électronique, aux côtés des entreprises américaines, coréennes et nippones. Enfin, dans le domaine des fonderies et des puces, force est de constater que Taïwan est un acteur vital, qu'on ne peut ignorer.

- Le poids des entreprises étrangères

En 2022, le ministère des Affaires étrangères à Taïwan a recensé un peu plus de 10 500 entreprises étrangères présentes à Taïwan dont 5 600 sont des entreprises, des ateliers, des laboratoires et 5 000 des bureaux de représentation.

Les entreprises étrangères sont très présentes dans le domaine de l'industrie et du commerce. Plus d'un quart des bureaux de représentation d'entreprises étrangères à Taïwan sont des relais d'entreprises de services.

- La présence française

Près de 200 entreprises françaises et assimilées sont recensées à Taïwan. Plus de la moitié sont des PME et 30 sont des entreprises du CAC 40. On retrouve des grands groupes industriels français (Air Liquide, ST Microelectronics, EDF).

Hormis le secteur financier et l'aéronautique, ces entreprises françaises présentent à Taïwan génèrent un chiffre d'affaires de 10 Mds EUR, soit près de cinq fois le montant des exportations françaises vers Taïwan.

L'activité économique française à Taïwan fait preuve d'un certain dynamisme. Ces dernières années de nombreuses entreprises de moins de sept ans sont venues s'installer à Taïwan, et plusieurs jeunes entreprises ont été créées ici récemment. Le commerce et les services représentent le domaine d'activité principal. Des grandes entreprises industrielles (Safran, Thales, Michelin) sont également présentes au moins par des bureaux d'achat. Les implantations de production industrielle restent minoritaires du fait du coût relativement élevé de la main-d'œuvre. Néanmoins, Air Liquide a annoncé en 2020 un investissement de 200 M EUR dans le secteur de la microélectronique.

L'implantation vise généralement le marché local, en particulier dans le domaine des biens et services, les consommateurs taïwanais disposant d'une ouverture culturelle et d'un pouvoir d'achat importants. Dans le cas des entreprises technologiques, l'implantation vise à renforcer le lien du fournisseur ou client avec l'écosystème industriel taïwanais. Ainsi les savoir-faire français dans l'ingénierie sont très appréciés des décideurs taïwanais de l'industrie : le partenariat entre la société française Upmen et Powerchip Technology illustre cette complémentarité dans l'industrie du semi-conducteur.

L'ESSENTIEL

- Les principaux partenaires économiques de Taïwan sont la Chine et Hong-Kong. On constate également une diversification des liens économiques avec les pays de l'ASEAN et de l'Océanie.
- Taïwan a une balance commerciale excédentaire. Toutefois, cela apporte des fragilités structurelles notamment en raison de la forte dépendance de l'Île aux fluctuations de la demande mondiale.

LES SECTEURS PORTEURS

LES INDUSTRIES CLEANTECH

- Les énergies renouvelables et la neutralité carbone

Le gouvernement taïwanais a pour objectif de sortir du nucléaire d'ici 2025. Deux centrales nucléaires sont déjà entrées dans leurs phases de déclassement et de démantèlement, et les deux réacteurs de la dernière centrale en service s'arrêteront respectivement en 2024 et 2025 sauf changement de politique.

Dans cette perspective, couplée avec une consommation énergétique à la hausse – notamment en raison de la hausse de la production industrielle – le gouvernement taïwanais mise sur les énergies renouvelables et a proposé des politiques ambitieuses. La part de l'électricité issue des énergies renouvelables doit atteindre 20 % du bouquet énergétique d'ici 2025. À ce moment-là, l'énergie solaire devrait être la source renouvelable la plus importante, avec une capacité d'installation de 20 GW, suivie par l'énergie éolienne en mer avec une capacité installée de 5,6 GW. D'autres sources d'énergies renouvelables sont également visées : la biomasse avec 778 MW de capacité installée, l'hydrogène avec 91 MW, l'énergie géothermique avec 20 MW et les énergies marines avec 0,1 MW.

Concernant la neutralité carbone, une feuille de route a été fixée pour parvenir à la *zero emission* nette avec 12 stratégies définies : l'énergie solaire et éolienne, l'hydrogène, les technologies de production innovantes (l'énergie thermique des mers, l'énergie des courants marins, l'énergie houlomotrice, la géothermie, la biomasse). Cela concerne également le stockage et les systèmes d'électricité (réseaux numérisés de distribution, etc.), l'efficacité et la sobriété énergétique, la technologie de CCUS (le captage, stockage et valorisation du CO₂), la décarbonation et l'électrification des véhicules, le recyclage et l'objectif zéro déchets, les puits de carbone. Enfin, on retrouve des stratégies d'ordre social comme un mode de vie plus responsable, la finance verte et l'intégration d'objectifs économiques plus responsables, comme l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi, pour atteindre une « transition juste ».

Chiffres du secteur

Part des énergies renouvelables dans le mix électrique	2020 : 5,8 % 2021 : 6,3 % 2022 : 8,6 %
--	--

L'éolien en mer

Le secteur de l'éolien offshore attire tout particulièrement l'attention de divers acteurs, car d'ici 2035, la capacité installée totale devra dépasser 20 GW. Le programme pluriannuel d'éolien en mer du gouvernement a su attirer de nombreux acteurs internationaux du secteur tels que Ørsted, Copenhagen Infrastructure Partners, Skyborn, EDF Renewables, etc. Les appels d'offres de la phase 3 du programme d'éolien offshore piloté par le Bureau de l'énergie ont été lancés en 2022. Dans le cadre de cette phase, 9 GW de capacité d'installation seront attribués aux développeurs, locaux et étrangers, de 2022 à 2024 avec trois tours de sélection. Grâce au développement de l'éolien

flottant, le gouvernement devrait également annoncer une réglementation détaillée fin 2023 pour encadrer le développement des projets pilotes, d'abord via des projets de démonstration.

Photovoltaïque

Afin d'accélérer l'augmentation de la part d'énergie solaire, le texte révisé du Renewable Energy Development Act, voté par le parlement taïwanais en mai 2023, imposera l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments neufs ou rénovés. Les critères déterminant l'application de cette réglementation sont à la charge de l'Organisme central de construction en lien avec les autorités compétentes.

Géothermie

Selon l'information du Bureau de l'énergie, les potentielles sources géothermiques présentes sur l'île s'élèveraient à 33,64 GW, soit l'équivalent de la production de 12 centrales nucléaires. L'objectif du gouvernement taïwanais sera d'atteindre 20 MW de capacité installée en 2025 et entre 56 et 192 MW en 2030.

Énergies marines, biomasse, hydrogène

D'autres énergies renouvelables promues par le gouvernement comprennent les énergies marines, la biomasse et l'hydrogène. Les entreprises proposant des solutions innovantes et éprouvées susciteraient l'intérêt sur le marché local. Quelques entreprises et instituts de recherche ont lancé des projets d'expérimentation des énergies marines. Dans le domaine de la biomasse, la plupart des projets sont issus des municipalités, mais il existe également des projets privés. En matière d'hydrogène, à ce stade de développement, ce sont plutôt des projets privés.

- Aéronautique

La filière aéronautique taïwanaise compte environ 150 entreprises qui emploient plus de 14 000 personnes. La valeur de production réalisée en 2022 est de 3,3 Mds EUR, soit 10,64 % de croissance par rapport à 2021. À part AIDC, le leader du secteur, une grande partie des entreprises de l'aéronautique sont des fournisseurs de second rang ou en-dessous pour les assembleurs d'avion. La filière propose principalement des pièces pour le fuselage, le moteur, l'intérieur de l'aéronef, l'avionique et des services de maintenance. La concurrence locale est ainsi assez forte pour les entreprises françaises proposant les mêmes types de produits.

- Drones

Selon les analyses sectorielles, le secteur des drones à Taïwan devrait atteindre 39 M EUR en valeur de production d'ici fin 2023. La Drone Industry Insights (Droneii), une entité spécialisée dans l'analyse du marché des drones, a publié le Drone Readiness Index début 2023, fournissant une comparaison complète sur les réglementations encadrant l'utilisation des drones dans le monde. Taïwan est classée au 3^e rang des pays avec la réglementation la plus aboutie. On y apprend également que le pays demande une intégration obligatoire de l'identification à distance (Remote ID) des drones. L'île est actuellement en train de réaliser des expérimentations sur les livraisons par drones.

À Taïwan, les drones sont actuellement utilisés pour la photographie aérienne (environ 80 %), mais aussi pour des applications dans le secteur de l'agriculture, de sauvetage en cas d'accident, de surveillance et de détection (hormis dans le secteur de la défense). Selon la réglementation taïwanaise, les drones qui pèsent plus de 25 kg sont assujettis à un certificat d'agrément (type-approval). Pour faire voler un drone de plus de 2 kg, le pilote doit passer un examen afin d'obtenir un permis de pilotage.

- Spatial

Le secteur spatial est naissant à Taïwan mais prend progressivement de l'ampleur grâce la participation des entreprises locales, notamment celles spécialisées dans la fabrication de composants pour satellites. Pour renforcer ses efforts de promotion du secteur spatial, le gouvernement a alloué 757,9 M EUR pour un programme spatial sur dix ans (2019-2028) à la suite d'un programme intitulé CubSat initié en 2017. De plus, en 2022, le gouvernement a créé l'Agence spatiale nationale (Taiwan Space Agency, qui est sous la direction de National Science and Technology Council), pour accélérer le développement de la filière en vue de l'utilisation croissante de satellites en orbite terrestre basse et de fusées. Le premier satellite météorologique, développé localement, doit être envoyé dans l'espace au troisième trimestre de l'année 2023 par Arianespace. Des entités publiques ainsi que des entreprises privées ont programmé des projets de satellites de télédétection optique à haute résolution et des projets de satellites en orbite terrestre basse « B5G ».

- Aéroportuaire

Taïwan recense 17 aéroports civils sur son territoire, parmi lesquels quatre proposent des vols internationaux. Les aéroports de Taoyuan, de Taichung et de Kaohsiung vont être agrandis, celui de Taoyuan bénéficiant d'un nouveau terminal. Kaohsiung a pris des mesures pour porter à 16 millions le nombre de passagers par an. Pour ce faire, la Civil Aeronautics Administration (CAA) a lancé un projet doté d'un budget de 2,59 Mds EUR pour bâtir un nouveau terminal qui remplacera les deux terminaux actuels de l'aéroport de Kaohsiung. Afin de ne pas interrompre le trafic pendant ces travaux, celui-ci sera échelonné en deux phases et le délai d'achèvement du projet est prévu pour 2040. Enfin, un nouveau terminal pour les vols internationaux est en phase de planification à l'aéroport de Taichung. Ce nouveau terminal sera capable d'accueillir 10 M à 15 M passagers par an.

Chiffres du secteur

Trafic aéroportuaire annuel	2020 : 18 997 544
	personnes
	2021 : 7 597 391
	personnes
	2022 : 15 485 622
	personnes

Infrastructures de transports (ITS)

En matière d'infrastructures de transport, Taïwan compte 42 799 km de voies de circulation terrestre, sept ports et quatre aéroports internationaux. Au mois de décembre 2022, le nombre de voitures et de scooters immatriculés est respectivement de 8,48 millions et 14,39 millions. La densité des scooters à Taïwan est une des plus importante du monde, avec un scooter pour deux habitants.

Pour faire face à des phénomènes sociaux tels que le vieillissement démographique, les écarts de développement entre les municipalités, la transition numérique, le changement climatique et le manque de transport public dans certaines villes, le gouvernement a voulu développer la mobilité intelligente.

On peut aussi évoquer le développement des bus électriques et des navettes automatisées. Ainsi, la deuxième phase du programme ITS a été lancée pour la période 2021 et 2025, la première phase étant déjà terminée. Il a notamment permis de réviser des réglementations en adaptant l'évolution de nouvelles technologies, mais également d'accompagner le développement de l'industrie et enfin de créer un écosystème favorable au développement des solutions de mobilités intelligentes.

LE SECTEUR TECH ET SERVICES

- Les secteurs du matériel informatique et des composants électroniques

Principaux acteurs sur le marché taïwanais et leur chiffre d'affaires	
Équipements informatiques et périphériques	
Pegatron (和碩) : 37,9 Mds EUR	Compal (仁寶) : 30,9 Mds EUR
Quanta Computer Inc (廣達) : 36,9 Mds EUR	Wistron (緯創) : 28,3 Mds EUR
Marques d'électronique grand public	
Asus (華碩) : 15,4 Mds EUR	Acer (宏碁) : 7,9 Mds EUR
Composants électroniques (hors semi-conducteurs et optoélectronique)	
Delta Electronics (台達電) : 11 Mds EUR	Chicony (群光) : 3,3 Mds EUR
Foxlink (正崴) : 2,7 Mds EUR	
Semi-conducteurs	
TSMC (台積電) : 65,2 Mds EUR	MediaTek (聯發科) : 15,8 Mds EUR
ASEH (日月光投控) : 19,3 Mds EUR	UMC (聯電) : 8 Mds EUR
Toute catégorie	
Hon Hai (Foxconn) (鴻海) : 200 Mds EUR	

Source : Taiwan Stock Exchange (Annual statistics, Operating revenue of domestic listed companies for 2022)

Pays producteur majeur de matériel informatique, Taïwan peut se prévaloir d'une position de leader mondial sur plusieurs créneaux : Taïwan se hisse à la 1^{re} place dans la fabrication, l'emballage et les tests de circuits intégrés et à la 2^e place pour la conception de semi-conducteurs. L'entreprise TSMC occupe à elle seule plus de 50 % de part du marché mondial de la fonderie. L'île est aussi classée au 2^e rang mondial en tant que fournisseur d'écrans de toutes tailles et des interfaces numériques dans le secteur automobile pour les cockpits et les habitacles. Ces entreprises de matériels informatiques couvrent l'ensemble du processus de fabrication, de l'approvisionnement jusqu'à la distribution des produits finis en passant par la fabrication des composants clés.

Des géants dans le domaine de l'électronique grand public ont vu le jour sur l'île, tel que ASUS et ACER proposant une gamme complète d'appareils informatiques professionnels et grand public, ou encore MSI et Gigabyte spécialisés dans le domaine du hardware pour le jeu vidéo. En plus de ces marques, les entreprises taïwanaises d'OEM/ODM/EMS jouent un rôle de premier plan au niveau mondial dans la fabrication des hardwares électroniques, dont Foxconn, le plus grand fabricant d'électronique dans le monde, notamment pour Apple.

En termes de croissance, les chiffres d'affaires des entreprises taïwanaises dans l'électronique ont été tirés en 2020 par de forts besoins de travail et d'enseignement à distance, mais les entreprises ont souffert du problème de surstockage en 2021 et 2022. Depuis 2018, les entreprises taïwanaises ayant des usines en Chine continentale commencent à restructurer leurs activités de production en rapatriant des chaînes de production ou en les relocalisant dans d'autres pays. Phénomène engendré en premier lieu par l'augmentation du coût de la main-d'œuvre en Chine et encore accéléré par

les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. Les entreprises taïwanaises continuent en 2023 d'établir de nouveaux sites de production notamment en Asie du Sud-Est, pour des raisons de coût ou bien aux États-Unis et en Europe pour être plus proches des clients. Ces motifs prennent de plus en plus d'importance après avoir expérimenté les disruptions des chaînes d'approvisionnement engendré par la pandémie de Covid-19.

- Le secteur des logiciels et des services informatiques

Principaux acteurs sur le marché taïwanais des logiciels et services informatiques et leurs chiffres d'affaires 2022	
SYSTEX (精誠) : 955 M EUR	MetaAge (邁達特) (avant : SYSAGE) : 349 M EUR
ZERO ONE (零壹) : 366 M EUR	

Source : Taiwan Stock Exchange (Annual statistics, Operating revenue of domestic listed companies for 2022)

Taïwan a d'importants besoins en solutions logicielles. La valeur de la production de l'industrie des logiciels (y compris la conception et les services liés) à Taïwan a atteint 15,7 Md EUR en 2022, ce qui représentait une croissance de 15,46 % par rapport à 2021. L'avancement industriel rapide de l'île crée de nouveaux besoins dans le service client, l'organisation des entreprises, la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'intelligence commerciale, le e-learning ainsi que dans la sécurité. Les briques technologiques logicielles résolvant des problématiques spécifiques pourraient également avoir leur place sur le marché taïwanais. Par ailleurs, les entreprises taïwanaises souhaitent rechercher des logiciels performants et différents afin de travailler de manière plus efficace. La transformation numérique des entreprises à Taïwan a été accélérée pendant l'ère de la pandémie de Covid-19 et continue dans la période post-Covid.

L'intelligence artificielle et les analyses Big Data restent intéressantes et importantes pour les acteurs à Taïwan. Par exemple, le grand compte taïwanais Quanta investit massivement dans l'IA pour les applications notamment au service de la santé et de la médecine intelligente. L'entreprise NVIDIA a reçu le soutien du gouvernement taïwanais et construit actuellement un centre de recherche se focalisant sur l'IA à Taïwan avec un achèvement des travaux prévu en 2027. Par ailleurs, une académie IA soutenue par plusieurs grands comptes et institutions vise à proposer des programmes de qualité afin de former les talents et managers afin d'appliquer l'IA dans la transformation numérique.

- Le secteur des télécommunications

Principaux acteurs sur le marché taïwanais des télécommunications et leurs chiffres d'affaires 2022	
Chunghwa Telecom (中華電信) : 6,2 Mds EUR	Taiwan Mobile (台灣大哥大) : 4,9 Mds EUR
FarEasTone (遠傳) : 2,5 Mds EUR	

Source : Taiwan Stock Exchange (Annual statistics, Operating revenue of domestic listed companies for 2022)

Taïwan est un marché hautement connecté et mobile, avec des infrastructures et des équipements de qualité. Les opérateurs mobiles taïwanais recherchent des solutions pour la planification, le déploiement, l'exploitation, la sécurité et la maintenance des réseaux. De plus, ils cherchent à se différencier des concurrents en proposant des offres uniques et diversifiées au-delà de la téléphonie et la connexion internet simple – nous parlons de site de e-commerce, de plateformes de streaming ou même de télémédecine.

La commercialisation de la 5G a eu lieu en juillet 2020 et après presque trois ans, son taux de pénétration au premier trimestre 2023 a dépassé 30 %. Son taux de couverture a atteint 94 % de la population. Cette dynamique est accessible aux entreprises françaises actives dans les technologies mobiles. Enfin, les objets connectés et le cloud restent des priorités nationales, couplées avec des investissements importants engagés par le secteur privé.

- Le secteur des industries culturelles et créatives

Le chiffre d'affaires total des Industries Culturelles et Créatives (ICC) à Taïwan s'élève à 29,5 Md EUR en 2022. Une multiplication des lieux de spectacles et d'expositions a favorisé l'organisation de différents événements culturels. Le public est curieux et possède une sensibilité culturelle pour visiter les musées et les expositions ainsi que pour assister aux spectacles vivants taïwanais ou étrangers.

Quant au jeu vidéo, grâce à une large disponibilité des types de jeux et de consoles, il existe de nombreux joueurs passionnés à Taïwan qui disposent de moyens financiers pour dépenser de l'argent dans les jeux. Taïwan est devenue le 5^e marché mondial des jeux mobiles en 2022 avec beaucoup plus de joueurs qui jouent sur leurs portables que sur leurs consoles. Les jeux mobiles, les jeux de loisirs, les jeux sociaux et les jeux de puzzle sont les types de jeux mobiles les plus populaires. Quant aux jeux sur PC ou console, les jeux en ligne massivement multijoueur (MMOG) font toujours fureur. Par ailleurs, de manière générale l'engouement des Taïwanais pour les nouvelles applications mobiles est très fort.

La réalité virtuelle et augmentée (RV/RA) est considérée comme un sous-secteur important dans le domaine des ICC, avec un écosystème de plus en plus structuré ainsi que des programmes subventionnés pour la création de contenus. Il s'agit non seulement des contenus immersifs créés pour le grand public en tant que divertissement mais également des logiciels ou applications B2B pour la formation professionnelle ou bien pour l'éducation. Des co-productions entre Taïwan et la France ont déjà eu lieu sur plusieurs court-métrages et expériences immersives. La présence du fabricant taïwanais de casque de réalité virtuelle HTC et d'une association professionnelle (TAVAR) donne un élan accru au développement de ce segment.

MARCHÉ DE L'HABILLEMENT, DES ACCESSOIRES DE MODE ET DES COSMÉTIQUES

GÉNÉRALITÉ SUR LE MARCHÉ TAÏWANAIS

- Les produits français jouissent naturellement d'une très bonne image, en particulier sur le secteur haut de gamme. Le « chic à la française » continue de séduire et est accompagné d'une reconnaissance persistante de son savoir-faire et de la tendance de ses produits.
- Qu'il s'agisse d'habillement ou d'accessoires de mode, mais aussi de cosmétiques, les consommateurs sont de plus en plus regardant sur la composition des produits et le respect de l'environnement. Les produits porteurs de labels bio ou éthiques sont considérés comme plus sûrs.
- Les consommateurs sont très attachés à leurs magasins et aiment s'y rendre régulièrement, malgré la croissance du commerce en ligne.

- L'habillement à Taïwan

Chiffres-clés du marché de l'habillement à Taïwan	
11,22 Mds EUR = valeur du marché en 2022 (+5 %)	- 5^e marché de l'habillement en Asie - Secteur le plus important : le prêt-à-porter féminin avec 4 Mds EUR (+6 %)
1^{er} fournisseur de Taïwan en habillement : la Chine	France = 6^e pays fournisseur avec 47M EUR d'importations (+30 %)
Présents dans le top 10 des marchés mondiaux préférés des marques de luxe.	Le commerce en ligne représente 21,8 % des ventes de ce secteur.

Le comportement des consommateurs

L'habillement est un secteur dynamique et continue d'être un poste de dépenses important pour les consommateurs taïwanais, qui possèdent le 3^e pouvoir d'achat d'Asie (PPA).

Durant la période du Covid, le commerce en ligne a bénéficié d'une forte croissance qui continue cette année encore à gagner en importance. Cependant, la hausse de la fréquentation des magasins témoigne de l'importance persistante des canaux physiques de distribution à Taïwan. Ils sont représentés par les boutiques spécialisées (40 %), les grands magasins (25,2 %) et les hypermarchés (2,9 %).

Le marché de l'habillement est caractérisé par une forte curiosité et un bon niveau de connaissance de la mode internationale, doublés de goûts vestimentaires variés et une versatilité des achats.

Le positionnement de l'offre française

La France est positionnée en tête des produits hauts de gamme et des produits de luxe. Son principal concurrent est l'Italie, notamment pour les produits de maroquinerie et les chaussures. La France se démarque tout de même, par sa renommée internationale naturelle, qui la place parmi les grands noms de la mode et de l'habillement, lui conférant ainsi une place de choix. La création d'une filiale commerciale et le recours à un importateur/distributeur local restent les deux modes d'implantation les plus répandus pour les exportateurs français.

Les secteurs porteurs du marché de l'habillement :	
1. Les chemises de nuits et les pyjamas (+46 %)	2. Le sportswear et les maillots de bain (+42 %)
3. Les marques de créateurs	4. Les écharpes et les foulards (+19 %)

- Le secteur des cosmétiques à Taïwan

Chiffres-clés du marché des cosmétiques à Taïwan	
4,4 Mds EUR = valeur du marché en 2022 (+3,4 %)	- L'offre étrangère représente 70 % du marché. - Secteur le plus important : les soins du visage et du corps avec 2,4 Mds EUR (55 %)
Les plus grands fournisseurs sont le Japon (22 %), la France (21 %).	France = 1 ^{er} pays fournisseur des parfums et des eaux de toilette avec 74,5 M EUR d'importations (55 %)

Le comportement des consommateurs

Le secteur des cosmétiques se porte très bien à Taïwan et l'on assiste à une hausse du panier moyen d'achat. Les consommateurs sont devenus plus sophistiqués et choisissent mieux leurs produits.

En effet, les produits porteurs de labels de durabilité et de respect de l'environnement, qui contiennent des ingrédients naturels ou qui n'ont pas été testés sur des animaux, suscitent désormais le vif intérêt des consommateurs taïwanais. De manière générale, ces produits « *clean beauty* » sont considérés comme plus sûrs.

Il n'existe actuellement aucune législation taïwanaise sur les produits bio et les produits naturels. Mais certains ingrédients toxiques, comme le polyéthylène, sont interdits.

Le positionnement de l'offre française

La France possède une avance considérable sur le marché des parfums et des eaux de toilette. Possédant 55 % de parts de marché, la France est le 1^{er} fournisseur de ce segment. Dans les secteurs des cosmétiques, la France est réputée pour sa fiabilité et son efficacité.

Les marques et les consommateurs sont à la recherche de produits toujours plus innovants et diversifiés. Et c'est avec ces deux principes que les exportateurs français devront investir le marché taïwanais. Ainsi, ils devront non seulement proposer différentes séries et combinaisons de produits pour accroître les ventes et fidéliser la clientèle, mais aussi reconnaître l'importance cruciale de la communication sur les réseaux sociaux pour se connecter avec leurs publics cibles et renforcer leur présence sur le marché local.

Concernant l'implantation des entreprises à Taïwan, passer par des importateurs locaux est, la plupart du temps, incontournable. Les importateurs sont structurés en fonction du type de circuit de distribution. De nombreux importateurs déploient également leurs propres sites de vente pour atteindre une audience plus large.

Attention, certains produits sont soumis à un enregistrement spécifique auprès des autorités compétentes comme la [Taiwan Food and Drug Administration](#) ou le [Ministry of Health and Welfare](#).

- Les accessoires de mode à Taïwan

Chiffres-clés du marché des accessoires de mode à Taïwan	
11,318 Mds EUR = valeur du marché en 2022	- 5 ^e marché en Asie - Secteur le plus important : la bijouterie-joaillerie a vec 5,14 Mds EUR (+6,4 %)

La répartition du marché des accessoires à Taïwan :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - Bijouterie 39 % | - Chaussure 19 % |
| - Maroquinerie 21 % | - Horlogerie 14 % |
| | - Lunetterie 7 % |

Les comportements des consommateurs

À l'image du secteur de l'habillement, les accessoires de mode bénéficient de la forte consommation des Taïwanais dans ce secteur. La plupart des porte-étendards du luxe français ont déjà des implantations locales, ce qui continue de véhiculer une image prestigieuse des produits français. Le segment du « luxe abordable » dynamise les ventes du secteur, en proposant des produits moins exclusifs, mais de très bonne qualité.

On observe régulièrement l'arrivée sur le marché de marques de créateurs et d'artisans. Ces marques arrivent à attirer une clientèle avide de nouveautés grâce à leurs fortes identités et à des stratégies de marketing, notamment numériques, particulièrement adaptées aux spécificités locales.

Le positionnement de la France

La France est reine dans les secteurs de la bijouterie et de la joaillerie. Elle est le premier fournisseur de ce marché qui a atteint 5,14 Mds EUR en 2022.

Tous secteurs confondus, sur le marché des accessoires de mode, l'Italie est le premier concurrent européen de la France. La Suisse est également un concurrent sérieux de ce secteur, où elle occupe la première place sur le segment de l'horlogerie.

Concernant l'implantation, il est fréquent de faire confiance aux services des importateurs, en particulier les importateurs détaillants, qui sauront sélectionner les *selects shops* et autres boutiques indépendantes, pour la distribution de vos produits.

Deux conseils sur la communication pour l'habillement, les accessoires de mode et les cosmétiques à Taïwan

- Les **célébrités** et les **influenceurs** ont un impact significatif sur les tendances et la décision finale des consommateurs. Ceux-ci agissant beaucoup par mimétisme avec les célébrités, ces partenariats ne doivent pas être négligés dans vos stratégies de marketing. Ils permettent d'augmenter la valeur et la visibilité d'une marque. Le marketing numérique sur les réseaux sociaux est également très efficace.
- Les **concepts stores** sont une manière originale et efficace d'introduire des nouvelles marques et de nouveaux produits. Les consommateurs taïwanais, amateurs de tendances et de nouveautés, sont particulièrement réceptifs à ce type d'évènements éphémères.



FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

02

► ACCÉDER AU MARCHÉ : CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE, SOCIAL ET FISCAL



LA RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS ET LES NORMES

- L'enregistrement au bureau du commerce extérieur

Le Bureau Of Foreign Trade (BOFT) du ministère des Affaires économiques taïwanais est l'administration responsable du commerce extérieur, en charge de l'enregistrement des entreprises d'import-export. Cette formalité permet aux entreprises répertoriées de pratiquer librement aussi bien les opérations de dédouanement que celles de mise en vente de produits non contrôlés sur le marché. Faute d'enregistrement, l'importateur sera contraint de solliciter au cas par cas une licence auprès du BOFT pour toute opération d'import ou d'export.

Cette procédure, de facto incontournable, est réservée aux sociétés enregistrées à Taïwan et doit être exécutée en mandarin, caractères traditionnels.

- Les formalités douanières

La plupart des produits peuvent être importés librement à Taïwan dès lors que l'importateur s'est préalablement enregistré auprès des autorités taïwanaises. Dans ce cas de figure, un dédouanement peut directement être demandé.

L'ensemble des biens importés doit observer les règles de dédouanement et d'étiquetage appliquées localement. Les formalités étant essentiellement remplies en mandarin traditionnel, elles nécessitent généralement l'intervention d'un tiers spécialisé.

Seul un nombre restreint de produits est encore soumis à un régime spécial d'autorisation. Ces produits sont liés au domaine de la défense nationale, la sécurité sociale, la protection culturelle, l'hygiène et l'environnement.

L'importation est soumise à un nombre d'autorisations conséquent, fournies par les services sectoriels compétents. La nature très pointue de ces règlements nécessite de s'assurer des modalités spécifiques propres à chaque produit et d'obtenir le nom des autorités compétentes. Certains produits peuvent également être soumis à une inspection technique.

Depuis une dizaine d'années, les contrôles douaniers sur certains produits, surtout alimentaires, sont devenus beaucoup plus stricts, ce qui exige que les documents d'importation soient parfaits sur la forme et sur le fond. Beaucoup de tests en laboratoire peuvent être imposés à l'arrivée, ce qui entraîne des coûts et des délais non négligeables.

- Les procédures d'inspection technique

Pour les produits soumis à une autorisation particulière, des contrôles pointilleux sont réalisés afin de vérifier la conformité des produits à la réglementation en vigueur. Les contrôles concernent les produits du secteur alimentaire, mais aussi les produits électroniques, chimiques et mécaniques.

Trois cent quarante produits électriques et électroniques sont notamment concernés par l'inspection EMC (Electro Magnetic Compatibility, une série de tests de sécurité et de compatibilité électromagnétique).

Pour les produits électroniques, c'est le Bureau of Standards, Metrology and Inspection ([BSMI](#)) qui a la charge de la certification et de la conformité des produits électroniques. ([site du BSMI](#)).

Lorsqu'une autorisation est délivrée, elle peut être enregistrée de façon à éviter des inspections à répétition pour les échanges à venir.

- Les licences d'importations

Les licences d'importation, évoquées précédemment, ne concernent que quelques produits. La liste exacte de ces produits est tenue à jour par le BOFT et est disponible en ligne sur le site [TRADE](#) dans la rubrique intitulée [commodity classification](#).

Différents cas de figure	Liste des documents
Liste des documents requis pour exporter vers Taïwan :	- Facture pro-forma pour l'obtention d'un permis d'importation - Une facture commerciale - Un connaissement - Une lettre de transport aérien - Une liste de colisage (si plus de deux cartons)
Pour certains produits :	Certificat d'origine
Pour un produit : agricole, végétal, animal	Certificat d'inspection ou de quarantaine
Contenu des factures commerciales :	Franco à bord (FAB), coût du fret, assurance et fret, description du produit, valeur indiquée (les mêmes que celles figurant sur la licence d'importation)

- Étiquetage

La loi sur l'étiquetage des produits ([Commodity Labelling Law](#)) impose l'inscription en mandarin – caractères traditionnels – des informations relatives au produit vendu. Ces données comprennent : le nom du produit, le nom et l'adresse du fabricant et de l'importateur, la composition du produit et ses principaux ingrédients, son poids, son volume et sa quantité, les dates de fabrication et de péremption selon le calendrier officiel taïwanais ou occidental. De même, toute information exigée par les autorités compétentes pour les produits soumis à une approbation spécifique des services techniques doit figurer sur l'emballage.

Les informations concernant l'étiquetage des produits sont accessibles en ligne sur le site du ministère de l'Économie de Taïwan : [Site du MOEA](#)

- Admission temporaire

Taïwan a signé un traité avec 41 pays pour mettre en place la convention des carnets ATA (Admission Temporaire/ *Temporary Admission*). Cette convention permet l'admission temporaire et l'exonération des frais de douane, pour des échantillons, des produits d'exposition, à des fins promotionnelles.

Cela permet d'importer simplement et temporairement des produits sur un territoire donné, en particulier pour des salons ou des missions de prospection.

Les produits qui ne sont pas destinés à la revente peuvent entrer à Taïwan exemptés de droit de douane, après un contrôle du contenu à l'entrée. À la sortie du territoire, les colis doivent contenir les mêmes produits qu'à l'entrée. Les services d'un transitaire sont recommandés pour effectuer ces démarches.

Par ailleurs, il est nécessaire de déclarer auprès de la douane française les pays dans lesquels les colis vont voyager et de produire une facture détaillée décrivant chaque article.

- La procédure de dédouanement

À Taïwan, les procédures douanières sont gérées par la Direction générale des douanes (<http://eweb.customs.gov.tw>) du ministère des Finances et suivent foncièrement les règles de l'OMC.

On distingue quatre zones de dédouanement, établies à Keelung, Taipei, Taichung et Kaohsiung. Le dédouanement de la marchandise arrivée par fret aérien dure en général entre vingt-quatre à quarante-huit heures. Le délai est de trois à cinq jours en moyenne si la marchandise arrive par voie maritime. Le coût de l'ensemble des procédures de dédouanement (contrôle technique compris) est d'environ 3 000 TWD par cargaison.

La procédure de dédouanement est majoritairement effectuée par des prestataires locaux, en particulier les courtiers en douane. Ce relais est d'autant plus nécessaire que les documents à remplir ne sont disponibles qu'en mandarin.

Avant l'arrivée des produits importés, le courtier doit effectuer la saisie des éléments nécessaires à la déclaration, via les supports électroniques des douanes taïwanaises.

La marchandise sera alors classée dans l'une des trois catégories d'inspection suivantes :

- C1 correspond au BAE (bon à enlever) du système douanier français : la marchandise est retirable sous vingt-quatre heures ;
- C2 correspond au circuit 1 français : la marchandise nécessite une inspection des documents d'autorisation ;
- C3 correspond au circuit 2 français : la marchandise doit être examinée en douane.

Le régime des tarifs douaniers repose sur le *Harmonised Commodity Description and Coding System* (HS) en usage dans la majorité des pays. Le code HS des produits doit figurer dans la documentation pour l'importation. Le connaissement maritime (titre de reconnaissance remis par le transporteur maritime au chargeur ou *bill of lading*) ou la LTA (lettre de transport aérien), la liste de colisage (*packing list*), le certificat d'origine et une facture commerciale détaillée en anglais doivent impérativement être présentés.

Il est important de vérifier que les factures commerciales soient signées, pour éviter tout blocage en douane, la réglementation locale posant une telle exigence.

- Les droits de douane

Les engagements pris par Taïwan pour accéder à l'OMC prévoyaient des baisses de tarif douanier, réparties sur dix ans – de 2002 à 2011 – et portant sur près de 5 000 types de produits. Après l'application des premières réductions au 1^{er} janvier 2002, le taux général moyen consolidé des droits de douane s'est plutôt stabilisé autour de 6,4 % ces dernières années (6,34 % en 2022) et le taux moyen des droits de douane appliqués est autour de 1,4 % (1,14 % en 2021), un chiffre beaucoup plus faible expliqué par le fait que les importations de produits soumis à des tarifs très élevés (comme pour les produits agricoles par exemple) sont beaucoup moins nombreuses.

Les contraintes tarifaires se concentrent sur certains secteurs protégés comme l'agroalimentaire. Toutefois, la situation s'améliore progressivement.

À Taïwan, ce secteur reste surprotégé, même si l'entrée à l'OMC a amélioré la situation. Par exemple, le taux de droit de douane applicable aux importations de fruits était de 50 % et se situe désormais à 15 % en 2023. La nouvelle taxation sur les alcools, applicable depuis le 1^{er} janvier 2002, a mis en œuvre un système de taxes *ad valorem* qui renchérit le prix des vins chers et défavorise les fournisseurs présents sur le haut de gamme. Le champagne était ainsi nettement défavorisé avec un taux plus élevé sur les vins pétillants – 20 % en 2021 – que sur les vins calmes – 10 %. Cependant, le parlement taïwanais a adopté en janvier 2022 un amendement pour la baisse de la taxe sur le champagne français, de 20 à 10 %.

L'ouverture du marché taïwanais à la France en ce qui concerne la viande de porc et la viande de volaille (respectivement en mars et décembre 2014) devrait contribuer dans les années à venir, à la croissance des exportations françaises de produits agroalimentaires à Taïwan.

Les produits importés à Taïwan sont imposés au titre des droits de douane², de la Business Tax (équivalent de la TVA) et de la Commodity Tax, ainsi qu'éventuellement à celui d'un droit d'accise qui s'applique à certains types de produits.

- La taxe sur la valeur ajoutée et la commodity tax

La business tax, équivalent de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), porte sur l'ensemble des transactions de biens et de services effectuées sur le territoire taïwanais. Son taux est de 5 % en règle générale.

Pour les importations, l'assiette de la taxe est le prix CAF (coût, assurance, fret) + les droits de douane + taxes portuaires (harbour service fees) + commodity tax. La taxe est prélevée par les autorités douanières au moment du passage en douane. Un régime d'exemption recoupe celui accordé aux droits de douane. La liste complète des produits auxquels cette taxe s'applique est disponible en chinois sur le site internet du Bureau fiscal du ministère des Finances : www.dot.gov.tw

La commodity tax est une taxe indirecte à la consommation, équivalente à certains droits d'accise en France. Elle est prélevée sur les produits fabriqués localement et les biens importés, à

² Cf. section suivante : *La taxe sur la valeur ajoutée et la Commodity Tax*

l'exception de ceux destinés à l'exportation ou entrant dans la fabrication de biens destinés à l'exportation. Les produits taxables sont classés en sept catégories : pneus, ciments, boissons (non alcoolisées) et machines servant à les produire, verre, hydrocarbures, appareils électriques et véhicules.

- La fiscalité

L'autorité compétente en matière de fiscalité à Taïwan est le ministère des Finances (Ministry of Finance, MOF, <https://www.mof.gov.tw/>). Il établit la politique fiscale, fait voter les lois relatives aux impôts et supervise la perception de ceux-ci. Sous sa tutelle, la Taxation and Tariff Commission ([site internet](#)) est compétente pour la gestion et la planification des impôts et des droits de douane. La promulgation et l'interprétation des lois fiscales, la gestion de la collecte des impôts et des droits de douane relèvent respectivement de la responsabilité de la Taxation Agency et du Department of Customs Administration. La collecte des impôts est sous la responsabilité des administrations fiscales nationales, régionales et locales ; la collecte des droits de douane est effectuée par les administrations des douanes.

Taïwan compte 17 types d'imposition de toute nature, chacun régi par une loi. Les revenus fiscaux sont alloués au gouvernement central et aux gouvernements locaux des divers niveaux administratifs. Les impôts peuvent être classés en deux catégories : les impôts au niveau national (*national taxes*), alloués au gouvernement central, et la fiscalité locale (*metropolitan, county and city taxes*). Chaque entité possède donc ses propres sources de revenus, mais les autorités centrales pratiquent une péréquation et transfèrent directement une partie de leur produit fiscal aux collectivités.

- L'impôt sur les sociétés

L'année fiscale d'une entreprise est l'année comptable. L'entreprise désireuse de changer les dates de son année fiscale peut en faire la demande. Toute entreprise exerçant une activité sur le territoire taïwanais doit payer l'impôt sur les sociétés (*Profit-Seeking Enterprise Income Tax*, classé comme un « impôt sur le revenu » des sociétés). Les sociétés dont le revenu imposable est inférieur à 120 000 TWD sont toutefois exonérées du versement de cet impôt.

En vertu de l'*Integrated Income Tax System* mis en application en 1998 par le ministère des Finances, le *Profit-Seeking Enterprise Income Tax* et l'*Individual Income Tax* (équivalent de l'IRPP) sont combinés, de façon à ne pas pénaliser les investisseurs par une double imposition. En outre, un dispositif de taxation minimale de 10 % a été instauré depuis 2006 (Alternative Minimum Taxation).

On peut distinguer trois cas :

- Si le siège social de l'entreprise est situé sur le territoire taïwanais, la base de l'imposition est le revenu mondial de la société ; cependant, les impôts déjà payés par les succursales ou les filiales situées dans un pays étranger sont déductibles du revenu imposable taïwanais, sous réserve que l'entreprise puisse en apporter la preuve par l'intermédiaire de l'autorité fiscale du pays en question ;
- Si l'entreprise possède un établissement permanent à Taïwan et si son siège social est situé en dehors du territoire taïwanais, seuls les revenus de source taïwanaise sont imposables. Ce cas de figure n'est toutefois applicable qu'à une succursale (voire un bureau de représentation en cas de requalification par le fisc) et non à la filiale d'un groupe étranger qui, elle, est imposable sur ses revenus de source mondiale ;
- Si l'entreprise n'a pas d'établissement permanent à Taïwan, mais qu'elle perçoit des revenus de source taïwanaise, une retenue à la source sur ces revenus (20 % généralement, sauf accord fiscal bilatéral signé) peut être exigible, selon la nature des prestations et des

circonstances de paiements. Cette retenue s'applique à la plupart des activités, ce qui est souvent ignoré des sociétés, en particulier lorsqu'elles présentent un devis. Elle vaut aussi pour les sociétés étrangères ayant un accord de franchise ou de redevances avec un partenaire taïwanais.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'y a plus de double imposition entre Taïwan et la France en raison de l'accord fiscal signé fin 2010. Cependant, le droit au bénéfice des dispositions de l'accord fiscal n'est pas automatique, mais doit passer par une demande individuelle auprès du fisc compétent (celui du pays d'où le paiement provient). Une telle demande prend quelques mois pour être acceptée.

Tout récemment, de nouvelles réglementations sont entrées en vigueur à Taïwan, à commencer par la Réglementation sur le lieu effectif de gestion (*Regulations Governing Application of the Place of Effective Management*), publiée en 2017 et entrée en vigueur en 2019, puis par la Réglementation sur le contrôle des sociétés étrangères (*Control of Foreign Companies ou CFC*), publiée en 2016 et 2017, mais entrée en vigueur à Taïwan uniquement en 2023. Avec ces deux nouvelles réglementations, le gouvernement taïwanais veut réduire l'évasion fiscale en imposant des critères beaucoup plus restrictifs, avec, à la clé, des obligations déclaratives contraignantes.

Les méthodes comptables autorisées pour le calcul du revenu imposable et l'intégralité des exemptions et déductions potentielles sont détaillées dans le *Guide to ROC taxes*.

Le barème pour l'impôt sur le revenu des sociétés s'entend comme suit :

Tranche de revenus imposables	Taux d'imposition
Jusqu'à 120 000 TWD	0 %
À partir de 120 001 TWD*	20 %

*Le taux de 20 % ne s'applique qu'à la partie du revenu supérieure à 120 000 TWD.

Source : Taxation and Tariff Commission

Les dividendes d'une société de capitaux taïwanaise versés à un investisseur étranger sont soumis à une retenue à la source de 21 %. Ce taux est généralement abaissé à 10 % en cas d'existence d'une convention de non double imposition, ce qui est le cas de la France comme indiqué précédemment (modèle OCDE).

Les bénéfices nets après impôts d'une succursale versés au siège étranger d'une entreprise ne sont pas soumis à une retenue à la source à Taïwan. Ils sont en effet considérés comme des profits transférés au sein de la même entité, et non comme des dividendes rapatriés au profit d'une personne morale distincte. Cependant, une réforme fiscale applicable depuis le 1^{er} janvier 2015 a mis en place une mesure permettant d'appliquer une retenue à la source s'il est considéré que le centre effectif de décision était situé à Taïwan plutôt qu'à l'étranger.

Cette mesure, qui avantage fiscalement les succursales, rend ce statut attractif. Il convient néanmoins de garder présent à l'esprit que la responsabilité d'une succursale incombe de manière illimitée à son siège, ce qui peut soulever des difficultés si la succursale rencontre des problèmes à Taïwan. À l'inverse, la responsabilité de la société mère vis-à-vis d'une filiale ayant le statut de société est limitée au capital investi.

Selon l'Income Tax Act, une retenue à la source s'applique à certains types de revenus. Dans ce cas, l'entité qui verse ce revenu doit prélever préalablement la somme calculée selon le taux de retenue et effectuer le paiement des retenues dans les dix jours suivant tout paiement effectué vers l'étranger, sous peine de pénalités fiscales. S'il s'agit d'une personne non-résidente ou d'une entreprise n'ayant pas d'établissement permanent à Taïwan, le paiement de cette retenue doit être

effectué par l'entité qui effectue le paiement de la transaction (le payeur), dans les dix jours de la date de la transaction. La liste des revenus visés par une retenue à la source et les taux correspondants sont présentés dans le *Guide to ROC taxes* ([document](#)). La notion de « source » du revenu doit être appréhendée avec précaution car elle pose de nombreux soucis pratiques, ce qui incite souvent la partie taïwanaise payeuse à appliquer la retenue à la source, alors que la partie étrangère considère que la retenue ne s'applique pas. Les pénalités applicables en cas d'absence de retenue sont en effet très dissuasives.

- Les impôts sur le revenu des personnes physiques

Pour les personnes physiques, l'année fiscale est l'année calendaire. Encore faut-il distinguer les résidents des non-résidents.

Une personne est considérée fiscalement comme résidente, si elle est domiciliée et réside à Taïwan ou, si elle n'est pas domiciliée mais qu'elle a résidé à Taïwan durant 183 jours ou plus au cours d'une année fiscale. Selon qu'une personne est résidente ou non, les revenus à prendre en compte sont les suivants :

Statut	Taux d'imposition	Revenus à prendre en compte
Résident	Barème progressif	Revenus de source mondiale
Non-résident présent à Taïwan pour une durée inférieure à 90 jours (183 jours généralement si convention fiscale bilatérale)	Retenue de 18 % (salaires ou 20 % (commissions, horaires, etc.)	Revenus de source taïwanaise (payés à Taïwan), pour un travail effectué à Taïwan (exclut les salaires payés à l'étranger). Aucune déclaration à faire. Salaire théoriquement payé à Taïwan.
Non-résident présent à Taïwan pour une durée allant de 90 jours à 183 jours	Retenue de 18 % ou 20 %	Revenus de source taïwanaise ou étrangère pour un travail effectué à Taïwan (inclut donc les salaires payés à l'étranger). Déclaration à faire en tant que non-résident. Salaire théoriquement payé à Taïwan.

Les revenus suivants sont considérés comme des revenus de source taïwanaise, et donc soumis à l'impôt sur le revenu :

- Les dividendes distribués par des sociétés soumises au *Company Act* ou par des sociétés étrangères autorisées par le gouvernement ;
- Les honoraires et les revenus des professions libérales ;
- Les profits distribués par des coopératives taïwanaises ;
- Le paiement d'un travail ou d'un service effectué à Taïwan ;
- Les rentes obtenues d'un immeuble détenu à Taïwan ;
- Les redevances perçues à la suite de l'utilisation à Taïwan de brevets ou de marques appartenant à un titulaire étranger ;

- Les plus-values sur la vente de propriétés ;
- Les gains obtenus aux jeux ;
- Tous les autres revenus obtenus à Taïwan.

Il existe en outre un certain nombre de déductions – donations, primes d'assurance, dépenses de protection sociale – dont une liste exhaustive est consultable sur le site de la *Tax and Tariff Commission* (www.ttc.gov.tw).

Il est également possible, sous certaines conditions, de faire prendre en charge par l'employeur certaines charges constitutives d'avantages en nature, et d'éviter toute exemption fiscale pour le salarié étranger, alors que l'employeur peut déduire ces charges de son revenu imposable.

Pour les résidents, le barème progressif de l'impôt pour l'année fiscale 2022 était le suivant :

Revenu imposable et taux d'imposition	
Buckets (Unit : NT\$)	Rate (%)
0 - 560,000	5 %
560,001 - 1,260,000	12 %
1,260,001 - 2,520,000	20 %
2,520,001 - 4,720,000	30 %
4,720,001 and over	40 %

Source : Taxation and Tariff Commission

LE DROIT SOCIAL

Le droit du travail taïwanais est globalement moins avantageux pour les employés qu'en France. Les questions sociales étant souvent éclipsées par les questions de sécurité extérieure lors des élections et la société taïwanaise n'ayant pas réellement développé de conscience de classe tout au long de son histoire.

Toutes les informations concernant le droit du travail à Taïwan sont disponibles dans le [Labor Standards Act](#) du ministère du Travail taïwanais.

- Durée du travail

Selon l'article 30 ([chapitre 4](#)), le temps de travail d'un salarié ne peut excéder huit heures par jour, et quarante heures par semaine. Pour modifier cette limite, l'employeur doit obtenir l'approbation des syndicats ou d'une convention patronale/salariés.

Cette consultation est également nécessaire pour la mise en place des conventions collectives. De nombreux secteurs possèdent d'ailleurs leur propre convention. Notamment dans les industries qui travaillent tous les jours de la semaine et 24 heures sur 24, ainsi que pour les employés de nuit. Selon l'article 36, tous les salariés ont droit à deux jours de congés réguliers tous les sept jours.

Les heures supplémentaires suivent un régime différent en ce qui concerne la rémunération, celle-ci allant de 1,33 fois le salaire horaire pour moins de deux heures supplémentaires à 1,67 fois le

salaires horaires pour deux à quatre heures de travail supplémentaire dans la journée. Le salaire horaire est doublé les jours fériés et en cas d'urgence.

- **Contrat de travail**

Les contrats de travail peuvent être divisés en deux catégories : les contrats de travail à durée indéterminée (CDI) et les contrats de travail à durée déterminée (CDD). Les CDD sont prévus pour six mois maximums et les emplois saisonniers peuvent durer jusqu'à neuf mois.

Si la loi ne prévoit pas de période d'essai, les employeurs en fixent souvent une (en général quarante jours). Contrairement à la France, on ne peut pas licencier un salarié en période d'essai sans motif valable en droit.

- **Préavis**

Le licenciement d'un employé en contrat à durée indéterminée doit faire l'objet d'un préavis dont la durée dépend de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise. De même, l'indemnité de licenciement dépendra de l'ancienneté mais aussi du salaire moyen du salarié tout au long de ses années de service. Les modalités et les conditions de licenciement d'un employé sont assez strictes dans le droit taïwanais et mieux vaut s'armer de précautions avant de congédier un employé au risque de se voir condamné par un tribunal à verser de lourdes indemnités de licenciement. Tout licenciement reconnu comme non causé (absence de cause) peut entraîner en effet des conséquences sévères, à savoir le paiement des salaires jusqu'à la date du jugement final (soit potentiellement plusieurs années) ainsi que la réintégration du salarié.

Pour l'employé qui souhaite présenter sa démission, une période de préavis doit également être observée.

Délai de préavis selon l'ancienneté de l'employé :

Délai de préavis	Ancienneté dans l'entreprise
10 jours	3 mois < 1 an
20 jours	1 an < 3 ans
30 jours	Plus de 3 ans

Source : ministère du Travail taïwanais

- **Salaires**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le salaire minimum est fixé à 26 400 TWD bruts par mois, ce qui correspond environ à 760 EUR. Selon une enquête du ministère du Travail taïwanais, ce salaire était perçu par 25 % des nouveaux salariés en 2022.

Un treizième mois de salaire et des primes de fin d'année sont souvent accordés aux salariés. Tout comme les salaires, le montant de ces versements peut croître selon l'ancienneté de l'employé.

La rémunération des emplois peu qualifiés est inférieure à celle constatée en Europe, tandis que la rémunération des emplois qualifiés ou spécialisés est égale³, voire supérieure à celle qui serait perçue en Europe à poste égal.

³ Cf. à la section « Contexte social : emploi et rémunération » du chapitre *Comprendre Taïwan*.

- Les congés

Les congés payés

Selon l'[article 38](#), les entreprises sont tenues d'accorder un nombre minimum de congés payés à leurs salariés. La détermination du volume obligatoire de ces congés annuels, basée sur l'ancienneté de l'employé, se décompose de la manière suivante :

Nombre de jours de congés payés annuel fixé par le ministère du Travail taïwanais

Nombre de jours de congés attribués	Ancienneté dans l'entreprise
3 jours	6 mois < 1 an
7 jours	1 an < 2 ans
10 jours	2 ans < 3 ans
14 jours	3 ans < 5 ans
15 jours	5 ans < 10 ans
Après dix ans de service, un jour de congés supplémentaires par années de services en plus (avec un maximum de 30 jours).	

Source : ministère du Travail taïwanais

De nombreuses sociétés, notamment les compagnies étrangères et internationales, augmentent le nombre de congés, se rapprochant ainsi des standards occidentaux.

Taïwan se situe dans la moyenne basse des nombres de jours de congés accordés dans le monde, mais se situe largement dans les moyennes de la zone Asie du Sud-Est.

Congés maternité et paternité

Les congés maternité dépendent de l'ancienneté de la femme, dans l'entreprise. Après plus de six mois, la mère dispose de huit semaines de congés payés. En dessous de six mois passés dans l'entreprise, la mère bénéficie également de huit semaines de congés mais payés à hauteur de 50 % du salaire.

Les pères de famille peuvent également bénéficier d'un congés paternité de sept jours, à l'occasion de la naissance de leurs enfants.

Le but du gouvernement est de permettre aux parents de consacrer davantage de temps à l'éducation de leurs enfants. Les deux parents peuvent désormais demander simultanément des congés et peuvent également recevoir des aides financières.

Congés maladies

Deux types de congés maladie existent à Taïwan. D'abord, les congés maladie sans hospitalisation. Ils doivent être inférieur à trente jours par an. Puis, les congés maladie avec hospitalisation, qui ne doivent pas dépasser une durée d'un an.

- Âge de la retraite

À Taïwan, l'âge de départ légal à la retraite est fixé à 65 ans, mais grâce aux aménagements du gouvernement un employé peut demander un départ à la retraite volontaire.

Le [chapitre IV](#) du code du travail fixe les critères suivants pour qu'un employé prenne sa retraite :

- Lorsqu'il a atteint l'âge de 55 ans et après avoir travaillé pendant au moins quinze ans ;
- Lorsqu'il a travaillé pendant plus de vingt-cinq ans ;
- Lorsqu'un employé atteint l'âge de 60 ans et a travaillé pendant dix ans.

À cause de cette mesure, le ministère du Travail taïwanais a constaté que l'âge moyen de départ à la retraite était de 61, 5 ans.

Mais, l'augmentation de l'espérance et de la qualité de vie pousse le gouvernement à repousser l'âge de la retraite. Notamment, pour éviter que la part de la population à charge (enfants, retraités et non-actifs) soit trop importante à financer par la population active. L'une des mesures choisies agit sur le versement de la pension de retraite. Ne pouvant commencer qu'à l'âge de 65 ans, ceux qui sont retraités avant cet âge légal perçoivent une indemnité de retraite inférieure à celle qu'ils recevront à partir de 65 ans. Ainsi, de nombreux préretraités sont contraints de continuer de travailler pour réhausser leurs salaires.

- Gestion des relations sociales

Les conflits sociaux sont rares à Taïwan, notamment dans le privé et dans les entreprises étrangères. La plupart du temps, le conflit ne concernera que la situation individuelle d'un employé et sera réglée par une négociation directe entre l'entreprise et le salarié.

Les syndicats taïwanais regroupent environ 5 % de la population active et sont autorisés dans toutes les entreprises de plus de 30 salariés. Les Taïwanais n'y ont recours que très ponctuellement, et ils n'entravent pas le travail des autres salariés.

À RETENIR

- Les règles générales relatives à l'importation des produits à Taïwan sont définies dans plusieurs textes de loi. Le *Foreign Trade Act* (FTA) réglemente le commerce extérieur, la *Fair Trade Law* (FTL) fixe le droit de la concurrence et la *Consumer Protection Law* (CPL) définit les droits des consommateurs et garantit la protection de leurs intérêts.
- Toutes les demandes d'importation, qu'elles concernent des produits autorisés ou contrôlés, doivent être faites en mandarin traditionnel et selon une forme bien précise. Le recours à un tiers spécialisé est souvent incontournable, ou du moins vivement conseillé.
- Les tarifs douaniers appliqués sur des animaux vivants sont plus élevés que les autres produits (jusqu'à 400 %).
- À Taïwan, le droit social est parfois négligé. Attention tout de même, aux comportements abusifs envers les salariés (licenciement sans raison valable de droit), qui pourraient coûter du temps et beaucoup d'argent à l'entreprise.

S'ADAPTER AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES



PRÉPARER SA MISSION

La pratique des relations d'affaires à Taïwan s'est ouverte aux influences extérieures et s'est modernisée au même rythme que la société. Pour autant Taïwan reste un marché lointain, de culture et de langue chinoise. L'organisation d'une mission sur place exige donc une bonne préparation, notamment pour les rendez-vous d'affaires.

Une mission à Taïwan ne s'improvise pas. L'éloignement de l'île et la barrière linguistique exigent une élaboration précise. Elle consiste notamment à élaborer un programme, à produire une documentation adaptée et à s'informer sur ses interlocuteurs. Il faudra au préalable réaliser une analyse de marché et se renseigner sur les opportunités et les défis du marché ciblé.

L'argumentaire de vente doit être préparé en tenant compte des attentes des clients. Les Taïwanais n'hésitent pas à poser des questions très techniques et précises. Il faut donc préparer son entretien en conséquence.

LE PROGRAMME

Les entreprises françaises qui effectuent une mission d'affaires à Taïwan y restent généralement deux ou trois jours et rencontrent quatre à huit contacts. Cela dépend de la nature du produit ou du service proposé et du nombre de prospects cibles. Elles combinent souvent leur mission avec un déplacement dans un autre pays d'Asie (Corée du Sud, Hong Kong, Japon) ou avec la participation

à un salon régional. Par souci de facilité et de rapidité, l'identification des contacts, la prospection et la prise de rendez-vous sont souvent effectués par un relais local ; Business France Taïwan peut réaliser ce travail pour les sociétés françaises.

La mission peut être réalisée à toute période de l'année, sauf durant la nouvelle année lunaire et les deux semaines qui précèdent ce nouvel an, fin janvier ou début février. Les célébrations du Nouvel An donnent lieu à un arrêt de l'activité pendant au moins une semaine.

LA DOCUMENTATION

Le représentant de la société en mission doit avoir préparé une documentation adaptée au marché, qui synthétise les atouts de l'entreprise et de ses produits et mette en avant les points forts les plus parlants pour les prospects cibles du marché. Cette documentation doit être en anglais et, si possible, en mandarin (caractères traditionnels) ; les brochures ouvertement destinées à la Chine et rédigées en caractères chinois simplifiés sont à éviter. Il convient de faire connaître ses références en Asie, surtout au Japon, pays qui sert souvent de recommandation et de repère pour le milieu des affaires à Taïwan. Il est également avisé de rassurer le client taïwanais sur les questions de logistique, de maintenance et de service après-vente.

Idéalement, le rendez-vous doit être précédé d'une correspondance écrite (par messagerie électronique), avec envoi de la documentation utilisée pour le rendez-vous. Celle-ci a plus de chances d'être prise en compte et retenue qu'une information orale ; elle facilite en outre la compréhension des Taïwanais dont le niveau d'anglais est parfois insuffisant.

AVANT LE RDV S'INFORMER SUR SES INTERLOCUTEURS

S'informer sur ses contacts à Taïwan est un préalable utile à l'organisation des rendez-vous. Vous pouvez vous appuyer sur votre relais local. Il est intéressant de connaître la société, ses produits, son appartenance éventuelle à un groupe et le niveau de ses interlocuteurs avant de les rencontrer. Beaucoup de sociétés taïwanaises ont un site internet en anglais. Détenir ces informations permet non seulement de préparer au mieux son entretien, mais témoigne également d'une bonne capacité d'organisation et de maîtrise de l'information, qui sera appréciée des hommes d'affaires taïwanais. Eux-mêmes se seront informés en profondeur sur votre société et votre offre. Ils auront donc la capacité de vous poser des questions précises et très techniques.

SPÉCIFICITÉS LOCALES

- Optimiser son entretien

Il est souvent fait état de l'importance des relations personnelles et professionnelles dans le monde sinophone, popularisées en Europe par le terme *guanxi*. Ceci n'est pas faux, mais ce qui compte avant tout, comme dans toute autre région du monde, c'est la compétence, le professionnalisme et le respect de quelques règles élémentaires de politesse à l'égard de vos interlocuteurs. Les rendez-vous d'affaires à Taïwan sont le résultat d'une démarche aboutie de contacts prolongés et non d'un premier contact qui sera plus hypothétique quant à son issue. Ils demandent plus de préparation, les Taïwanais ayant l'habitude de bien préparer leurs entretiens de leur côté.

- La ponctualité

La ponctualité est très appréciée à Taïwan et témoigne d'une capacité d'organisation qui augure bien de la suite pour une relation d'affaires. Il est donc fortement recommandé de ne pas être en retard aux rendez-vous, ce qui suppose de bien préparer son itinéraire. La plupart des chauffeurs de taxi ne comprenant pas l'anglais, il est nécessaire de se munir à l'avance des adresses écrites en chinois. Cette condition étant remplie, il est généralement assez simple de se déplacer et

d'arriver à l'heure à son lieu de rendez-vous à Taipei et dans les autres grandes agglomérations. Pour le reste de l'île, cela s'avère plus compliqué si le contact se situe hors de la ville, notamment dans une zone industrielle.

Cette ponctualité s'applique également dans le respect des horaires prévues pour la durée des réunions. Les Français peuvent parfois négliger la ponctualité. Cela pourrait entacher la perception de votre interlocuteur.

- Les présentations

L'entretien débute par l'échange des cartes de visite avec chacun des interlocuteurs présents à la réunion. Il convient de présenter et de réceptionner les cartes de visites à deux mains. Veillez à tendre votre carte de visite de manière à ce que votre interlocuteur puisse lire votre nom et votre fonction.

La politesse consiste à ne pas faire preuve de désinvolture dans l'échange des cartes et à accorder une attention marquée à la carte de son interlocuteur comme gage de respect et d'intérêt. Vous pouvez donc demander à votre interlocuteur quelle est la bonne prononciation de son prénom. De la même façon il vous demandera certainement de confirmer la prononciation du vôtre.

Durant l'entretien, les cartes de visite sont posées sur la table devant soi afin de permettre d'identifier rapidement vos interlocuteurs qui prendront la parole. Il faut éviter d'écrire quoi que ce soit sur les cartes de visite reçus.

- La communication

Après les civilités d'usage, l'entretien aborde assez vite des sujets précis. Les hommes d'affaires taiwanais peuvent s'avérer assez francs et directs lorsqu'il s'agit de parler d'affaires. Paradoxalement, ils peuvent également se montrer gênés et ne pas vouloir répondre négativement à la question posée.

La barrière de la langue est souvent un obstacle préjudiciable à de bonnes négociations. Le niveau d'anglais des responsables d'entreprises à Taïwan est très variable selon l'âge, les fonctions et les secteurs d'activité. Il est impératif de vérifier avant un entretien le niveau de son interlocuteur. Dans certains secteurs (la haute technologie, commerce international), l'utilisation de l'anglais professionnel est très courante, avec des interlocuteurs ayant souvent suivi des études dans des pays anglophones. En cas de doute, il convient de ne pas hésiter à recourir aux services d'un interprète. Business France Taïwan tient à jour une liste d'interprètes français-chinois à la disposition des exportateurs. Un support de présentation écrit en anglais permet d'atténuer les difficultés de communication.

Il est cependant à noter que les interprètes francophones « diplômés » sont rares et que la plupart proposent des services d'interprétariat à la suite de leurs expériences diverses et variées en France. En 2022, il fallait compter entre 8 000 et 10 000 TWD par jour.

Les Taïwanais parlent de manière simple et franche de nombreux sujets. Cependant, il convient tout de même d'éviter les questions politiques et surtout les questions de géopolitique entre la Chine et Taïwan. Par ailleurs, ne soyez pas surpris, les Taïwanais peuvent parler très facilement d'argent. Ils abordent ce sujet sans complexe, ce qui peut parfois déconcerter leurs interlocuteurs français, plus habitués à une certaine retenue sur ce sujet.

- Les invitations

Les déjeuners et dîners d'affaires sont largement pratiqués à Taïwan. Ils débutent généralement tôt, de 12 heures à 12h30 pour un déjeuner et 18h30 pour un dîner. Ils sont ponctués de toasts collectifs ou adressés en l'honneur d'un invité particulier. Il est de bon ton de s'intéresser et de goûter à tous les plats servis durant le repas. Les Taïwanais sont également souvent amenés à offrir des cadeaux à des relations d'affaires à la fin de la réunion ou lors du repas. Il est d'usage de ne pas ouvrir le paquet devant la personne qui l'a offert, à moins que celle-ci n'en prenne l'initiative. Les hommes d'affaires français peuvent eux-mêmes apporter des présents, liés par exemple à

l'image de leur entreprise (*goodies* ou souvenirs à l'effigie de votre entreprise). Ils peuvent aussi inviter leur contact à partager un repas moins formel.

- Assurer un suivi efficace

Les relations d'affaires se bâtissent sur la durée. Une première mission à Taïwan permet d'établir un contact direct qui devra servir de base à une relations suivie et ponctuée de contacts récurrents. Les délais de réponse de votre interlocuteur en diront long sur la considération qu'il porte sur votre offre et votre entreprise.

Pour les contacts intéressants, la mise en place d'une correspondance par messagerie électronique remerciant l'interlocuteur et rappelant les points abordés lors de la réunion est un bon moyen de garder contact. Cette règle s'avère primordiale pour témoigner de la fiabilité de la société française et compenser l'éloignement géographique. Il convient également de répondre dans les meilleurs délais à une demande de la partie taïwanaise. Une réponse rapide est interprétée à Taïwan comme une marque de professionnalisme et d'intérêt pour la société. À l'inverse une réponse qui se fait attendre sera traduite comme une position plus mitigée et pourra même montrer que vous n'êtes pas intéressé.

À ce propos, l'application Line, une plateforme de messagerie instantanée japonaise, est utilisée par les Taïwanais, aussi bien pour leurs contacts personnels que pour leurs contacts professionnels. Ainsi, Line est une alternative aux mails. Pensez à vous créer un compte sur cette application afin de pouvoir communiquer plus facilement avec vos interlocuteurs.

- Des rencontres régulières

La société française qui souhaite entretenir un courant d'affaires régulier avec Taïwan doit venir sur place à intervalles réguliers pour rencontrer ses interlocuteurs. Le recours à un intermédiaire commercial parlant chinois facilite grandement la gestion des affaires. Il n'en rend pas moins nécessaires des entretiens réguliers qui peuvent avoir lieu à l'occasion de missions sur place, de salons spécialisés ou de visites en France des contacts taïwanais. Ceux-ci n'hésiteront jamais à se déplacer si le courant d'affaires le justifie et si la relation avec la société française est considérée comme sérieuse.

- La pratique des contrats

Les acteurs taïwanais de l'économie et de l'industrie sont habitués à signer des contrats complexes et complets. Cela est notamment dû à la pratique suivie par de nombreuses entreprises internationales de l'électronique qui travaillent avec des sociétés taïwanaises (OEM, EDM). De plus, Taïwan est régie par le droit civil, droit écrit par essence, d'origine européenne (principalement code civil allemand avec quelques inspirations du code Napoléon), ce qui incite énormément à la rédaction de clauses écrites claires.

L'anglais est tout à fait courant dans les contrats internationaux signés avec des parties taïwanaises. En revanche, il est fortement recommandé d'avoir une traduction chinoise ou une version bilingue (anglais-mandarin) des contrats pour le cas où il faut faire quelque demande officielle auprès d'autorités taïwanaises, notamment auprès du fisc. Il faut d'ailleurs se méfier des contrats publics passés avec les autorités taïwanaises, qui, eux, sont principalement en langue chinoise sans version anglaise ou autre.

Il est non seulement courant mais fortement recommandé de demander à la partie taïwanaise d'apposer ses sceaux chinois pour matérialiser la signature d'un contrat. En effet, à Taïwan, les sceaux chinois valent signature officielle, alors qu'une signature manuscrite par une personne physique n'a absolument pas la même valeur juridique. Bien entendu, la partie étrangère n'a pas à signer avec des sceaux chinois.

Le plus important dans les contrats internationaux est de définir une bonne clause attributive de juridiction. En effet, le champ des possibles est très large, entre les juridictions arbitrales et judiciaires, les juridictions taïwanaises ou du pays de l'autre partie, ou encore d'un pays tiers. Et mécaniquement, le choix de la juridiction va nécessairement impacter le choix du droit applicable au contrat pour des raisons pratiques, même si en théorie, le choix du droit applicable relève de la libre volonté des parties. Très souvent, si les enjeux du contrat le permettent, l'arbitrage international est recommandé et souvent accepté. Mais il convient d'en accepter le coût qui n'est pas négligeable.

FICHE PRATIQUE

LES RÈGLES D'OR DE VOTRE MISSION DE PROSPECTION À TAÏWAN

Quelques conseils pour vos cartes de visite

- La carte pourra (si possible) être écrite d'un côté en anglais et de l'autre en mandarin traditionnel.
- Penser à renseigner votre identifiant de la plateforme Line. Cette application de messagerie est utilisée à des fins personnelles et professionnelles à Taïwan.
- Prévoyez un nombre conséquent de cartes de visites. Elles seront distribuées à chaque personne que vous allez rencontrer.

Un point de vigilance

N'évoquez pas les questions de géopolitique entre Taïwan et la Chine. C'est toujours un sujet sensible.

Point vestimentaire

Le port de la cravate n'est pas obligatoire. Au vu des conditions climatiques, ce détail sera laissé à votre appréciation. Un pantalon et une veste de costume sont d'usage dans le monde des affaires.

Un dernier conseil : tentez de briser la glace !

La différence culturelle est une barrière importante qu'il ne faut pas sous-estimer. Alors, trouvez un moyen de montrer à votre interlocuteur toute la considération et l'intérêt que vous avez pour Taïwan. Il sera touché de cette attention et sera plus ouvert pour échanger avec vous.

Le mot de la fin

Les hommes d'affaires taiwanais sont souvent de véritables bons vivants qui se montrent très agréables et bienveillants une fois le premier contact établi.

Ce tableau tend à résumer, de manière non exhaustive, les différentes perceptions que peuvent avoir les Taïwanais au sujet des Français. Si certains points peuvent être considérés comme des stéréotypes, il n'empêche qu'ils sont à prendre au sérieux lors d'une réunion avec un interlocuteur taïwanais.

Trois qualités que les Taïwanais donnent aux Français	Trois défauts que les Taïwanais accordent aux Français
Sérieux et sûrs d'eux	Parfois arrogants
Fiables et exigeants en termes de qualité des produits	Perçus comme étant lents, notamment dans les échanges (mails) et dans la logistique.
La France est le pays du luxe, du raffinement et de la gastronomie...	... mais souffrant de ces stéréotypes, le savoir-faire industriel et les secteurs d'excellence français sont souvent méconnus. L'Allemagne est souvent la grande gagnante, souvent citée comme exemple dans une comparaison qui dessert la France.

TROUVER LE BON PARTENAIRE COMMERCIAL



La distribution à Taïwan est un secteur majeur de l'économie. Les consommateurs taïwanais sont très attirés par les marques étrangères, quel que soit le secteur concerné, ce qui est un facteur très incitatif d'implantation locale. De plus, les consommateurs taïwanais sont pourvus d'un fort pouvoir d'achat. Ils ont le 3^e pouvoir d'achat d'Asie derrière Singapour et Hong Kong.

LES IMPORTATEURS-DISTRIBUTEURS

Il convient de prendre en compte quelques facteurs dans la décision d'implantation à Taïwan via un distributeur, comme :

- La taille du marché et le nombre de points de vente ;
- La réputation du distributeur dans le secteur ;
- Les connexions avec les réseaux de distribution locaux. Notamment la capacité d'accéder aux grands magasins, et d'y rester. Ce type d'implantation impacte fortement la pérennité du modèle économique (taux de commission élevé, demande de résultats élevés, etc.).

Du point de vue juridique, de nombreuses précautions doivent être prises à travers les contrats à mettre en place :

- En amont, il faut penser à protéger la marque (caractères latin et chinois). La durée moyenne d'obtention d'une marque à Taïwan est de huit à dix mois ;
- Pensez à prévoir des contrats détaillés pour bien définir ce qui est permis au distributeur et ce qui ne l'est pas (utilisation de marques, interdiction d'approvisionner et de s'approvisionner auprès des réseaux parallèles, rapports régulier – ventes, stocks, fichiers clients, etc.) ;
- Il convient de bien gérer la fin du contrat, et de ne jamais négliger le respect de délais de préavis, de même qu'il convient de prendre en compte le rachat éventuel du stock pour des raisons données. Surtout, il convient de ne jamais sous-estimer la difficulté à reprendre les réseaux de distribution, notamment en cas de relations tendues, et à se faire référencer localement ;

- Si les produits sont soumis à enregistrement à Taïwan auprès d'une autorité publique, la question se pose de savoir qui serait titulaire des licences.

Enfin, il convient de ne pas négliger les relations contractuelles existant entre un distributeur taïwanais et les sous-revendeurs ou points de vente : le fournisseur étranger n'a aucun droit à interférer dans ces relations, et même si le contrat de distribution est rompu, les sous-contrats peuvent continuer et être un obstacle à l'implantation directe de la marque étrangère. Des précautions peuvent être mises en place pour prévenir de telles difficultés.

LES AGENTS, REPRÉSENTANTS COMMERCIAUX

Le contrat d'agence, de représentation ou de licence peut être considéré comme la première forme d'implantation.

Toutefois, le droit taïwanais n'a pas défini de régime aussi précis qu'en France pour ce qui relève de ces contrats. Hormis le cas des agents commerciaux, qui fait l'objet d'une section spécifique dans le code civil taïwanais, toute autre relation relève surtout des engagements exprès des parties.

En pratique, les parties ont le choix entre le droit taïwanais et tout droit étranger, selon les droits et obligations qu'elles souhaitent établir. Il importe cependant d'avoir à l'esprit que le choix de la loi applicable et celui de la juridiction compétente ont un impact direct sur l'exécution du contrat en cas de défaut d'une des parties. Ceci vaut tant pour la reconnaissance et l'exécution à Taïwan d'une décision de justice étrangère, que pour la mise en œuvre de mesures conservatoires ou provisoires.

LA VENTE DIRECTE

Les problématiques de la vente directe sont directement liées à celles de l'implantation. Aller vers cette option suppose donc d'importer et de vendre directement ses produits, ce qui est réalisable qu'avec une connaissance déjà importante du marché. Il est indispensable de bien connaître les circuits de distribution de son secteur. La vente directe implique de surcroît la constitution d'un réseau commercial, cette tâche s'avérant généralement complexe. Cela nécessite en effet le recrutement d'un personnel qualifié ayant une expérience dans le secteur. S'il est par ailleurs possible de procéder exclusivement à des recrutements de salariés employés par l'entreprise, le recrutement d'une force de vente et la nécessaire gestion du personnel sont synonymes de coûts.

La structuration d'un réseau commercial peut également reposer sur le recours à des agents commerciaux ou à des distributeurs affiliés au réseau, ce qui évite de procéder au recrutement de personnel. Il faut néanmoins garder à l'esprit que dans le cas où une entreprise souhaite recourir à des agents ou à des distributeurs dans un schéma de vente directe, les règles décrites plus haut, notamment pour ce qui est de la protection légale de l'agent ou du distributeur, s'appliquent exactement de la même manière.

LE DÉVELOPPEMENT DU E-COMMERCE À TAÏWAN

À Taïwan, le secteur du e-commerce est en plein développement, grâce à l'important taux de pénétration des smartphones (environ 89,3 % en 2022) et des outils numériques de manière plus générale. De plus, la très bonne qualité des services de logistique et de livraison finit par convaincre les consommateurs d'opter pour ce type de distribution.

Amplifiée par le Covid-19, cette tendance n'est pas près de ralentir, tant les clients semblent satisfaits de ce nouveau mode de consommation, et de sa praticité avérée.

Selon une étude du TWNIC (Taiwan Network Information Center), en 2020 :

- 66,1 % des 12-24 ans,
- 74,7 % des 25-39 ans,
- 64,3 % des 40-55 ans,
- 31 % des 56 ans et plus ont fait des achats en ligne, au cours de l'année.

Les paniers moyens mensuels par personne ont tous augmenté respectivement :

- De 50,1 % pour les paniers de 1 998 NTD en 2020 ;
- De 30,7 % pour les paniers de 3 801 NTD ;
- De 8,3 % pour les paniers de 3 419 NTD ;
- De 38,3 % pour les paniers de 3 512 NTD.

➔ La génération des 35-44 ans est celle qui consomme le plus sur les plateformes en ligne, avec 23 % d'entre eux qui réalisent des achats en ligne toutes les semaines.

Une autre étude du MIC (Market Intelligence & Consulting Institute), dépendant du gouvernement et spécialisé dans les études en lien avec l'industrie, montre qu'en 2020, 52,9 % des Taïwanais font autant leurs achats sur place qu'en ligne. Ce taux monte à 60 % pour les 18-25 ans. Soixante-neuf pour cent des consommateurs taïwanais sont déjà habitués à faire leurs achats en ligne pour se fournir en produits de première nécessité, produits frais d'épicerie et aliments surgelés. Les canaux les plus fréquentés sont avant tout les sites internet des magasins physiques. Par exemple les sites de PX Mart, Family Mart, Carrefour sont les plus consultés. Vient ensuite les plateformes de e-commerce (Shopee, etc.) et les plateformes de livraison de plats à domicile du type UberEats, foodpanda.

Enfin, plus de 70 % des consommateurs taïwanais ont participé en 2020 à des événements promotionnels d'achats en ligne. Le Double 11 (11 novembre) étant l'évènement le plus populaire. Toujours selon cette étude, les trois types de promotion en ligne les plus populaires sont la livraison gratuite (68,3 % des consommateurs sont séduits), un article offert pour un article acheté (64,4 %) et la réduction à moitié prix (54,3 %).

Par ailleurs, les Taïwanais n'hésitent pas à finaliser leurs achats depuis leur mobile (en 2019, 49,6 % des achats e-commerce étaient faits par portable, contre 35,9 % en 2018). Le marché local est très important, même si les Taïwanais passent régulièrement commandes à l'étranger, notamment en Chine, au Japon et aux États-Unis, grâce aux facilités de paiement et de logistique. Les sites de e-commerce asiatiques sont en chinois (voire en japonais).

Une récente étude du MIC révèle que 43,4 % des internautes taïwanais dépensent entre 330 US\$ et 1980 US\$ annuellement, pour des achats en ligne. Cela représente une moyenne d'environ 100 US\$ par consommateur. Ces chiffres se trouvent en-dessous d'autres pays comme la Chine, ou les États-Unis, mais sont plutôt novateurs pour Taïwan, qui n'a commencé à développer l'e-commerce que tardivement.

Selon une enquête publiée en 2022, voici la répartition selon l'âge des consommateurs en ligne, de la fréquence des achats de certains consommateurs :

Groupe d'âge	Achat en ligne une à deux fois par mois	Achat en ligne plusieurs fois par mois (3 au minimum)	N'a encore jamais réalisé d'achats en ligne
16-24 ans	19 %	39 %	1 %
25-34 ans	16 %	35 %	1 %
35-44 ans	16 %	33 %	1 %
45-54 ans	19 %	33 %	2 %
55 ans et plus	24 %	30 %	3 %

Clé de lecture : « 19% des 16-24 ans achète des produits ou des services en ligne, une à deux fois par mois ».

Source : Bureau de Business France Taïwan avec les données de [Statista](#), 2020.

ÉTABLIR LE BON CONTRAT COMMERCIAL

• Les contrats commerciaux

Taïwan dispose d'un système de droit écrit et se rapproche en ce sens du système français. Les principaux codes sont le code civil, le code de procédure civile, le code pénal et le code de procédure pénale. Le contenu de ces codes est inspiré des systèmes judiciaires d'autres pays tels que l'Allemagne ou le Japon, et des lois traditionnelles chinoises. La Constitution de la République de Chine de 1946 est la loi fondamentale taïwanaise.

Taïwan ne possède pas un droit des contrats en tant que tel qui se distinguerait comme un corpus indépendant ; les dispositions qui régissent les contrats sont incluses dans le code civil. La section dédiée aux contrats se situe au chapitre 1, les causes des obligations, du titre II, intitulé « Obligations ». Le droit des contrats taïwanais, tant par son caractère codifié que par le contenu même de ses provisions, est parent du droit des obligations français et n'exige pas de mises en garde particulières. Comme en France, la liberté contractuelle et l'autonomie des parties sont les principes cardinaux du droit des obligations.

• Les pièges à éviter

En vérité, la détermination de la compétence juridictionnelle en matière contractuelle pose davantage de problèmes que les règles elles-mêmes. La question de savoir où trancher tout litige se pose avant même de savoir comment le trancher et bien souvent les vrais problèmes surviennent lorsque les parties en situation de conflit n'ont pas préalablement déterminé la loi applicable et la juridiction compétente. Il est donc vivement recommandé, en tout état de cause, de préciser ce point d'emblée. Il est bon de rappeler que si Taïwan n'est pas partie aux conventions internationales sur la reconnaissance et l'exécution de jugements étrangers, l'île n'est pas non plus signataire d'autres accords, tels que la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises, ce qui ne permet pas en définitive d'avoir un dispositif minimum du règlement des litiges.

De manière générale, le système juridique taïwanais est suffisamment précis et stable pour donner à une partie étrangère un minimum de garanties et de prévisibilité, ce qui implique que les parties choisissent souvent la compétence des juridictions taïwanaises et l'application des lois taïwanaises lorsqu'elles établissent des relations contractuelles. Ce choix répond d'ordinaire à la volonté d'obtenir promptement, si la partie poursuivante est étrangère, des mesures provisoires d'exécution

contre une partie taïwanaise dont les actifs sont situés à Taïwan. En pratique, les entreprises taïwanaises se satisfont d'un tel choix dans la mesure où elles connaissent mieux que quiconque leur législation. Du point de vue étranger, faire juger un litige hors de Taïwan présente l'inconvénient qu'aucune action ne peut être entreprise à Taïwan pendant toute la durée du contentieux (qui peut durer plusieurs années) avant de devoir par la suite faire exécuter une décision définitive à Taïwan par le biais d'une procédure locale d'*exequatur* initiée dans un second temps. Il convient cependant de mentionner qu'en l'absence d'un établissement stable à Taïwan (un bureau de représentation n'est pas un établissement stable), une société étrangère auteure d'une procédure judiciaire civile doit, en vertu du droit taïwanais, payer un dépôt de garantie couvrant les frais de justice à Taïwan, qui peuvent être significatifs.

Toutefois ce choix est généralement motivé par d'autres considérations, essentiellement économiques, telles que la perspective offerte par chaque droit national sur le même litige. Il est possible, en effet, que dans certains domaines, le droit étranger soit plus favorable que le droit taïwanais ou inversement.

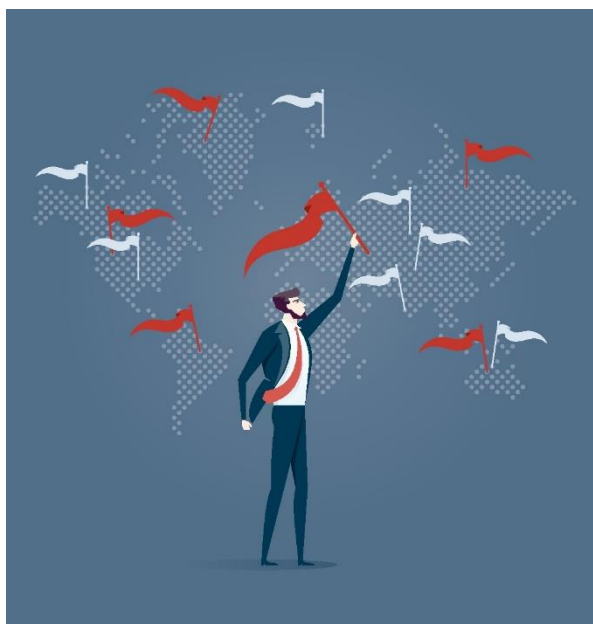
Le cas se présente surtout en matière de contrats de distribution, ou encore en matière de propriété intellectuelle. Ainsi, en matière de brevets, les parties optent souvent pour le droit et la compétence juridictionnelle d'autres pays que le leur, car le montant prévisible de dommages-intérêts peut être sensiblement plus élevé que dans leur pays respectif.

Surtout, en pratique, il est souvent fait recours à l'arbitrage international dans des contrats internationaux. Celui-ci présente certains avantages (rapidité, confidentialité), même s'il n'est pas forcément moins coûteux. Les grandes entreprises taïwanaises respectent très généralement les décisions rendues par les centres d'arbitrage choisis d'un commun accord dans le contrat.

L'ESSENTIEL

- À Taïwan, le droit des contrats est intégré dans le Code civil.
- Le droit taïwanais n'a pas défini de régime aussi précis qu'en France pour ce qui relève de ces contrats. La doctrine, notamment, n'est pas une source de droit aussi établie, et surtout, les principes du droit ne sont pas les mêmes à Taïwan qu'en France. En pratique, les parties ont le choix entre le droit taïwanais et tout droit étranger, selon les droits et obligations qu'elles souhaitent établir.
- Le système juridique taïwanais est stable et précis. Cependant, Taïwan n'est signataire d'aucune convention internationale, ce qui implique une certaine incertitude sur l'exécution de jugements étrangers ;
- Toujours signer un contrat, même pour de simples transactions, car en cas de litige, les complications liées à l'absence d'accord sur la juridiction compétente et le droit applicable sont beaucoup plus grandes que l'on ne pourrait imaginer.
- L'arbitrage international présente un intérêt non négligeable dans de nombreux contrats internationaux. L'arbitrage local à Taïwan n'est pas la solution la plus courante.

► RÉUSSIR SON IMPLANTATION



OUVRIR UN BUREAU DE REPRÉSENTATION

- Définition

La création d'un bureau de représentation est souvent la première étape de l'implantation d'une société à Taïwan. Nombre d'entreprises étrangères sont présentes sous cette forme. Ce statut juridique offre l'avantage d'une structure légère et souple, mais possède toutefois un champ d'activité limité. Une société étrangère ne doit donc créer un bureau de représentation que si elle peut se contenter d'une entité à capacité restreinte.

Un bureau de représentation ne peut exercer d'activité commerciale ni générer de revenus. Il ne peut donc pas être source, directement ou indirectement, de revenus de source taïwanaise. Il ne peut bien sûr pas être imposé fiscalement à Taïwan, contrairement à d'autres pays (sauf requalification fiscale en établissement permanent). L'ensemble de ses dépenses doit être pris en charge par la société mère qui est entièrement responsable des engagements du bureau.

Par la création d'un **bureau de représentation**, l'entreprise étrangère devient toutefois un **sujet de droit reconnu à Taïwan**. Le bureau peut négocier mais non signer des accords, réaliser des actes juridiques nécessaires pour les opérations du bureau local (négociation de prix, actes de soumission, contrats de travail). **Son activité consiste le plus souvent à informer le siège de la société étrangère sur les opportunités d'affaires et à entretenir les contacts locaux.** Un bureau de représentation permet l'embauche de salariés de nationalité taïwanaise sans restriction spécifique. Il permet même l'embauche d'étrangers à certaines conditions.

Cette forme d'implantation ne nécessite aucun capital ou dépôt de garantie à Taïwan. La loi taïwanaise n'exige pas de montant minimum pour les associations de personnes ni pour les entreprises individuelles. En outre, l'existence d'un bureau de représentation permet l'obtention d'un titre de résidence et d'un permis de travail pour le représentant étranger, sous certaines conditions. Il est cependant difficile d'ouvrir un compte bancaire pour les bureaux de représentation à Taïwan, les

banques n'étant pas tenues d'en ouvrir dans ce cas précis (alors que pour une succursale ou une filiale, un compte bancaire est nécessaire).

- Procédure de création

Le bureau de représentation doit être **enregistré auprès du Department of Commerce du Ministry of Economic Affairs (MOEA)**. Le dossier doit être présenté en chinois – caractères traditionnels – par le représentant légal de l'entreprise (ou un avocat dûment mandaté) et comprendre notamment les documents qui attestent de l'enregistrement de la société mère en France. Ces documents n'ont pas besoin d'être certifiés au préalable par la représentation de Taïwan dans le pays considéré (s'il s'agit de la France). Il n'y a pas d'apport en capital pour un bureau de représentation. Le dossier de demande doit, en principe, comprendre notamment les documents suivants :

- Un formulaire (Application Form for Representative Designation) en deux exemplaires dont l'original. Ce document, long de deux pages, est exclusivement en chinois et peut être obtenu sur le site du Department of Commerce ;
- Un certificat d'enregistrement de la société étrangère (extrait Kbis en France) dans son pays d'origine, sans nécessité qu'il soit notarié et légalisé dans ce dernier s'il s'agit de la France ;
- Un mandat, si la demande est présentée par un avocat ou un conseil agissant au nom de la société étrangère ainsi qu'une copie de la carte d'identité du mandataire ; aucune légalisation n'est obligatoire (pour la France).
- Une résolution de la société mère décidant de la création du bureau de représentation à Taïwan ; aucune légalisation n'est obligatoire (pour la France).
- Les statuts de la société étrangère, qui n'ont pas besoin d'être légalisés.

Tous ces documents doivent être traduits en chinois, mais l'avocat local se charge généralement de ces traductions non certifiées.

CRÉER UNE SUCCURSALE

- Définition

Le statut de succursale répond au besoin des sociétés étrangères qui souhaitent avoir une présence active à Taïwan, impliquant la réalisation d'opérations commerciales. La succursale dispose de la capacité commerciale, à la différence du bureau de représentation. Elle peut donc signer et exécuter des contrats commerciaux, rendre des services facturables à Taïwan et générer des revenus locaux.

En droit, la succursale est considérée comme faisant partie intégrante de la maison mère. Celle-ci doit donc répondre de ses engagements sans limitation de responsabilité. Une succursale qui souhaite avoir une activité de production industrielle peut demander une autorisation spéciale du MOEA, mais ce statut est rarement accordé pour cette forme d'implantation.

La création d'une succursale exige le dépôt à Taïwan d'un quasi-capital dont le montant est libre, même si un montant minimal doit être versé pour témoigner du sérieux du projet, en vue d'éviter tout retard dans la création de l'entité, lié à des interrogations des autorités. Elle doit comprendre un *branch manager* et un représentant légal qui engagent leur responsabilité. Ces deux fonctions peuvent être cumulées ou non par la même personne qui peut être étrangère, mais doit obligatoirement disposer d'une adresse à Taïwan. Il est à noter que si un *branch manager* étranger est nommé à Taïwan, et que celui-ci souhaite obtenir un permis de travail et une carte de résident, un

capital minimum est requis par la loi. Il en est de même pour l'embauche des salariés étrangers (attention : conditions de capital et de chiffre d'affaires plus strictes).

- Procédure de création

La succursale doit être enregistrée auprès du *Department of Commerce du Ministry of Economic Affairs (MOEA)*. Le dossier doit être présenté en chinois par le représentant légal de l'entreprise (ou par un avocat dûment mandaté) et comprendre notamment les documents qui attestent l'enregistrement de la société mère en France. Ces documents n'ont pas besoin d'être certifiés au préalable par la représentation taïwanaise dans le pays d'origine.

La succursale doit également obtenir une licence d'exploitation (business licence) auprès du *Department of Economic Development* des autorités locales compétentes. Celles-ci sont soit les municipalités de Taipei, Kaohsiung, Taichung ou Tainan si la succursale s'établit dans l'une de ces quatre villes, soit les comtés et les municipalités provinciales pour le reste de Taïwan.

La succursale doit enfin être enregistrée auprès du *Bureau of Foreign Trade* pour obtenir une licence d'import-export pour des produits non réglementés. Divers documents doivent être préparés dans la juridiction de la société mère, sans devoir être notariés et légalisés. Tous ces documents doivent être traduits en chinois mais l'avocat local se charge généralement de ces traductions non certifiées.

Le *branch manager* étranger de la succursale d'une société étrangère peut obtenir un permis de travail et un visa de résident. Le représentant légal peut également bénéficier d'un visa de résident (sans pouvoir avoir le droit de travailler, cependant). L'obtention et le renouvellement de ce permis de travail sont soumis à des conditions spécifiques de capital minimum la première année, puis de chiffre d'affaires les années suivantes. Il en est de même pour l'embauche de salariés étrangers (attention : conditions de capital et de chiffre d'affaires plus strictes).

Il est à noter qu'en raison du renforcement récent des réglementations taïwanaises, le représentant légal à Taïwan doit se présenter en personne au moins deux fois pendant le processus de création de la succursale (tout comme pour la filiale) : (1) lors de l'ouverture du compte bancaire destiné à recevoir le capital, et (2) lors de l'enregistrement fiscal de l'entité (environ un mois plus tard) et pour la conversion du compte bancaire préparatoire en compte courant.

LES FORMES DE SOCIÉTÉS

- Nature et création d'une société de capitaux

Le statut de société de capitaux est recommandé pour les sociétés étrangères qui réalisent une implantation lourde à Taïwan ou qui prévoient de se livrer à une activité de production. Il est régi pour les sociétés étrangères, entre autres par le droit des sociétés (*Company Act*) et le *Statute for Investment by Foreign Nationals*. Les sociétés de capitaux ont une personnalité juridique propre et une capacité commerciale. Il en existe deux formes principales : la *Limited Company* (proche de la SARL française) et la *Company Limited by Shares* (proche de la SA française) :

- La **Limited Company** peut présenter une organisation assez sommaire. Elle doit avoir au minimum un associé – personne physique ou morale – et chaque associé est responsable à la hauteur de ses apports en capitaux. Les cessions d'actions en capital ne sont pas totalement libres. Elle doit disposer d'un à trois administrateurs qui désignent le chairman de la société. Ces administrateurs doivent nécessairement être actionnaires ou représenter l'actionnaire. Le capital social minimum est libre et doit être entièrement libéré lors de la création de la société. En cas de besoin de permis de travail pour un dirigeant étranger, et encore plus pour des salariés étrangers non dirigeants, des conditions de capital minimal doivent être remplies. Dans une *Limited Company*, les décisions les plus importantes doivent être prises à l'unanimité.

- Une société créée sous le statut de **Company Limited by Shares** est dotée, quant à elle, d'une organisation plus sophistiquée et fait l'objet d'une réglementation plus détaillée, avec notamment plus de liberté quant aux cessions d'actions en capital. Elle doit avoir au minimum deux actionnaires personnes physiques ou un seul actionnaire qui doit être une personne morale. Un conseil d'administration obligatoire réunit au moins trois administrateurs et élit le président (chairman) du conseil d'administration de la société. La nomination d'un superviseur est également obligatoire. Toutefois, depuis la dernière réforme du droit des sociétés du 6 juillet 2018, pour le cas où la société ne compte qu'un seul actionnaire personne morale, il n'est plus obligatoire d'avoir un conseil d'administration à trois administrateurs et/ou d'avoir un superviseur. Les actionnaires sont responsables à la hauteur de leurs apports en capitaux et peuvent céder leurs titres. Le capital social minimum est également libre (sauf besoin de permis de travail pour un dirigeant ou un salarié étranger) et doit être libéré en totalité dès le départ en application des réglementations sur les investissements étrangers. La minorité de blocage dans une Company Limited by Shares est d'un tiers.

Eu égard aux modalités de création, l'investisseur étranger doit d'abord adresser une demande auprès du *Department of Commerce* du MOEA (*Ministry of Economic Affairs*) pour réserver le nom chinois de sa filiale qui sera créée à Taïwan. Un dossier assez complet (plan d'affaires, plan de financement, source du financement, organigramme du groupe et désignation des bénéficiaires ultimes, etc.) doit ensuite être envoyé à la Commission de l'investissement (*Investment Commission*) du même ministère qui est l'organisme compétent pour délivrer l'agrément. Il est obligatoire de soumettre un pouvoir d'avocat légalisé en France (ou ailleurs, selon la localisation de la société-mère). La société de capitaux doit être ensuite enregistrée auprès du *Department of Commerce*. **Le délai de création d'une société de capitaux est de 25 jours ouvrés selon l'administration taïwanaise.** La pratique démontre cependant que les délais peuvent se révéler plus longs (deux à trois mois).

- La société de personnes

La législation taïwanaise autorise les investisseurs étrangers ou locaux à s'établir selon le droit local et à pratiquer des affaires commerciales. Les entreprises créées par les investisseurs étrangers ou locaux peuvent prendre la forme soit d'une société de capitaux (voir ci-dessus), soit d'une société de personnes : *general partnership* (qui correspond aux sociétés en nom collectif ou en commandite) ou *sole proprietorship* (entreprise individuelle). Ces deux derniers types d'entreprise sont constitués par des personnes physiques et ne possèdent pas de personnalité morale.

La loi taïwanaise n'exige pas de montant minimum pour les associations de personnes et les entreprises individuelles. Le dirigeant peut être basé à l'étranger et, s'il le désire, obtenir le droit de résidence à Taïwan sous conditions.

Après avoir obtenu l'accord de la Commission des investissements, les investisseurs étrangers doivent enregistrer les affaires de ces deux types à but lucratif « *profit-making business* » pour obtenir une licence d'affaires (*business licence*) auprès des autorités locales compétentes. La durée d'examen du dossier est d'environ 14 jours pour des investissements ne nécessitant pas un examen particulier par plusieurs agences gouvernementales. En ce qui concerne Taipei, les investisseurs s'adresseront au *Taipei Business Administration Office*.

À noter que l'impôt sur les sociétés (*Profit-seeking Enterprise Income Tax*) ne s'applique ni aux *partnerships* ni aux *sole proprietorships*. Dans ces deux cas, seuls les revenus personnels des associés ou de l'entrepreneur individuel sont imposables au titre de l'IRPS (*individual income tax*). En revanche, il existe très peu d'incitations fiscales en ce qui les concerne.

Cette forme de société n'est pas la règle en pratique, notamment à cause de l'absence de responsabilité limitée et d'une fiscalité plus élevée.

Récapitulatif : les différentes formes d'entreprise à Taïwan

Société locale	Équivalent français	Caractéristiques	Commentaires
<i>Limited company</i>	SARL	1 associé minimum. Pas de capital minimum.	Organisation simplifiée
<i>Company limited by shares</i>	SA	Deux actionnaires personnes physiques ou un actionnaire personne morale au minimum. Pas de capital minimum	Organisation plus lourde (tenue d'assemblées générales formelles, etc.)
<i>General partnership</i>	Société en nom collectif ou en commandite	Statut réservé aux personnes morales et aux personnes ne possédant pas la personnalité morale. Pas de montant minimum	Pas d'impôt sur les sociétés

Source : Business France Taïwan

LES AUTRES FORMES D'IMPLANTATION

- Le système de la franchise

Le système de la franchise connaît à Taïwan un franc succès. La crise économique avait conforté cette tendance car bon nombre de salariés licenciés avaient vu dans la franchise une excellente opportunité de reprendre une activité à moindre frais.

L'industrie des services représente 62,8 % du PIB taïwanais. **La franchise** occupe une place majeure dans ce marché lequel connaît une croissance forte et régulière : un chiffre d'affaires annuel de 50 Mds EUR et un taux de croissance annuel du secteur de 17 %. **À Taïwan, 50 % du chiffre d'affaires des ventes en détail est fait par des franchises.** Ainsi, **on recense aujourd'hui à Taïwan plus de 2000 enseignes de chaînes** (exemples : 7-Eleven, Family Mart, Starbucks, KFC, Krispy Kreme). Les produits d'alimentation et de boissons représentent le secteur le plus dynamique, en témoigne le succès de plusieurs franchises étrangères telles Paul, Krispy Kreme ou Dairy Queen. La chaîne de café 85°C Bakery Cafe est un exemple de franchise domestique à succès. À noter l'engouement récent pour la pâtisserie et la boulangerie française et européenne. De nombreux Taïwanais ayant effectué des stages d'apprentissage en Europe ouvrent leur commerce indépendant à Taïwan. Les autres secteurs (beauté, santé, distribution, *retail*, formation, vêtements, chaussures, articles de sport, etc.) sont moins concurrentiels, mais présentent tout de même des opportunités.

En 2022, on recensait à Taïwan 2 888 réseaux de franchises et le nombre d'unités franchisées s'élevait à 61 151.

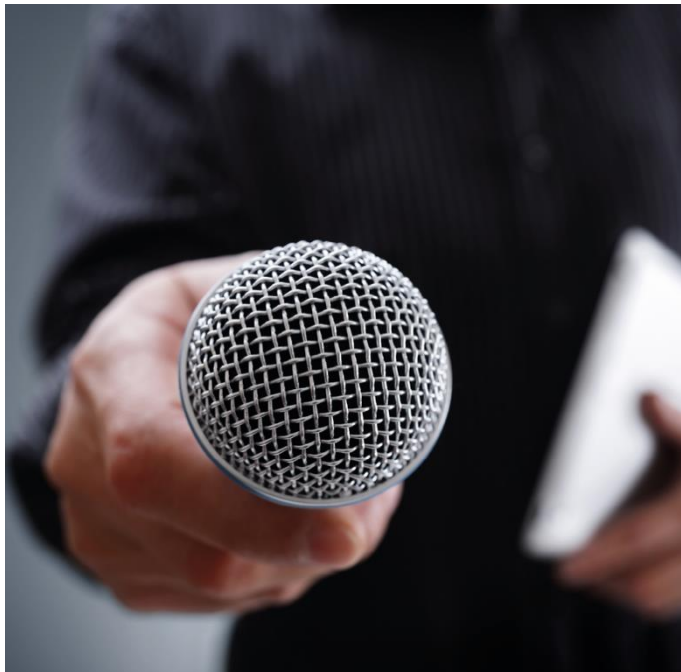
Le seuil minimum recommandé pour lancer une franchise sur l'île est de l'ordre de 700 000 TWD, mais la loi impose simplement la formation d'un capital minimum de 500 000 TWD. Cette faible exigence financière est en grande partie responsable de la popularité du système sur l'île.

De plus, d'après le dernier rapport annuel publié par l'agence d'immobilier d'entreprise CBRE en 2016 et intitulé « *How Global is the Business of Retail* », la ville de **Taipei est classée 4^e mondiale en ce qui concerne le nombre de nouvelles franchises implantées** en 2015. Hong Kong, Singapour et Tokyo la devancent.

L'ESSENTIEL

- À Taïwan, le droit des contrats est intégré dans le code civil.
- Le droit taïwanais n'a pas défini de régime aussi précis qu'en France pour ce qui relève de ces contrats. La doctrine, notamment, n'est pas une source du droit aussi établie, et surtout les principes du droit ne sont pas les mêmes à Taïwan qu'en France. En pratique, les parties ont le choix entre le droit taïwanais et tout droit étranger, selon les droits et obligations qu'elles souhaitent établir.
- Le système juridique taïwanais est stable et précis. Cependant, Taïwan n'est signataire d'aucune convention internationale ce qui implique toujours une certaine incertitude sur l'exécution de jugements étrangers, sans que cela ne soit un vrai souci.
- Il faut toujours signer un contrat, même pour de simples transactions, car en cas de litige, les complications liées à l'absence d'accord sur la juridiction compétente et le droit applicable sont beaucoup plus grandes que l'on pourrait imaginer.
- L'arbitrage international présente un intérêt non négligeable dans de nombreux contrats internationaux. L'arbitrage local à Taïwan n'est pas la solution la plus courante.

SE FAIRE CONNAÎTRE



Dans cette partie nous distinguerons d'abord les moyens courants pour « se faire connaître », comme les médias digitaux et non-digitaux, qui concernent davantage les transactions B2B (entreprise à entreprise). Nous évoquerons ensuite les réseaux sociaux et le potentiel marketing qu'ils représentent en matière de relation B2C (entreprise à client final).

Pour la communication B2B, la presse spécialisée, qu'elle soit papier ou en ligne, est plus appropriée, même si cette appréciation dépend naturellement des secteurs d'applications de vos produits.

Pour la communication B2C en revanche, l'entreprise cherchera un plus grand engagement de ses abonnés. Une page Facebook régulièrement enrichie de nouveaux contenus, ainsi qu'une présence sur d'autres réseaux sociaux sera le plus efficace.

LES PRINCIPAUX MÉDIAS NON DIGITAUX

- Les quotidiens généralistes

La presse taïwanaise est une des plus libre au monde et est très compétitive.

La presse papier compte une trentaine de quotidiens. Les trois principaux journaux de langue chinoise sont le *China Times*, l'*United Daily News* et le *Liberty Times* lequel est numéro un en termes de circulation. Deux journaux sont de langue anglaise : le *Taiwan News* (version électronique uniquement) et le *Taipei Times*. Les journaux économiques taïwanais sont notamment le *Commercial Times* et l'*Economic Daily News*. La presse étrangère occupe également une place non négligeable. En 2022, le ministère des Affaires étrangères taïwanais recensait l'implantation de 75 médias internationaux à Taïwan, représentant 20 pays différents.

- La presse professionnelle et spécialisée

Taïwan possède une industrie du magazine florissante, laquelle comptait 4 271 titres en 2020 (ce nombre incluant les magazines édités en mandarin et de manière constante mais pas les magazines de recherches spécifiques). Parmi les magazines spécialisés, on retrouve notamment le *Business Weekly*, *Business Today*, *Wealth*, *CommonWealth*, et *Global views* qui représentent les titres les plus populaires de la presse économique et financière taïwanaise. Pour les nouvelles technologies, *Business Next* est une référence et *Commonhealth* est le magazine principal pour la santé. Les éditions taïwanaises de périodiques japonais tels que *Beauty* et *With* se sont aussi frayé une place sur le marché taïwanais, sans compter les éditions locales de magazines internationaux tels que *Vogue* et *Elle*.

Pour ce qui est de la presse étrangère, elle est présente sur quelques créneaux spécialisés. Les magazines les plus vendus sont ceux qui se rapportent aux loisirs, à la mode et à la santé, ou encore aux nouvelles technologies.

D'une manière générale, on peut dire qu'aujourd'hui tous les quotidiens généralistes dans leur version imprimée visent plutôt un lectorat plus âgé, tandis que les jeunes générations consultent les différents médias sur internet. La plupart des journaux et magazines se trouvent à la fois en version papier et en ligne, mais de plus en plus de nouveaux titres spécialisés se trouvent désormais uniquement sur internet, comme *TechNews*, créé en 2013. On peut évoquer aussi le journal *DigiTimes* réputé pour sa spécialisation dans le domaine des technologies.

Il est intéressant de rappeler que Taïwan organise régulièrement des salons d'envergure internationale, notamment dans le domaine de l'électronique et des nouvelles technologies. La presse spécialisée couvre ces événements à la recherche d'entreprises aux technologies innovantes et prometteuses. C'est une excellente occasion de bénéficier de publicité auprès de médias digitaux, aux publics variés, de l'amateur passionné à l'entrepreneur en quête de nouveaux produits.

LE POTENTIEL DES MÉDIAS DIGITAUX

Si la presse conserve à n'en pas douter un rôle prépondérant parmi les médias (le temps moyen journalier passé sur la presse – papier et digitale – était d'une heure quatorze minutes en janvier 2021 (source : *Hootsuite Digital Report*), sa popularité suit la tendance mondiale et s'érode progressivement, inexorablement, au bénéfice d'internet et de la télévision.

Cette dernière ne s'est pas fait ravis son titre de média favori des Taïwanais à l'âge du net-roi et affiche une santé robuste (plus de 90 % des personnes interrogées dans le cadre d'une étude de la National Communications Commission disaient regarder la télévision). L'utilisation du câble est largement développée et les opérateurs proposent un impressionnant bouquet de chaînes. Dans les restaurants de rue, les télévisions trônent, captivant le regard et l'attention des consommateurs le temps de prendre leur repas.

Si la télé est très populaire, les Taïwanais passent également un temps certain sur la plateforme de streaming vidéo YouTube. Les quelques 20 millions d'utilisateurs, dont 2 millions ont moins de 18 ans, y passent en moyenne une heure et vingt-cinq minutes par jour.

- La population taïwanaise, une population très connectée

Type de plateforme	Nombre d'utilisateurs	% de la population
Réseaux sociaux	Environ 21.35 M	89.4%
Utilisateurs d'internet	21.72 M	91.0%
YouTube	20.10 M	84.2%
Profil type de l'internaute taïwanais : - Passe en moyenne 7h14 par jour sur son téléphone. - Possède des comptes sur 6 à 7 plateformes différentes (réseaux sociaux et divertissements) - Âge des usagers : 13-17 ans (3.6 %), 18-24 ans (16.4 %), 25-34 ans (28 %), 35-44 ans (23 %), 45-54 ans (14 %), 55-64 ans (9 %), 65 ans et plus (6 %).		

Grâce à une couverture internet atteignant plus de 90 % du territoire, et le fait que presque 70 % des habitants possèdent chacun, au moins un téléphone et un ordinateur, Taïwan compte naturellement des millions de connexions internet quotidiennes. Les utilisateurs passent en moyenne sept heures et quatorze minutes sur internet notamment pour regarder la télévision et passer du temps sur les réseaux sociaux (plus de deux heures par jour).

Cette société hyperconnectée est donc un véritable atout pour les marques qui souhaitent développer la visibilité de leurs produits auprès de futurs clients.

Selon l'âge, les plateformes utilisées et les modes de consommation diffèrent. Voici donc un petit aperçu des outils utilisés selon l'âge des utilisateurs.

- Le potentiel marketing des réseaux sociaux

L'application Line, créée par un développeur japonais, jouit d'un succès colossal à Taïwan et est l'application mobile qui compte le plus d'utilisateurs. À la fois application de messagerie instantanée (qui se substitue aux réseaux de communications habituels) et réseau social pour partager sa vie sous formes de publications, Line a su séduire sans compromis le public taïwanais et ses 21 M d'utilisateurs (90 % de la population de l'île). Grâce à ses capacités de messagerie, de téléphonie, l'application est utilisée quotidiennement.

Facebook reste, de son côté, le réseau social le plus populaire à Taïwan, même si son utilisation tend à décliner depuis quelques années. Le réseau social comptait 16,20 M d'utilisateurs actifs à Taïwan au début de l'année 2023, soit 69,5 % de la population (contre 89,2 % en 2020). À noter également que la plupart des grands quotidiens et magazines en ligne ont également une page Facebook sur laquelle ils publient divers contenus et annonces.

Instagram occupe la seconde place avec 10,10 M d'utilisateurs actifs mensuel au début de l'année 2023, soit 42 % de la population. Une présence sur ce réseau sera à envisager, notamment pour certains secteurs comme les produits alimentaires, les articles de mode, ou encore les produits de beauté. En revanche, pour les produits high-tech, Instagram ne sera pas un support de communication de choix, en raison de l'absence de texte (et donc d'informations techniques sur les caractéristiques du produit).

En revanche, contrairement à la France, X (ex-Twitter) et LinkedIn ne rencontrent qu'un succès mitigé à Taïwan (respectivement à la 7^e et 11^e place des réseaux sociaux les plus utilisés). Une présence sur ces réseaux ne sera donc pas une priorité pour une entreprise souhaitant se faire connaître sur l'île.

LES OUTILS DE MARKETING

- Recourir à une agence de relations publiques

La plupart des agences de publicité à Taïwan sont contrôlées par des groupes de communication internationaux, qui bénéficient de plusieurs atouts :

- Ces agences proposent à leurs clients une gamme complète de services : la plupart de ces agences possèdent en effet des filiales ou des partenaires privilégiés dans l'achat d'espaces publicitaires.
- Elles offrent l'expertise de leur réseau à des clients internationaux, qui disposent souvent des budgets les plus élevés et sont soucieux de réaliser des économies d'échelle sur des campagnes régionales, dans la mesure où ces groupes possèdent des filiales dans toute l'Asie. Les multinationales travaillent donc prioritairement avec ces agences. Les entreprises ou les marques locales font appel à leurs services lorsqu'elles aspirent à se régionaliser, voire à s'internationaliser.

- Faire un communiqué de presse

La première démarche pour une action de communication consiste généralement à envoyer un communiqué à un organisme de presse pour publication. Le Bureau Business France de Taïwan est en mesure de réaliser une telle démarche pour vous dans la presse professionnelle taïwanaise.

- Que fait le bureau Business France Taïwan ?

Le Bureau Business France de Taïwan intervient aussi pour aider les entreprises françaises à être connues :

- Il rédige, adapte ou traduit des communiqués de presse qui seront diffusés dans les différents médias après une sélection (ciblage) rigoureuse et concertée avec l'entreprise cliente ;
 - Il conseille les entreprises sur leur stratégie de communication dans la presse ;
 - Il développe des relations de presse pour le compte des entreprises françaises en organisant des rendez-vous avec des journalistes professionnels, des petits déjeuners de presse, des conférences de presse, des invitations de journalistes en France (voyages de journalistes), sur un stand lors d'un salon professionnel, ou encore à des événements comme l'inauguration d'une filiale ;
 - Il aide les journalistes professionnels dans leurs recherches d'informations sur les entreprises françaises ;
 - Il organise des conférences de presse pour promouvoir une entreprise, une école ou un salon dans des secteurs variés.
- Comment réaliser un communiqué de presse ?

Il vous faut réunir un argumentaire indiquant les caractéristiques et avantages concurrentiels du produit et une ou plusieurs photos sous format électronique. Le communiqué ne doit comporter qu'une seule information principale et ne pas viser à l'exhaustivité. L'idéal est de démontrer que le produit ou le service, grâce à ses caractéristiques techniques ou intrinsèques, permet au client potentiel d'atteindre des performances nouvelles, de surmonter des contraintes, et de progresser dans son secteur d'activité.

On distingue généralement deux types de communiqués de presse. Dans le cas où l'entreprise a déjà ciblé un média en particulier (comme un magazine spécialisé), le contenu du communiqué de presse devra être plus détaillé, plus technique car il s'adressera à des lecteurs plus experts dans le secteur en question. Si le communiqué est destiné à la presse plus généraliste, un contenu plus simple sera à privilégier.

L'information doit avoir un rapport avec le pays où elle est diffusée : le produit doit être disponible à Taïwan, ou bien il doit être fait mention d'une recherche de partenaires. Il est globalement préférable de recourir à un spécialiste des relations de presse qui maîtrise les techniques d'écriture journalistique.

L'ESSENTIEL

- Les consommateurs sont de gourmands usagers d'internet, et passent ainsi de nombreuses heures sur leurs smartphones et leurs objets connectés. On notera l'importance des réseaux sociaux qui occupent une grande partie de leur temps.
- Les Taïwanais sont réceptifs aux publicités. Le terme « brand loyal », que l'on traduira par fidélité, est une véritable caractéristique des consommateurs taïwanais.
- Les salons internationaux à Taïwan sont fortement médiatisés et sont donc l'occasion de marquer l'esprit des consommateurs et des entreprises par une stratégie de communication efficace.

SE FAIRE PAYER



MOYENS ET DÉLAIS DE PAIEMENT

- Les transactions en devises

La monnaie de facturation la plus couramment utilisée pour le paiement d'opérations commerciales internationales avec une société taïwanaise est le dollar américain. Le TWD est convertible sans restriction mais une déclaration est obligatoire pour toute somme dont la contre-valeur est supérieure à 10 000 USD (et son équivalent dans les monnaies étrangères) au moment de la sortie du territoire. Il est rarement utilisé pour le paiement des opérations commerciales. Le recours à l'euro reste rare.

L'importation/exportation :

Dans les opérations d'importation et d'exportation, le plus souvent les entreprises taïwanaises utilisent comme moyen de paiement le virement Swift et la lettre de crédit. Les transactions interbancaires sont prises en charge par la CBC Interbank Funds Transfer System (CIFS), qui est connectée avec les services. On dénombre 85 institutions partenaires, dont 31 branches locales de banques étrangères.

- Le virement direct est un moyen simple, rapide et peu coûteux. Il offre cependant peu de garanties en cas de contentieux entre les parties françaises et taïwanaises. Il convient de ne pas négliger la difficulté à faire exécuter, dans ce cas, des décisions de justice en matière de recouvrement à Taïwan, ainsi que le manque de procédure adéquate pour s'assurer contre les risques de défaillance du débiteur. Il est conseillé de se renseigner préalablement sur son acheteur (renseignements de notoriété obtenus auprès de plusieurs entreprises, y compris françaises).
- La lettre de crédit est donc recommandée lorsqu'un risque commercial existe entre les parties. Elle permet de concilier les intérêts contradictoires entre vendeur et acheteur qui ne se connaissent pas, en introduisant les banques comme médiatrices. Sa validité à Taïwan est

en général de 180 jours. Le dollar taïwanais n'étant pas une monnaie couramment acceptée à l'international, une banque taïwanaise ne peut pas transférer une somme d'argent en dollars taïwanais vers un compte étranger. Les lettres de crédit dans cette monnaie ne sont donc pas ouvertes.

- Le crédit documentaire est particulièrement adapté au contexte international. Notamment quand il est appliqué aux incoterms EXW, FCA, FAB, CAF. À noter que l'utilisation de l'incoterm DDP enlève beaucoup de sécurité au crédit documentaire.

En règle générale, les importateurs taïwanais agréés et solvables sont ponctuels dans leurs paiements. Il importe que les instructions de paiement soient clairement et suffisamment détaillées à l'avance : numéro de compte, adresse complète et téléphone du bénéficiaire.

Il arrive toutefois que les entreprises ou clients taïwanais refusent de payer ou retardent leur paiement pour des raisons diverses. Pour l'exportateur, les risques du crédit documentaire portent sur le non-paiement par l'acheteur en cas de marchandise défectueuse.

Les formules de garanties normalement acceptées sont la lettre de crédit stand-by et la garantie callable à la première demande. Le coût de ces garanties dépend de la durée et du montant. Le tarif de ces garanties est de 0,25 à 0,50 % par trimestre.

Les moyens de paiement à Taïwan sont donc modernes, bien que les utilisateurs taïwanais aient toujours une certaine réticence à y recourir et exigent le renseignement de nombreux documents contrôlés par les autorités taïwanaises.

La vente au détail

Les moyens de paiement sont nombreux, mais les Taïwanais en privilégient deux :

- Le liquide : le paiement en espèces est encore très largement répandu. Les billets et les pièces de monnaie peuvent être utilisés dans toutes les transactions. L'usage du chèque reste minoritaire.
- Les paiements digitaux via applications mobiles (LINE Pay, Apple Pay, JKOPay, Google Pay, etc.) deviennent de plus en plus populaires à Taïwan. Du fait de la pénétration des smartphones, la Fintech progresse à Taïwan avec des nouveaux moyens de paiement ainsi que des services bancaires digitalisés (par exemple des néo-banques) mis en place.

Les cartes de crédit du type Visa, Master Card sont largement utilisées dans les différents commerces. L'American Express peut parfois fonctionner.

LITIGES, IMPAYÉS ET RECouvreMENT

Les cas d'impayés sont relativement rares si l'on compare avec les autres marchés de la région. En cas de litige avec une société taïwanaise à Taïwan, si la somme en jeu est inférieure à 100 000 TWD, le litige doit être porté devant la District Small Claims Court. Pour une somme supérieure à 100 000 TWD, il faut s'adresser directement à la District Court.

- L'affacturage (service factoring)

Les services d'affacturage permettent à une société créancière de céder ses créances locales ou internationales à un prestataire afin de couvrir un risque de non-paiement. La commission d'affacturage varie selon les sociétés de services et se situe entre 1 % et 1,5 % de la créance. Outre le

transfert du risque-crédit, ces sociétés proposent également aux entreprises installées à Taïwan un service de collecte des paiements auprès de leurs clients taïwanais, moyennant un taux de commission compris entre 0,5 % et 0,6 %.

- L'assurance-crédit export et la garantie de crédit

À Taiwan, l'Eximbank propose une assurance-crédit à l'exportation ainsi que des services de lettre de crédit et de garantie de crédit à l'import/export.

(<https://www.eximbank.com.tw/en-us/BankService/ECI/Pages/default.aspx>)

La Coface à Taïwan (notamment en partenariat avec Fubon Insurance) propose une garantie de crédit pour couvrir toutes les pertes encourues en cas de non-paiement de dettes commerciales ainsi qu'une évaluation financière des débiteurs potentiels pour s'assurer de leur solvabilité. Elle offre également des garanties pour couvrir les risques politiques et commerciaux. D'autres acteurs étrangers à Taïwan sont par exemple Euler Hermes, qui propose à la fois des services d'assurance-crédit et de garantie de crédit, ou encore Atradius (en partenariat avec MSIG Mingtai Insurance).

Voici une liste des assureurs non-vie locaux basés à Taïwan et publiée par le régulateur financier officiel de Taïwan (Financial Supervisory Commission, FSC) :
(<https://www.ib.gov.tw/en/home.jsp?id=110&parentpath=0,7,102>)

- Recours en cas de non-paiement

Les défauts de paiement existent bien entendu à Taïwan. Il existe plusieurs moyens de les prévenir par anticipation, de même qu'il existe des voies de recours juridiques.

D'un point de vue préventif, le choix de la juridiction compétente et de la loi applicable est important. En effet, il est plus complexe de demander des mesures urgentes ou conservatoires si le tribunal compétent se trouve à l'étranger, car toute mesure décidée par un juge étranger doit passer par une procédure de reconnaissance à Taïwan de cette mesure étrangère (demande en *exequatur*), dont les délais et la procédure neutralisent en pratique l'intérêt, puisqu'une mesure urgente ne peut plus l'être si sa demande d'application nécessite des délais incompatibles. Cela rend donc le choix du droit taïwanais et de la juridiction taïwanaise d'intérêt, mais cela peut comporter des conséquences non négligeables par ailleurs (par rapport à l'arbitrage international par exemple).

Une autre mesure préventive peut être la signature par la partie taïwanaise d'instruments juridiques fortement efficaces tels que des Promissory Notes, qui sont plus ou moins l'équivalent des reconnaissances de dettes. L'avantage de tels documents, si les parties acceptent de les mettre en place, est que leur mise en recouvrement est directe devant un tribunal taïwanais et demande un ou deux mois pour être mis en œuvre, ce qui est extrêmement rapide, contrairement à toute autre formule contractuelle qui demanderait un vrai procès qui pourrait prendre des années avant de donner lieu à une mise en recouvrement.

Du point de vue curatif, et sous réserve des dispositions du contrat éventuellement signé, toute situation de non-paiement peut donner lieu à diverses actions possibles, à commencer par l'envoi de lettres de mise en demeure. Toutefois, selon les situations, il n'est pas toujours recommandé d'adopter une approche écrite trop théorique, car cela pourrait donner lieu, pour le cas où la partie taïwanaise serait de mauvaise foi, à l'organisation de son insolvabilité ou la mise en place d'une stratégie consistant à faire durer les procédures le plus longtemps possible.

C'est la raison pour laquelle il est souvent recommandé de recourir à des actions judiciaires spécifiques rapides telles que la procédure d'injonction de payer (« payment order » en anglais), qui suit des formes spécifiques et dont l'effet est relativement très rapide, puisque cette injonction devient exécutoire 20 jours après sa notification à la partie débitrice, si celle-ci ne conteste pas. Dès lors, de deux choses l'une : ou bien la partie débitrice ne conteste pas, et le recouvrement forcé ne prend que quelques semaines, ce qui est extraordinaire, ou bien celle-ci conteste, et un contentieux

judiciaire est lancé très rapidement devant le juge taïwanais. Bien entendu, il importe que le contrat soit placé sous l'empire du droit taïwanais et donne compétence au juge taïwanais.

Si l'une des parties souhaite s'assurer qu'elle récupèrera des sommes d'argent de manière sûre, il est souvent conseillé de recourir à des mesures urgentes de saisie à titre conservatoire. Les avantages d'une telle procédure sont multiples : rapidité (quelques semaines), confidentialité (la partie taïwanaise n'est pas informée à l'avance, puisque la procédure n'est pas contradictoire. Le créancier peut obtenir du juge taïwanais l'autorisation de rechercher toutes les informations sur le débiteur local : comptes bancaires via la banque centrale, fisc, le Bureau du Foncier pour connaître l'état immobilier, etc.). L'inconvénient cependant est que le code de procédure civile taïwanais impose à la partie qui en fait la demande de verser un tiers du montant réclamé au tribunal, ce qui peut représenter des sommes non négligeables (par exemple, si le montant réclamé est d'1 M EUR, le demandeur doit déposer 333 334 EUR auprès du tribunal) et est parfois dissuasif ou rédhibitoire. Le choix se pose donc entre la sécurité financière, qui comporte un certain coût, et l'insécurité financière (que vaut un jugement judiciaire favorable si l'autre partie a eu le temps de vider ses comptes bancaires ?).



committed to
responsible
growth

Crédit Agricole CIB is a pioneer in Sustainable & Climate Finance
with a clear leadership in advising, structuring and financing
renewable energy projects across Asia-Pacific.

www.ca-cib.com



CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

SE PROTÉGER



Bien que Taïwan ne soit pas signataire de conventions internationales, notamment sur les brevets, il n'en reste pas moins **que l'île est au niveau des standards internationaux en termes de protection intellectuelle**. De plus, membre de l'OMC depuis 2002, Taïwan a ainsi adopté les accords TRIPS (Trade-Related Aspects of Intellectual Property), relatifs à la propriété intellectuelle et aux questions d'arbitrage. À titre d'exemple, selon le classement 2023 sur la propriété intellectuelle de la Chambre de commerce américaine, Taïwan est 21^e sur 55 économies évaluées, soit 4^e en Asie derrière la Corée du Sud, Singapour et le Japon. Ses résultats en termes de protection des brevets, des dessins et modèles, du secret des affaires, de commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, de mise en application des diffé-

rentes lois et procédures, et d'efficacité systémique sont tous au-dessus de la moyenne en Asie. De nouveaux amendements aux lois encadrant la propriété intellectuelle mais aussi l'extension de la durée de protection des droits sur les dessins industriels de douze à quinze ans, ainsi que le renforcement de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle biopharmaceutiques sont autant de progrès notés par la Chambre de commerce américaine.

LES BREVETS

- Présentation

Les brevets sont régis par le *Patent Act* qui a été modifié en mai 2019 pour la dernière fois. Taïwan, bien que non signataire des conventions internationales sur les brevets, a fait de nombreux efforts pour atteindre un niveau de protection semblable à celui des pays développés. Un déposant étranger peut réclamer la priorité, basée sur le principe de réciprocité entre les deux territoires et encadrée par un accord bilatéral signé avec chacun de ces pays. Ainsi la France, l'Allemagne, la Suisse, le Japon, l'Australie et les États-Unis ont établi une relation de réciprocité avec Taïwan.

Il existe trois types de brevets :

- **Invention Patent (brevet d'invention)** : c'est un brevet d'une durée de vingt ans qui porte sur un progrès en savoir-faire, avec la création de nouvelles techniques, et qui est susceptible d'application industrielle.
- **New Utility Model Patent (certificat d'utilité)** : ce titre protège l'invention pour dix ans et est utilisé pour les améliorations ou les innovations portant sur la forme, la construction ou la structure de l'objet. Il peut être assimilé au brevet d'invention mais sa densité technologique est moins forte. Il peut être intéressant pour protéger des inventions à durée de vie courte.
- **New Design Patent (dessins et modèles)** : il s'agit d'un titre de propriété industrielle dont la protection a été étendue de douze à quinze ans lors de la dernière révision du *Patent Act* de 2019. Conçu pour des créations et des innovations apportées à la couleur, à la forme ou à l'aspect d'un objet. Sont entre autres concernés par ce titre des dessins et modèles.

- L'enregistrement du brevet

Une déclaration en chinois doit être rédigée par une personne habilitée. Cette personne doit pouvoir fournir les documents prouvant qu'elle peut accomplir les formalités. Le nom de l'inventeur du brevet doit être mentionné dans la déclaration, qui doit elle-même être accompagnée de documents contenant des informations précises comme les spécifications techniques, les dessins, les photos, etc.

On considère la date de dépôt du brevet comme étant la date à laquelle le dossier est soumis à la commission d'examen des demandes. Si les documents sont déposés au préalable dans une langue étrangère, la date de dépôt retenue est celle de la remise des documents en chinois.

Si une personne a déjà enregistré son brevet dans un pays étranger, elle bénéficie d'un droit de priorité pour l'enregistrement de son brevet à Taïwan pendant un an, à condition qu'il s'agisse d'un pays ayant conclu un accord de réciprocité avec Taïwan. C'est le cas de la France depuis la signature en 1996 d'un accord entre l'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle) et le *Taiwan Intellectual Property Office* (TIPO).

Enfin, les frais et les honoraires pour la constitution et le dépôt d'un dossier pour l'enregistrement d'un brevet par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocat sont variables. La diversité des brevets déposés nécessite une étude au cas par cas ([Taiwan Intellectual Property Office](#)). Enfin, grâce à la loi du 1er juillet 2004, les demandes de dépôt de brevet et autres procédures peuvent désormais être faites via internet.

Le TIPO désigne ensuite une ou plusieurs personnes pour l'examen de la demande qui rendront leur décision à l'appui d'un compte rendu détaillé. Si la demande est acceptée, les documents ayant trait au brevet seront publiés dix-huit mois après le dépôt de la demande. Si la demande d'enregistrement est rejetée, toutes les raisons de ce rejet doivent être exposées. Par ailleurs, une invention ne peut pas être brevetée si elle est déjà dans le domaine public ou si elle a fait l'objet d'un brevet antérieur. Le déposant peut demander un réexamen du dossier dans les soixante jours qui suivent la décision. Selon le type de brevet, la durée d'enregistrement du brevet va de six mois à deux ans.

La protection du déposant court à compter de la date de dépôt du brevet (effet rétroactif).

- Les droits du détenteur de brevet

Le titulaire d'un brevet a l'exclusivité pour utiliser, commercialiser, produire, transférer, céder son objet. La protection prend effet après l'autorisation et la publication du brevet mais la date de dépôt de la déclaration est considérée comme la date de départ de la protection.

Dans le cas d'un brevet d'invention (*Invention Patent*) concernant des produits dans les domaines de l'industrie pharmaceutique ou de l'agriculture chimique, la protection peut être étendue pour une période de deux à cinq ans. Cela n'est possible qu'une seule fois.

— TÉMOIGNAGE



La législation taïwanaise est très complète en matière de propriété intellectuelle et elle est globalement conforme aux accords de l'OMC. Cependant il faut rappeler que Taïwan ainsi que l'Office taïwanais de propriété intellectuelle (TIPO) ne sont pas membres de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Concrètement, cela signifie que Taïwan ne peut pas être désigné lors d'un dépôt international de marques, de dessins et modèles et de brevets. Cela peut conduire à des erreurs de stratégie. Par exemple pour la demande internationale de brevet dite PCT (Patent Cooperation Treaty), cette procédure mondiale permet de déposer en une seule fois un brevet dans 152 pays, à la suite de ce dépôt international, une société a environ trente mois pour désigner les pays dans lesquels elle souhaite obtenir une protection. Cependant Taïwan ne faisant pas partie du PCT, il faut bien veiller à déposer la demande indépendamment de la procédure internationale.

Autre exemple, dernièrement, une entreprise française dans la micro-électronique, marché très développé à Taïwan, avait déposé une demande mondiale de brevet via la procédure dite PCT (Patent Cooperation Treaty). Cependant la société française avait oublié de déposer indépendamment sa demande auprès du TIPO et il s'était écoulé quinze mois depuis le premier dépôt de sa demande de brevets (ce qui rend impossible la demande sous priorité). Heureusement, la société française n'avait fait aucune publication de son invention et sa demande de brevet internationale n'avait pas encore été publiée. Cela lui a permis de déposer, in extremis, une demande au TIPO et ainsi de pouvoir obtenir une protection sur le territoire taïwanais même si cette protection n'est valable qu'à partir de la date du dépôt taïwanais

Mme Amandine Montredon,
Conseillère régionale INPI,
ambassade de France au Japon



LES MARQUES

- Définition

Les marques sont régies par le *Trademark Act*, qui a été dernièrement amendé en mai 2022. Ce texte de loi est régulièrement actualisé afin de prendre en compte les avancées technologiques et les besoins du marché.

Une marque est définie, selon le droit taïwanais, comme un mot (en lettres latines ou caractères chinois), un design, un symbole (tel un logo), une couleur, un son ou une forme tridimensionnelle. Une marque s'enregistre dans une ou plusieurs classes, suivant une nomenclature particulière. De manière générale Taïwan suit la classification de Nice.

- L'enregistrement d'une marque

La procédure d'enregistrement d'une marque débute souvent par des recherches d'antériorité, afin de s'assurer de la disponibilité de la marque à Taïwan et d'éviter d'éventuelles difficultés d'acceptation de l'enregistrement de la marque par les autorités.

Les demandes de dépôt de marque se font auprès du TIPO qui rend une décision après l'examen du dossier comportant les documents suivants :

- Un mandat de dépôt, qui désigne un mandataire si le créateur de la marque n'effectue pas les formalités lui-même ; aucune légalisation n'est nécessaire ;
- Une attestation d'enregistrement de la société dans son pays d'origine pour une entreprise, ou un certificat de nationalité et d'activité pour les personnes physiques ;
- Une liste détaillée des produits et des services couverts par la marque selon la classification internationale ;
- Tout document démontrant l'utilisation de la marque (catalogues, listes de prix, etc.).

La demande peut être rejetée si la marque est similaire à des emblèmes nationaux, si elle peut troubler l'ordre public ou si elle a déjà été enregistrée dans la même catégorie. Un recours est possible dans un délai d'un mois après la décision, devant le ministre de l'Économie, qui assure la tutelle du TIPO.

L'analyse du dossier requiert en moyenne de cinq à sept mois. Quand la demande est acceptée, la décision fait l'objet d'une publication dans la Gazette des marques. Si aucune opposition ne s'élève pendant une période de trois mois, la marque est enregistrée. **À la suite de l'adhésion de Taïwan à l'OMC, un droit de priorité est reconnu aux déposants de marques dans d'autres pays membres de l'OMC pour un enregistrement à Taïwan, sous réserve que la demande soit effectuée dans les six mois suivant le premier enregistrement à l'étranger.**

Les frais officiels de dépôt et d'enregistrement d'une marque sont de 5 500 TWD pour une classe (cf. [Intellectual Property Office](#)) pour un descriptif détaillé, auxquels il faut ajouter les honoraires d'avocat (taux horaire entre 7 000 et 12 000 TWD ou forfait entre 20 000 et 60 000 TWD). Le passage par un avocat ou par un agent spécialisé, en exercice depuis plus de deux ans et agréé par le TIPO, est en effet obligatoire.

Le titulaire d'une marque dispose du droit exclusif d'utiliser cette marque pour les biens et services qu'il a couverts lors de son dépôt, pendant une durée de dix ans, renouvelable si les conditions légales sont remplies. Il peut empêcher quiconque d'utiliser celle-ci en ayant recours à une action en contrefaçon pouvant aboutir à des sanctions civiles et/ou pénales, et en faisant appel, le cas échéant, au concours des autorités publiques (parquets judiciaires, police, douanes).

La marque déposée à Taïwan est protégée pendant dix ans à partir de la date d'enregistrement, qui correspond au jour suivant la période de publication dans la Gazette des marques. Il est possible de renouveler l'enregistrement indéfiniment. La demande doit intervenir dans les six mois qui précèdent l'expiration de la période de protection. Si la demande intervient dans les six mois qui suivent l'expiration, les frais de renouvellement sont doubles.

- Les marques notoires

Le TIPO a annoncé, en mars 1999, la mise en place de critères permettant de définir si une marque peut être considérée comme notoire au sens de la loi sur les marques. **Le concept de marque notoire, défini dans la loi, se réfère à une marque qui est connue du grand public.** Même si la marque remplit les critères de notoriété définis par le TIPO, il est vivement recommandé de l'enregistrer pour bénéficier de toutes les protections prévues par le droit des marques, la preuve de la notoriété pouvant parfois être difficile à apporter et coûteuse.

En pratique, la reconnaissance de la notoriété d'une marque permet d'éviter que des tiers déposent des marques ou noms de domaine très proches de la marque notoire pouvant entraîner la confusion dans l'esprit du public, et à titre curatif, de demander l'invalidation des enregistrements litigieux déjà effectués.

LES DESSINS ET MODÈLES

Un dessin ou modèle protège l'apparence du produit et non sa fonction, c'est-à-dire ses contours, sa forme, ses couleurs/textures en surface. L'apparence du produit doit être nouvelle et créative.

Pour déposer un dessin et modèle à Taïwan, il faut impérativement passer par la voie nationale à savoir déposer directement auprès du TIPO. Pour les sociétés étrangères n'ayant pas de locaux sur place, il est obligatoire de passer par un cabinet spécialisé en propriété intellectuelle. Par ailleurs, Taïwan ne faisant pas partie de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, il n'est pas signataire de l'arrangement de la Haye permettant de désigner Taïwan lors d'un dépôt international.

Comme pour les brevets et les marques, le TIPO ayant un accord avec l'INPI, si un déposant dépose en France un dessin et modèle, il dispose de six mois pour déposer le dessin et modèle à Taïwan et bénéficier de la date de priorité du dépôt Français (et vice-versa). La durée de protection d'un dessin et modèle à Taïwan est de quinze ans.

LES DROITS D'AUTEUR

Selon le droit en vigueur, la protection des droits d'auteur est conférée automatiquement à un ensemble de travaux créatifs originaux littéraires, scientifiques, artistiques ou d'autres œuvres de l'esprit.

Les travaux, résultant d'une sélection ou de l'arrangement des œuvres originales, font l'objet d'une protection indépendante. Celle-ci n'a pas d'impact sur les droits d'auteur desdites œuvres originales.

Les droits d'auteur sont détenus par la personne qui, à travers ses propres idées et initiatives, crée ou fait le travail. Ils sont valables pendant toute sa vie, plus une extension de soixante-dix ans (modification récente par un amendement du TIPO en 2016) à compter du décès de l'auteur.

- Le copyright act

Le *Copyright Act* a été profondément modifié le 11 juillet 2003, par la suite et dernièrement en avril 2023. Les principaux changements survenus récemment sont les suivants :

- Un **droit à la rémunération** est accordé aux réels détenteurs d'enregistrements sonores ainsi qu'aux interprètes pour des exécutions publiques ;
- La **protection de l'ERMI** (*Electronic Rights Management Information*) est désormais assurée en ce qui concerne la copie de disques optiques ;
- Désormais **la copie illégale de programmes informatiques réalisée à des fins commerciales est prohibée** ;
- Dans le cas de recours civils, l'indemnisation des victimes est prévue à hauteur de 5 M TWD lorsque l'infraction est reconnue très sérieuse ;
- Dans le cas de procédures pénales, les amendes sont portées à 8 M de TWD ;
- Enfin, l'extension à soixante-dix ans au lieu de cinquante ans après la mort de l'auteur.

En 2019, la loi sur le copyright a été amendée pour prendre en compte des aspects pratiques mineurs. Le 30 janvier 2020, le Bureau de la propriété intellectuelle de Taïwan (TIPO) a publié des projets d'amendement à la loi sur le copyright. Les points principaux portaient sur l'utilisation de droits d'auteur en ligne (avec le développement des services sur le Cloud), le droit d'auteur entre employeur et salarié, l'enseignement à distance, etc.

En avril 2023, le projet de loi sur le copyright a été approuvé, proposant un grand nombre d'améliorations. Cet amendement propose notamment un ajustement des définitions de « diffusion publique » et de « transmission publique » plus adaptées à la réalité numérique, la création d'une exception pour « Fair Use » afin de faciliter l'enseignement à distance et de sanctionner au titre d'acte de piraterie toute publicité en ligne visant à commercialiser des biens contrefaits.

- La violation des droits d'auteur

En règle générale, la protection des droits économiques des auteurs perdure pendant toute la durée de vie de ces auteurs, puis pour une période de soixante ans après leur décès. La reproduction du travail d'une autre personne à des fins lucratives est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un montant maximum de 2 M TWD. Toutefois, la peine de prison encourue et le montant de l'amende sont limités à respectivement trois ans et 750 000 TWD, lorsque la reproduction est réalisée à des fins non lucratives et que la valeur réelle desdites copies est supérieure à 30 000 TWD.

La copie de disque optique peut être passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 5 M TWD au maximum. Le site du TIPO est en mesure de fournir davantage d'informations si nécessaire : [Intellectual Property Office](#).

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Bureau de la Propriété Intellectuelle de Taïwan (TIPO) est l'autorité compétente pour la plupart des questions portant sur la propriété intellectuelle. Il dépend du MOEA (Ministry of Economics Affairs), qui comprend également le bureau des normes, la métrologie, les essais, l'inspection, et le conseil du commerce extérieur.

Une cour spécialisée en propriété intellectuelle (IP Court) a été créée en 2008. Outre des juges spécialement formés, elle est dotée d'experts dans les domaines techniques, examinateurs de brevets ou de marque venant du TIPO. En décembre 2019, le Parlement taïwanais a adopté une loi venant reformer cette instance pour en étendre ses compétences donnant lieu à la création de la « Intellectual Property and Commerce Court ». Cette IPCC intègre l'ancienne « IP court » renommé en « IP tribunal » ainsi qu'un tribunal de commerce compétent pour traiter les litiges d'ordre commercial.

LE SECRET DES AFFAIRES (*TRADE SECRETS ACT*)

Taïwan a promulgué une loi sur le secret des affaires, dont la version la plus récente date du 15 janvier 2020. La dernière réforme a apporté un lot de protection renforcée, avec notamment une pénalisation accrue des actes commis, et l'intégration de mécanismes de protection à Taïwan pour les parties victimes de violation alors qu'elles sont basées à l'étranger (pas de présence à Taïwan). Cette réglementation complète le dispositif de protection notamment pour le cas où les autres réglementations sur la propriété intellectuelle ou du travail ne peuvent prévoir de protection suffisante. Elle s'applique également aux salariés d'une entreprise.

L'ESSENTIEL

- Les droits des brevets et de la propriété intellectuelle sont bien appliqués à Taïwan selon des standards occidentaux.
- Cependant, Taïwan n'étant pas membre de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Taïwan n'est pas couvert lors d'un dépôt international de marques, de modèles et de brevets. Il faut veiller à déposer une demande spécifique à Taïwan, indépendamment de la procédure internationale. Toutefois, les délais d'extension des enregistrements sont conformes aux accords de l'OMC (six mois pour les marques, douze mois pour les brevets).
- Des dispositifs efficaces existent pour sanctionner les atteintes aux droits de la propriété intellectuelle tant dans le domaine des brevets que celui des marques.
- Malgré un très bon niveau de protection, Taïwan n'est pas signataire des conventions internationales. Il faut donc bien penser à réaliser deux procédures. La première est internationale, la seconde doit être locale auprès des institutions taïwanaises.

AIDES ET APPUIS

BPIFRANCE

Bpifrance, banque publique d'investissement, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure également des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, en partenariat avec Business France.

Issu du rapprochement d'OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions, Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape-clé de leur développement avec une offre adaptée aux spécificités régionales au travers de différents produits.

- **Le Prêt de croissance internationale** propose de financer des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement liés au développement à l'international.
- **La Garantie de Projets à l'International** garantit les apports en fonds propres permettant l'implantation par création, rachat ou développement d'une filiale hors Espace économique européen.
- **Le Crédit Export** vise à offrir une solution de financement à l'acheteur étranger public ou privé dans le cadre d'un contrat d'exportation de biens d'équipement ou de services.
- **Avance + Export** est une aide permettant de maintenir son niveau de trésorerie dans l'attente du règlement des factures export libellées et payées en euros.

Bpifrance Assurance Export gère, pour le compte de l'État, une large gamme de garanties destinées à favoriser et soutenir les exportations françaises. En assurant des risques non assurables par le marché privé, elle vise à soutenir les entreprises qui prospectent les marchés à l'international, s'implantant à l'étranger ou y commercialisant des biens et services.

Cinq procédures sont ainsi gérées par Bpifrance Assurance Export pour le compte de l'État :

- **L'assurance prospection**, qui propose aux PME françaises une assurance contre le risque d'échec commercial lors de leurs démarches de prospection des marchés étrangers.
- **L'assurance-crédit**, qui garantit la réalisation de grands projets à l'étranger contre les risques commerciaux, politiques ou catastrophiques.
- **L'assurance change**, qui permet à toute entreprise de remettre des offres et/ou de conclure un contrat en devises sans être exposée aux variations de change.
- **L'assurance des cautions et préfinancements**, qui couvre les émetteurs de cautions bancaires ainsi que les banques assurant le préfinancement export contre le risque de non-remboursement par l'exportateur.
- **L'assurance investissement**, qui couvre les entreprises françaises réalisant des investissements à l'étranger et les banques qui les financent contre les risques de spoliation et/ou de destruction d'origine politique.

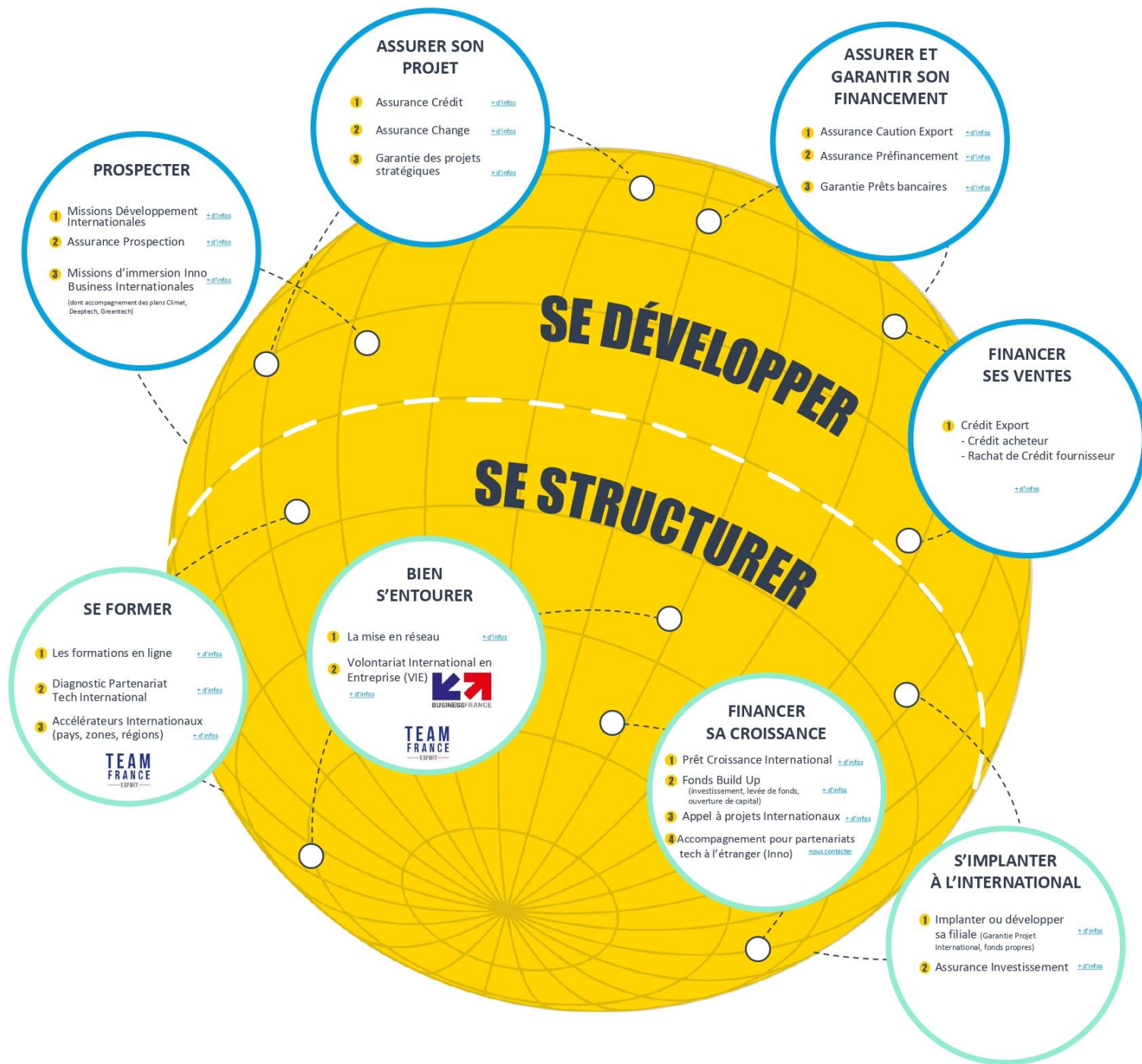
BPIFRANCE

VOUS ACCOMPAGNE

À L'INTERNATIONAL

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Voyagez à travers nos différents produits
en toute liberté



BUSINESS FRANCE

- Connecter - accélérer - réussir

Au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France est le partenaire-clé des entreprises qui veulent se connecter aux marchés mondiaux, accélérer la réalisation et la réussite de leurs projets business.

À Paris, Marseille, en France ou dans nos bureaux à l'étranger, nos 1 420 collaborateurs (65 nationalités) sont présents dans 55 pays, pour plus de 110 couverts en direct ou via un réseau de partenaires.

- Engagées aux côtés des entreprises françaises, nos équipes sont mobilisées pour les guider sur les marchés étrangers, les aider à générer des courants d'affaires et à booster leur RH avec de jeunes talents en Volontariat International en Entreprise (V.I.E).
 - Engagées aux côtés des entreprises étrangères pour faire réussir leurs projets en France, nos experts sectoriels informent les investisseurs sur les opportunités, les mettent en contact avec les décideurs publics et les accompagnent jusqu'à leur installation.
 - Engagé enfin aux côtés de ses partenaires publics et des acteurs privés réunis au sein des Team France Export et Team France Invest, Business France coordonne un réseau d'interlocuteurs terrain, pro-business.
- Que faisons-nous ?

Pour répondre aux enjeux de votre développement international, notre bureau vous propose 12 offres personnalisables :

- Info Marchés : **S'informer en ligne** sur l'évolution des marchés internationaux couverts par la Team France Export par secteur d'activité et pays, et sur différentes thématiques du commerce international.
- Focus Marchés : **Participer à un évènement** pour mieux comprendre la situation économique d'un marché national ou régional, connaître l'écosystème, les enjeux et opportunités du moment.
- Décryptage Marchés : **Comprendre, analyser un marché** afin d'en connaître le potentiel.
- Décide Export : **Structuration du développement international** de votre entreprise ou d'une action export sur un ou plusieurs marché(s) ciblé(s).
- Académie Export : **Acquisition et développement de compétences techniques** et pratiques de l'export par le suivi de formations ou d'ateliers dédiés.
- Clubs Export : **Partage de bonnes pratiques et d'expériences** entre pairs avec intervention ponctuelle d'experts.
- Com Export : **Développer votre visibilité et son influence** sur les marchés étrangers via les outils et les médias locaux.
- V.I.E : **Confier une mission professionnelle à l'étranger à un talent français** ou ressortissant de l'Espace Économique Européen, âgé de 18 à 28 ans en début de mission pour une durée de 6 à 24 mois.

- Connect Business : **Bénéficier de rendez-vous avec des prospects ou partenaires étrangers** porteurs d'opportunités, ciblés et qualifiés.
- E-Business : **Disposer d'une page dans l'espace France d'une marketplace** ou site internet de référence, avec une visibilité renforcée par des actions de promotion auprès d'acheteurs et prescripteurs locaux.
- Pavillon France : **Disposer d'un espace aménagé individuel ou partagé sur le pavillon France** d'un salon professionnel international et bénéficier de la promotion, de l'animation, et du networking associés.
- Excellence France : **Participer à un événement sectoriel de promotion** de l'offre française auprès des opérateurs étrangers à des fins de mise en relation.

Pour plus d'informations :

Site de Business France www.businessfrance.fr

Site de la Team France Export : <https://www.teamfrance-export.fr>

VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (V.I.E.) : RENFORCEZ VOS ÉQUIPES À L'INTERNATIONAL



Business France vous propose de bénéficier du Volontariat International en Entreprise (V.I.E), **la solution RH à l'international rapide, souple et simple à mettre en œuvre.**

La formule V.I.E offre, avant tout, gain de temps et réactivité accrue dans la gestion des ressources humaines à l'export, car on n'a pas toujours les moyens, humains et financiers, de les gérer en interne. Cette solution est également un moyen de tester un talent pour ensuite le recruter.

Business France vous propose de bénéficier du Volontariat International en Entreprise (V.I.E), **la solution RH à l'international rapide, souple et simple à mettre en œuvre.** La formule V.I.E offre, avant tout, gain de temps et réactivité accrue dans la gestion des ressources humaines à l'export, car on n'a pas toujours les moyens, humains et financiers, de les gérer en interne. Cette solution est également un moyen de tester un talent pour ensuite le recruter.

Instauré par la loi du 14 mars 2000, le Volontariat International en Entreprise (V.I.E) permet aux entreprises de droit français de confier à un(e) jeune français(e) ou ressortissant de l'Espace économique européen, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger d'une durée de 6 à 24 mois (sous réserve des conditions d'affectation propres à chaque pays).

Grâce à la souplesse de la formule V.I.E, vous adaptez votre équipe terrain à vos projets, dans le monde entier ! Par sa durée modulable, de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite, vous pouvez confier au volontaire une mission répondant à vos enjeux. Si vous le souhaitez, votre V.I.E peut rayonner sur plusieurs marchés depuis son pays d'affectation. Pour les formalités de visa et de permis de travail, Business France vous conseille sur les démarches à engager, en fonction des spécificités de chaque pays.

Business France met à votre disposition, en permanence, un vivier actif de 45 000 candidats aux profils et formations très variés. Bon nombre d'entre eux disposent déjà d'une première expérience de l'international et pratiquent plusieurs langues. Nous pouvons aussi simplifier votre recherche de candidat(s) en sélectionnant pour vous les profils adaptés à vos attentes.

La formule V.I.E exonère l'entreprise française de tout lien contractuel direct avec le volontaire et de toute charge sociale en France. En effet, Business France gère les aspects contractuels, financiers et la protection sociale. Ainsi le V.I.E n'est pas comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise française.

Grâce à l'appui de Business France, l'entreprise se décharge ainsi de toute la gestion administrative du V.I.E pour se consacrer uniquement au pilotage opérationnel de la mission.

Si l'entreprise ne dispose pas de structure d'accueil pour le V.I.E, Business France vous propose des solutions : portage par un grand groupe, accueil au sein de nos bureaux, des chambres de commerce françaises à l'étranger ou via les réseaux des Conseillers du commerce extérieur de la France.... Une mission V.I.E peut aussi être partagée entre plusieurs contractants.

L'entreprise prend en charge le montant de l'indemnité mensuelle versée au volontaire, les frais de gestion et de protection sociale du V.I.E, les frais de voyage et de transport de bagages aller-retour.

Le coût est fonction du pays d'affectation et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Il peut être calculé en ligne sur le site internet : www.businessfrance.fr/vie-home. N'hésitez pas à nous contacter pour un devis gratuit.

La formule V.I.E permet à l'entreprise de bénéficier d'aides financières nationales et régionales : assurance prospection, aides subventionnelles régionales (dans la plupart des régions), prêt de développement Export de Bpifrance.

N'hésitez pas à contacter Business France pour étudier votre projet ou pour toute information :

Business France, Direction V.I.E

0810 659 659 (Service 0,05€ / appel + prix appel)
vie.businessfrance.fr
mail : infoVIE@businessfrance.fr

LES AVANTAGES DE LA FORMULE V.I.E.

- **Une opportunité d'évaluer sur le terrain un futur collaborateur**, notamment pour les PME : 95 % des entreprises considèrent le V.I.E comme un vivier de recrutement pour des salariés de valeur ;
- **Un impact direct sur l'implantation commerciale des entreprises** : pour l'ouverture de marché, 65 % des entreprises considèrent que le V.I.E a eu un impact direct sur leur implantation commerciale ;
- **Un résultat avéré** : 73 % des entreprises ayant eu recours au V.I.E ont vu leur chiffre d'affaires progresser, 72 % ont bénéficié d'une hausse de notoriété et 60 % affirment avoir gagné de nouveaux clients ;
- **Un taux de recommandation élevé** : 81 % des entreprises interrogées recommanderaient à une entreprise de même profil de mettre en place des missions V.I.E et 71 % des entreprises utilisatrices de la formule déclarent y avoir de nouveau recours à l'avenir.

(source : enquête CSA)

LES AIDES TAÏWANAISES

À Taïwan, les entreprises étrangères peuvent bénéficier de l'aide d'[Invest in Taiwan](#), l'agence gouvernementale qui facilite l'investissement des entreprises étrangères à Taïwan. Elle accompagne et aide les investisseurs et les exportateurs étrangers dans leurs démarches à Taïwan. Des mesures ont été adoptées par le *Yuan exécutif*, et permettent de proposer des taux d'emprunts attractifs, des baisses de taxes et d'impôts locaux pour les entreprises étrangères. Des aides à l'implantation dans des parcs technologiques et des zones d'activités sont également envisageables.

AIDE À L'IMPLANTATION

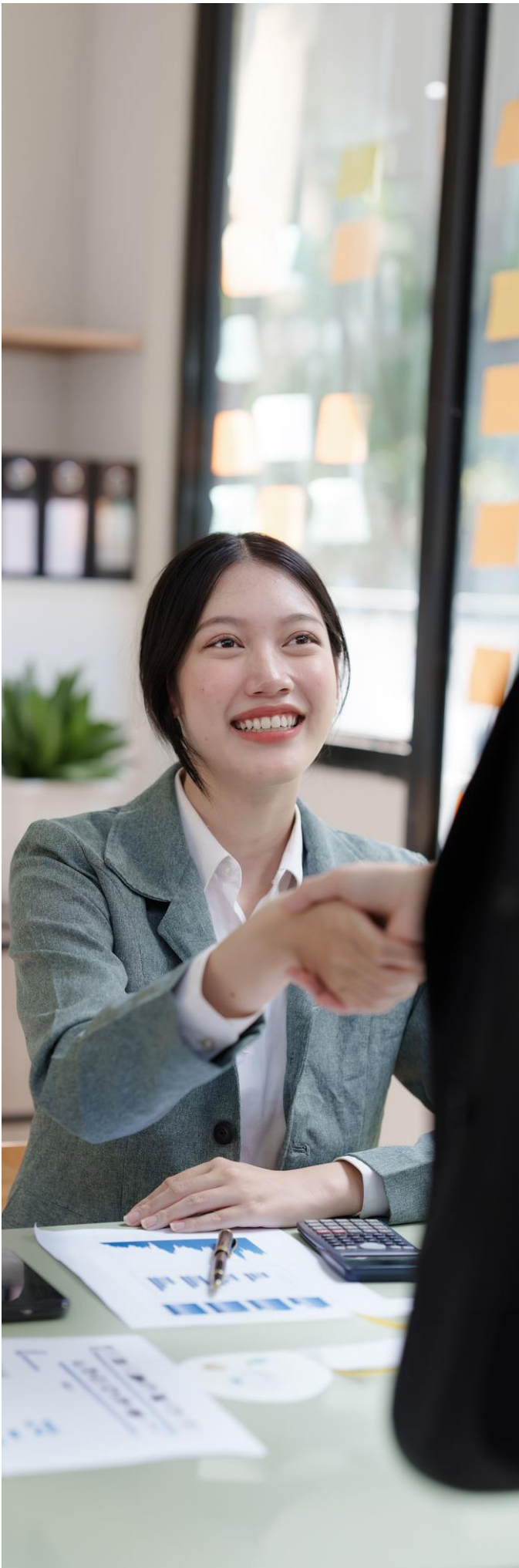
La Team France Export a identifié des Prestataires référencés Ancrage qui peuvent vous aider dans votre implantation locale. La liste des référencés Ancrage mise à jour en juillet 2023 peut être consultée à l'adresse suivante : [Gérer sa présence à l'étranger et s'implanter - Team France Export \(teamfrance-export.fr\)](#)

Par ailleurs, les entreprises peuvent s'appuyer sur les services de la Chambre de commerce France-Taïwan ([French Chamber Taiwan](#)), qui offre notamment des prestations d'aides à l'implantation et à la pérennisation de l'entreprise dans l'écosystème taïwanais.

Liste des services proposés par la French Chamber Taiwan

Création d'entreprise	- Aide et conseils de de la création d'une entreprise (choix du type de sociétés, ouverture d'un compte bancaire, aide juridique) - Accès à un centre d'affaires avec des capacités d'hébergement (bureau privé ou en <i>open desk</i>) - Hébergement fiscal et administratif - Hébergement et encadrement de VIE
<i>Business services</i> et prestations individuelles :	- Mise en contact avec des entreprises locales - Études de marchés - Mission de prospection - Divers : comptabilité, représentation commerciale, rédaction de contrat, suivi de commandes auprès d'entreprises locales, recherches de fournisseurs, coaching, formation
Et tout au long de l'année pour les membres comme les non-membres de la French Chamber Taiwan :	- Organisation d'évènements d'envergure (entre 400 et 700 invités) - Soirées de réseautage - Webinaire et déjeuners avec des acteurs de la communauté d'affaires taïwanaise

Source : *Business France Taïwan*



CONTACTS UTILES

03

CONTACTS UTILES

CABINETS ET AGENCES RÉFÉRENCÉS PAR BUSINESS FRANCE

Business France a référencé des acteurs proposant des prestations de services liées à l'ancrage commercial, complémentaires aux missions de l'Agence.

N'hésitez pas à visiter [le site Team France Export pour prendre connaissance de leurs services](#) et les contacter directement



[CLIQUEZ SUR L'ICONE](#)

Des conditions préférentielles au profit des PME-ETI françaises orientées par la Team France Export peuvent être applicables, mentionnez la Team France Export dans votre message.

Pour toute question, écrivez à referencement@businessfrance.fr

À la date de publication du présent guide, la liste des entreprises référencées par Business France est présentée ci-après (liste mise à jour sur le site Team France Export).

- Droit et fiscalité (création de filiale, conseil)

D. Forman & Associates	9 FI,-2 ; CTCI Tower, 77 Dun-Hwa South Road Section 2 Taipei Pour entrer en contact, cliquez ici
TAK ASSOCIES - ECOVIS	21FI, 77, Section 2, Dun-Hwa south Road Da-An District, Taipei 10682 Pour entrer en contact, cliquez ici

- Administration - gestion de filiales (comptabilité, portage salarial...)

D. Forman & Associates	9 FI,-2 ; CTCI Tower, 77 Dun-Hwa South Road Section 2 Taipei Pour entrer en contact, cliquez ici
------------------------	---

TAK ASSOCIES - ECOVIS	21Fl, 77, Section 2, Dun-Hwa south Road Da-An District, Taipei 10682 Pour entrer en contact, cliquez ici
UBIK Ltd	2F, 19 Fuguo road, Taipei 11158 Pour entrer en contact, cliquez ici

- Représentation commerciale (force de vente supplétive...)

CCI France Taiwan	14F-3, 57 Fuxing North Road, Taipei 10595 Pour entrer en contact, cliquez ici
Orion International Consultants	14F-3, 57 Fuxing North Road, Taipei 10595 Pour entrer en contact, cliquez ici
UBIK Ltd	2F, 19 Fuguo road, Taipei 11158 Pour entrer en contact, cliquez ici

- Hébergement, domiciliation

CCI France Taiwan	14F-3, 57 Fuxing North Road, Taipei 10595 Pour entrer en contact, cliquez ici
D. Forman & Associates	9 Fl,-2 ; CTCI Tower, 77 Dun-Hwa South Road Section 2 Taipei Pour entrer en contact, cliquez ici
UBIK Ltd	2F, 19 Fuguo road, Taipei 11158 Pour entrer en contact, cliquez ici

La communication de ces contacts, non exhaustive et fournie à titre indicatif, ne saurait engager la responsabilité de Business France.

- Pour joindre la France depuis Taïwan : 00 + 33 + numéro français à 9 chiffres (ne pas composer le 0 initial).
- Pour joindre Taïwan depuis la France : 00 + 886 + indicatif région + numéro à 8 chiffres (7 chiffres dans certaines villes de province).

LES SPONSORS DU GUIDE DES AFFAIRES

AGS – Relocation, Removal, Storage

7F-2, No. 36, Nanjing West Road,
103 Taipei, Taiwan

Tél. : +886 2 2552 1391

Fax : + 886 2 25559263

<https://www.ags-globalsolutions.com/>

CPA Good Earth

[Site internet](#)

Adresse : 10F, No 38, Section 2, Dunhua South Road, Taipei 106, Taiwan

E-mail : joseph@goodearth.com.tw

Tél. : 886 2 2325 3256

Fax : 886 2 2325 2065

Crédit Agricole – Corporate and Investment Banking, Taipei branch

[Site internet](#)

Adresse : Taipei Nanshan Plaza, 28F-1, No. 100, Songren Road, Taipei 110016, Taiwan

E-mail : cacib.taipei@ca-cib.com

Tél. : +886 2 2717-5252

Fax : +886 2 2718-8292

ECOVIS – TAK ASSOCIES

[Site internet](#)

Adresse : 4F No20, Nanhai Rd, Zhongzheng District, Taipei City, 10074

mail@takassocies.com

Tél. : +886-2-2325-0900

Fax : +886-2-2325-2010

GEODIS

[Site internet](#)

12F, No. 70, Section 3, Nanjing E Rd, Zhongshan District, Taipei City, 10489

Tél. : 02 2502 5228

TAITRA

[Site internet](#)

Adresse : 5-7 Fl., 333 Keelung Rd., Sec. 1, Taipei 11012, Taiwan, R.O.C.

Tel: 886-2-2725-5200

E-mail : taitra@taitra.org.tw

FISCALITÉ

- Agences comptables

GOOD EARTH CPA CO.	10F, No 38, Section 2, Dunhua South Road, Taipei 106, Taiwan joseph@goodearth.com.tw Tél : +886 2 2325 3256 Fax : +886 2 2325 2065 https://goodearth.com.tw/ge_sys/index.php
PwC Taiwan	27F, No. 333, Sec. 1, Keelung Rd., Xinyi Dist., Taipei 110208, Taiwan Tél : +886 +886 2 2729 6666 Fax : +886 2 2729 6686 https://www.pwc.tw/en.html

LOGISTIQUE

- Office de tourisme

Office de tourisme taïwanais, principal organisme de promotion touristique à Taïwan	www.taiwantourisme.com Tél. : +33 (0)1 53 43 33 97 E-mail: contact@taiwantourisme.com
---	---

- Déménagement international

AGS – Relocation, Removal, Storage	7F-2, No. 36, Nanjing West Road, 103 Taipei, Taiwan Tél. : +886 2 2552 1391 Email: TAIWAN@AGS-GLOBALSOLUTIONS.COM https://www.ags-globalsolutions.com/
LUCKY MOVING INC.	No. 202, Sec. 3, Zhong Yi Rd., Guishan Dist., Taoyuan City, 333 Taiwan Tél.: +886 3 327 5533 Fax: +886 3 327 3977 https://www.luckymoving.com/en/index.html
MONTREAL MOVERS INTERNATIONAL	No.75, Ln.242,Sec.8,Yanping N.Rd., Shilin Dist.,Taipei City 111,Taiwan service@montreal.com.tw Tél.: +886 2 2833 3723 Fax: +886 2 28111518 https://www.montreal.com.tw/en/

- Transporteurs

AIR FRANCE KLM MARTI- NAIR CARGO	Worldwide House Building, Room 704, 7f, no.129, Ming Sheng E. Road, Sec 3, 15096 Sung Shan District, Taipei customerservice.tpe@afklmpcargo.com Tél. : +886 2 7709 8182 https://www.afklcargo.com
CHINA AIR- LINES CARGO	No.3, Alley 123, Lane 405, Tung Hwa N.Rd., Taipei lmy@china-airlines.com Tél.: +886 2 2715 5151 Fax: +886 2 2514 6342 https://cargo.china-airlines.com
EVA AIR CARGO	Room 5C01,5th Fl, 8-1, Hang-Chin North Rd, Taoyuan international Airport,33758 TAIWAN Tél.: +886 3 351 7545 Fax: +886 3 393 1978 https://www.brcargo.com/NEC_WEB/OtherInformation/OfficeServiceNetwork/Indexx

- Transitaires

BOLLORÉ LOGISTICS TAIWAN LTD	11F., Building. B, No. 209, Sec. 1, Nangang Road., Nangang District, Taipei City 11568, Tel: +886 2 2782 3360 Fax: +886 2 2652 1467 https://www.bolloré-logistics.com/en/country/taiwan-china/
EZ LINK CORP.	6F, 467, Sec.6, Zhongxiao E. Rd., Nangang Dist., Taipei Taiwan 115 E-mail : cs@ez-link.com.tw Tél. : +886 2 2788 1958 Fax : +886 2 2788 6198 http://www.ez-link.com.tw/index.jsp?lang=en
FATTON TRANSPORTS CO LTD	10F., No. 146, Songjiang Rd., Zhongshan Dist., Taipei 104492 , Taiwan laurent@fatton.com.tw Tél.: +886 2 2581 2118 Fax : +886 2 2581 2129 http://www.fatton.com.tw/

GEODIS WILSON TAIWAN LTD	12F, No.70 - Section 3 - Nanjing East Road - Zhongshan District - 10489 Taipei Tel: +886 2 2502 5228 Fax: +886 2 2502 5552 https://geodis.com/tw/en
CMA CGM TAIWAN Taipei Office	15th Floor, No. 10, Section 3, Mínsheng East Rd Zhongshan District 104 TAIPEI tpe.customerservice@cma-cgm.com Tél.: +886 2 2183 3333 Fax: +886 2 2502 6999 https://www.cma-cgm.com/local/taiwan/offices-contacts

- Sociétés de courrier rapide

DHL EXPRESS HEAD OFFICE TAIPEI	82, Sec. 2, Jian Guo N. Rd., Jhongshan Dist., Taipei 10416, Taiwan Tél. : +866 2 2503 6858 www.mydhl.express.dh/tw/en
FEDEX FEDERAL EXPRESS CORPORATION	9F., No.61, Sec. 2, Zhongshan N. Rd., Zhongshan Dist., Taipei City 104 Tél.: +886 2 2536 9165 www.fedex.com/tw_english
UPS TAIWAN OFFICE TAIPEI	2F, No. 361, Ta Nan Road, Shih Lin, Taipei 11161 Taipei Tel: +886 2 2883 3868 Fax: +886 2 2880 9498 https://www.ups.com/tw/en/locations/dropoff.page

- Service des douanes

BUREAU OF FOREIGN TRADE	No. 1, Hu Kou Street – Zhongzheng Dist., Taipei 100057 boft@trade.gov.tw Tél.: +886 2 2351 0271 Fax: +886 2 2351 7080 www.trade.gov.tw
CUSTOMS ADMINISTRATION, MINISTRY OF FINANCE	No.13, Tacheng St., Taipei City 103205 Tél. : +886 2 2550 5500 ext.2116 Fax: +886 2 2550 7643 https://eweb.customs.gov.tw/
TAXATION ADMINISTRATION MINISTRY OF FINANCE	No. 1, Lane 142, Sec. 6, Roosevelt Rd, Wenshan District, Taipei City, 116055 Tél. : +886 2 2322 8000 Fax : +886 2 2396 9038 https://www.dot.gov.tw/Eng

PROMOTION

- Principaux médias

TAIPEI TIMES (ANGLOPHONE)	http://www.taipeitimes.com/
TAIWAN NEWS (ANGLOPHONE)	https://www.taiwannews.com.tw/
focus Taiwan CENTRAL NEWS AGENCY (DÉPÊCHES ANGLOPHONES)	http://focustaiwan.tw/
Taiwan info (francophone)	https://taiwaninfo.nat.gov.tw/

- Principaux salons

TAITRA TAIWAN EXTERNAL TRADE DEVELOPMENT COUNCIL	https://www.taitra.org.tw/
ENERGY TAIWAN Net-Zero Taiwan	https://www.energytaiwan.com.tw/en/index.html
taispo Taipei Int'l Sporting Goods Show	https://www.taispo.com.tw/en/index.html
TAIPEI CYCLE SHOW	https://www.taipeicycle.com.tw/en/index.html
SEMICON TAIWAN	https://www.semicontaiwan.org/
COMPUTEX TAIPEI	https://www.computextaipei.com.tw/en/index.html
CIRCULAR ECONOMY TAIWAN	https://www.cetaiwan.com.tw/en/index.html
FOOD Taipei Taipei international FOOD SHOW	https://www.foodtaipei.com.tw/en/index.html
TADTE Taipei Aerospace & Defense technology exhibition Drone Taiwan, taiwan international Drone show	https://www.tadte.com.tw/en/index.html
Medical Taiwan International Medical, Health & Care Expo	https://www.medicaltaiwan.com.tw/en/index.html
SMART CITY SUMMIT & EXPO	https://en.smartcity.org.tw/index.php/en-us/
TAIPEI GAME SHOW	https://tgs.tca.org.tw/index_e.php
TIMTOS TAIPEI INTERNATIONAL MACHINE TOOL SHOW	https://www.timtos.com.tw/en/index.html
BIO ASiA-TAIWAN exhibition	https://bioasiataiwan.com/en

2024

TAIWAN TRADE SHOWS X SUSTAINABILITY

HYBRID

WE SHOWCASE GLOBAL INNOVATIONS

TAIPEI CYCLE

◆ Mar. 6-9

☆☆ Taipei Int'l Cycle Show



TaiSPO

◆ Mar. 6-9

☆☆ Sports and Fitness Taiwan



TAIPEI AMPA

◆ Apr. 17-20

☆☆ Taipei Int'l Automobile and Motorcycle Parts & Accessories Show



AutoTronics Taipei

◆ Apr. 17-20

☆☆ Taipei Int'l Automobile Electronics Show



2035 E-Mobility Taiwan

◆ Apr. 17-20

☆☆

Designed Giftionery Taiwan

◆ Apr. 18-21

☆☆



COMPUTEX TAIPEI

◆ Jun. 4-7

☆☆



Fastener Taiwan

◆ Jun. 5-7

☆☆ Taiwan Int'l Fastener Show

MEDICALTAIWAN

◆ Jun. 20-22

☆☆ Taiwan Int'l Medical & Healthcare Expo



FOOD TAIPEI

◆ Jun. 26-29

☆☆ Taipei Int'l Food Show



FOODTECH TAIPEI

◆ Jun. 26-29

☆☆ Taipei Int'l Food Processing Machinery Show



BIO/PHARMATECH TAIWAN

◆ Jun. 26-29

☆☆ Taiwan Int'l Bio/Pharm. Machinery Show



TAIPEI PACK

◆ Jun. 26-29

☆☆ Taipei Int'l Packaging Industry Show



TAIWAN HORECA

◆ Jun. 26-29

☆☆ Taiwan Int'l Hotel, Restaurant and Catering Show

TCFB

◆ Jul. 12-15

☆☆ Taichung Int'l Tea, Coffee, and Bakery Show

Hobby & Fun Festival

◆ Jul. 19-21

☆☆



TIWW

◆ Sep. 11-13

☆☆ Taiwan Int'l Water Week



TaipeiPLAS

◆ Sep. 24-28

☆☆ Taipei Int'l Plastics & Rubber Industry Show



ShoeTech Taipei

◆ Sep. 24-28

☆☆ Taipei Int'l Shoe Making Technology Show



Energy Taiwan

◆ Oct. 2-4

☆☆



Taiwan Innotech Expo

◆ Oct. 17-19

☆☆



TAITRONICS & AIoT Taiwan

◆ Oct. 23-25

☆☆ Taipei Int'l Electronics Show & Taiwan Int'l AIoT Show



KAOHSIUNG FOOD SHOW

◆ Oct. 24-27

☆☆



KAOHSIUNG HORECA

◆ Oct. 24-27

☆☆ Kaohsiung Int'l Hotel, Restaurant, Baking and Catering Show

www.TaiwanTradeShows.com.tw



Organizer:

Taiwan External Trade Development Council (TAITRA)

5, Xinyi Rd., Sec. 5, Xinyi District, Taipei 11011, Taiwan
Tel: 886-2-2725-5200 www.taitra.org.tw
Fax: 886-2-2725-1314 E-mail: exhibit@taitra.org.tw*Please Check Website for Updated Information.
2023.8.10 (Ver.2)

Venue:

① TWTC Hall 1

5, Wuxi Rd., Sec. 5, Wuxi District, Taipei 11011, Taiwan

② Nangang Exhibition Center, Hall 1

1, Jingmei 2nd Rd., Nangang District, Taipei 11505, Taiwan

③ Nangang Exhibition Center, Hall 2

2, Jingmei 2nd Rd., Nangang District, Taipei 11505, Taiwan



Taichung International Exhibition Center

No. 1, Sec. 2, Zhongshan Rd., Wufeng Dist., Taichung City 41405, Taiwan



Kaohsiung Exhibition Center

38, Chenggong Blvd., Qianzhen Dist., Kaohsiung 80001, Taiwan

Official Carriers:

中華航空
CHINA AIRLINESEVA AIR
華航

- Agences de publicité

Wunderman THOMPSON	Room 1305 - 13F, No 8, Sec. 7, Civic Blvd., Nangang District, Taipei 11562, Taiwan evan.teng@jwt.com Tél.: + 886 2 3766 1000 https://www.wundermanthompson.com/taiwan
MSL GROUP (FILIALE DE PUBLICIS)	6F., No. 6, section 4, Xinyi Rd, Daan District, 10683 Taipei rio.chen@mslgroup.com https://mslgroup.com/
OGILVY & MATHER TAIWAN	3F, N°89 Song Ren Road – Taipei 110 danielgh.lee@ogilvy.com Tél. : +886 2 7745 1688 http://www.ogilvy.com.tw/zh/index.aspx

REPRÉSENTATIONS FRANÇAISES

- Représentation française à Taïwan

BUREAU FRANÇAIS DE TAIPEI	Taipei Financial Center (Taipei 101), Suite A, 39F., No.7, Sec.5, Xinyi Rd., Xinyi District. Tél. : +886 2 3518 5151 Fax : +886 2 3518 5190 https://france-taipei.org/
SERVICE ÉCONOMIQUE DE TAIPEI	taipei@dgtresor.gouv.fr Tél. : +886 2 27 13 35 52 Fax : +886 2 2713 8704 https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/TW
SERVICE COMMERCIAL BUSINESS FRANCE TAIWAN	Taipei Financial Center (Taipei 101), Suite D, 39F., No.7, Sec.5, Xinyi Rd., Xinyi District. taipei@businessfrance.fr https://www.businessfrance.fr/

- Autres organismes français et européens

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCE TAÏWAN	14F.-3, N° 57, Fuxing N. Rd., Songshan Dist. Taipei 10595 info@ccift.org.tw Tel. +886 02 2721 7599 Fax. +886 02 2751 9865 https://www.ccift.org.tw/
COFACE SERVICE (TAÏWAN) LTD.	Room 13021, 13F, No. 96, Section 2, Zhongshan North rd., Zhongshan District, Taipei 10449 taipei@coface.com Tél.: +886 2 2577 5797 https://www.coface.com.tw/

ATOUT FRANCE	Taipei Financial Center (Taipei 101), Suite A, 39F., No.7, Sec.5, Xinyi Rd., Xinyi District. info.tw@atout-france.fr Tél.: +886 2 3518 5130 http://www.atout-france.fr/notre-reseau/taiwan
EUROPEAN CHAMBER OF COMMERCE TAIPEI (ECCT)	11F, N° 285 Zhongxiao East Road, Sec- tion 4, Taipei 106, Taiwan ecct@ecct.com.tw Tél.: +886 2 2740 0236 https://www.ecct.com.tw/
ÉCOLE EUROPEENNE DE TAIPEI, CAMPUS PRIMAIRE, SECTION FRAN- ÇAISE	99, FuGuo Road, ShiLin District, Taipei 11158, Taiwan ROC Tel: +886 2 8145 9007 https://www.tes.tp.edu.tw/
ÉCOLE EUROPEENNE DE TAIPEI, CAMPUS SECONDAIRE, SECTION FRANÇAISE	31, JianYe Road, ShiLin District, Taipei 11193, Taiwan ROC Tel: +886 2 8145-9007 Fax: +886 2 2862-2023 https://www.tes.tp.edu.tw/
LIFT – LYCEE INTERNATIONAL FRANÇAIS DE TAIPEI	No. 15, Lane 221, Fude St, Xinyi Dis- trict, Taipei City, 110 ceo@lift.tw Tél. : +886 2 2727 7535 https://www.lift.tw/en/
ASSOCIATION DES FRANÇAIS DE TAIWAN (AFT)	https://www.aft.tw/
CONSEILLERS DU COMMERCE EX- TERIEUR DE LA FRANCE A TAIWAN (CCEF)	https://taiwan.cnccef.org/

FINANCE

- Banques françaises

BNP PARIBAS TAIPEI BRANCH	71-72/F, Taipei 101 Tower, 7 Xin Yi Road, Sec. 5, Taipei 110, Taiwan Tél.: +886 2 8758 3101 Fax: +886 2 8758 3102 http://www.bnpparibas.com.tw/en/ https://bank.sinopac.com/sino-pacBT/en/index.html
CRÉDIT AGRICOLE CIB TAIPEI BRANCH	28F-1, Taipei Nanshan Plaza, 100 Son- gren Road, Taipei City, Taïwan 110016 cacib.taipei@ca-cib.com Tél.: + 886 2 2717 5252 Fax: + 886 2 2718 8292 https://www.ca-cib.fr/notre-reseau/asie-pacifique/taiwan

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASIA PACIFIC TAIPEI BRANCH	38F, No. 68, Sec. 5, Zhongxiao E., Rd., Xinyi Dist., Taipei City 110 Tél.: +866 2 2175 0000 Fax : +886 2 2723 0588 https://www.societegenerale.asia/en/
--	--

- Banques locales

BANK SINOPAC	https://bank.sinopac.com/sinopacBT/en/index.html
CATHAY UNITED BANK	https://www.cathaybk.com.tw/cathaybk/
CHANG HWA BANK	https://www.bankchb.com/frontend/index_eng.jsp
CTBC bank CHINA TRUST	https://www.ctbcbank.com/twrbo/en_tw/index_en.html
FUBON FINANCIAL	https://www.fubon.com/financialholdings/en/about/info.html

CABINETS ET AGENCES

- Avocats francophones à Taïwan

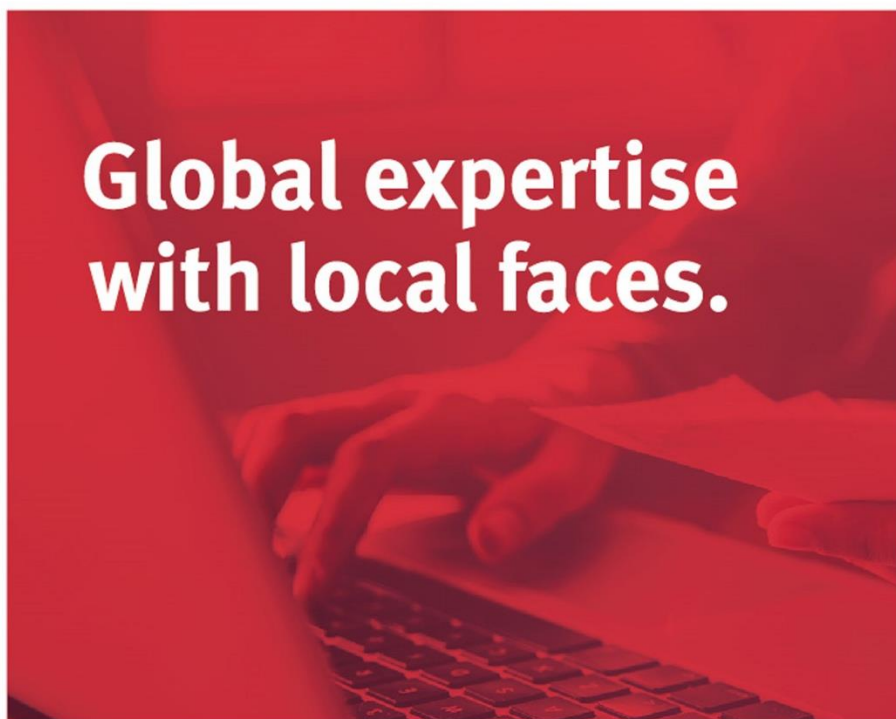
TAK ASSOCIES - ECOVIS Me. PASCAL THIEN-AH-KOON	Suite 1B, 21F, No. 77, Section 2, Tun Hwa South Road, Da-An District, Taipei City 10682 Taiwan mail@takassocies.com Tél. : +886 2-2325-0900 Fax: +886 2-2325-2010 www.takassocies.com - www.eco-vis.com
D. FORMAN & ASSOCIATES M. DENIS FORMAN	M. DENIS FORMAN 9 F-2 – No. 77 – Sec. 2 – Tun Hwa South Rd. Taipei 106 office@dforman.com Tél. : +886 2 2703 2616 Fax : +886 2 2703 2615
ASIALLIANS CABINET DE TAIPEI	C/O WTW Taipei Commercial Law Firm 10F, No. 220 Song Jiang Road Taipei 10491, Taiwan. taipei@asiallians.com Tél. : +886 (2) 2581 5398 Fax : +886 (2) 2581 5203

Tax Services

Auditing

Accounting

Legal Services



TAK Associés - Avocats - Attorneys-at-law
Suite 1B, 21F, No. 77, Section 2, Dunhua South Road,
Da-An District, Taipei City 10682 Taiwan ROC
Tel: +(886-2) 2325-0900 (legal, tax)
Fax: +(886-2) 2325-2010
Email: taipei-law@ecovis.com

Ecovis Taiwan CPA Firm
4F, No.20, Nan Hai Rd, Taipei, 10074, Taiwan
Tel: +(886-2) 2394-1818 (accounting, audit, tax)
Fax: +(886-2) 2356-9006
Email: Taipei@ecovis.com



Records Management
Worldwide Movers
Relocation



The **AGS Group** offers service **excellence**, **dedicated** and **tailor-made** solutions to our customers specific needs.



DOMESTIC & INTERNATIONAL REMOVALS | STORAGE
INTERNATIONAL & CORPORATE RELOCATION

AGS TAIWAN

T. +886 2 25521391

E. taiwan@ags-globalsolutions.com



www.ags-globalsolutions.com

© 2023 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

EPIC Business France – 77, Bd St Jacques – 75014 PARIS

Représentant légal : Laurent Saint-Martin
Directeur de la publication : Laurent Saint-Martin
Responsable de la rédaction : Didier Boulogne
Auteur : Business France
Contributeurs :
Business France TAIWAN

Date de parution janvier 2024
Numéro ISSN : 1249-4380